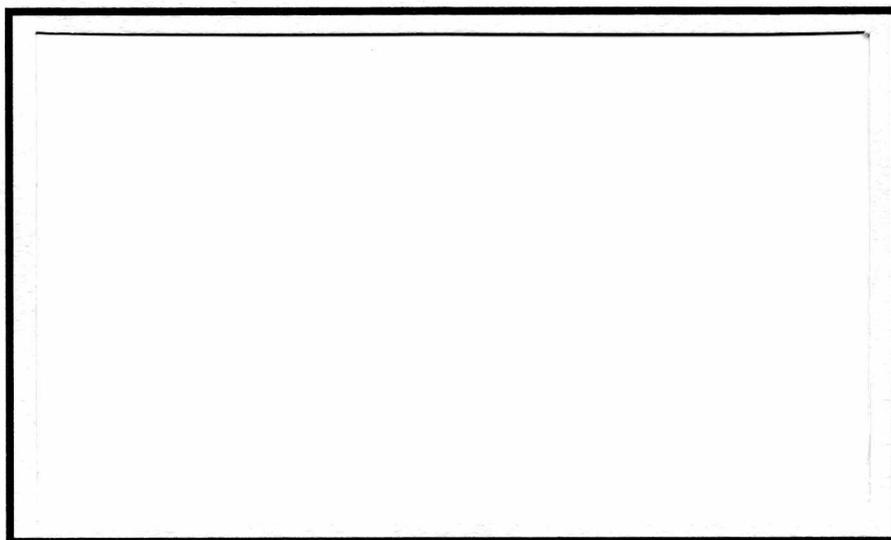


COLLECTION DES RaPPORTS

■



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

**Accueil des jeunes enfants,
conciliation vie professionnelle-vie familiale
et opinions sur les Prestations Familiales**

Collection des Rapports n°191

Ariane Dufour
Georges Hatchuel
Jean-Pierre Loisel

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"
(Vague de début 1997)

Etude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Juin 1998

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Ce rapport a été réalisé à la demande de :
La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Le Département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint du Crédoc) et de :
- . Franck Berthuit, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros,
Anne-Delphine Kowalski, Jean-Pierre Loisel.

CREDOC

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

S O M M A I R E

	Pages
Note de synthèse	1
Introduction	1
PREMIERE PARTIE - L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS	5
SECTION 1 - Modes d'accueil des jeunes enfants : des préférences aux pratiques	7
1. Pour les Français, le mode d'accueil idéal est d'abord un mode d'accueil individuel	7
2. Les solutions adoptées : la garde par la mère maintient sa suprématie.....	18
3. Le décalage entre les préférences et les pratiques	29
SECTION 2 - Quelques appréciations comparées sur les modes d'accueil des jeunes enfants	37
1. La crèche collective et « les grands-parents » se disputent la première place du mode d'accueil jugé le plus bénéfique pour l'enfant.....	37
2. La crèche collective reste, aux yeux des Français, le mode d'accueil le plus économique.	46
3. La crèche collective passe pour le mode d'accueil qui « présente le plus d'inconvénients ».	51
DEUXIEME PARTIE - LA CONCILIATION VIE FAMILIALE-VIE PROFESSIONNELLE	59
SECTION 1 - La solution préférable pour les parents de jeunes enfants : l'arrêt temporaire d'activité de la mère	61
SECTION 2 - Les aides des pouvoirs publics en faveur de la petite enfance	73
1. Les aides ou les services à renforcer en priorité pour l'accueil des jeunes enfants.....	74
2. L'allocation Parentale d'Education	80
2-1 Une majorité de Français est favorable à une prestation modulée en fonction des revenus	81
2-2 Près de 6 Français sur 10 trouvent « normal » que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes	85
3. Le congé parental	89
SECTION 3 - Opinions sur le partage des tâches entre hommes et femmes	95

.../...

TROISIEME PARTIE - QUELQUES OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET SUR LES POLITIQUES SOCIALES	107
SECTION 1 - Quelques éléments de cadrage général sur les allocataires de prestations familiales	110
SECTION 2 - Les opinions des Français sur les objectifs que la politique familiale devrait privilégier	113
1. Une nette préférence : les prestations familiales doivent assurer une redistribution « verticale » des revenus	113
2. Aider d'abord les familles ayant le moins de revenus.....	125
SECTION 3 - Un désir d'intervention accrue en direction des plus démunis	129
SECTION 4 - Les arbitrages entre les prestations sociales	135
1. Les prestations familiales et le RMI sont, pour les Français, les deux prestations sociales à augmenter en priorité	135
2. Les prestations de logement demeurent, de loin, celles que les Français souhaitent diminuer en priorité	143
Conclusion	147
Annexes	149
Annexe 1 : Tableaux complémentaires sur les données relatives au début 1997.....	151
Annexe 2 : Rappel de résultats antérieurs	161
Annexe 3 : Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales au début 1997	165

**Accueil des jeunes enfants,
conciliation vie professionnelle-vie familiale
et opinions sur les prestations familiales**

Note de Synthèse

Composée de plus d'une vingtaine de prestations différentes, l'aide à la famille constitue, de longue date, un édifice complexe, aux objectifs multiples et enchevêtrés, dont les effets d'ensemble exercent leur impact dans toute une série de domaines. On peut citer, entre autres : la natalité, l'activité professionnelle des parents, les relations intra-familiales, la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités de revenus, le développement de l'enfant et son éducation, la politique du logement... C'est d'ailleurs probablement cette multiplicité, cette hétérogénéité à large spectre, qui explique en partie l'attachement des Français aux prestations familiales.

Trois de ces sujets, au coeur de l'action de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), font l'objet des analyses proposées ici : **l'accueil de la petite enfance, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les objectifs des prestations familiales**. Plus précisément, ce rapport tente d'apporter quelques éléments de réponse aux quatre interrogations suivantes : quelles sont les préférences de nos concitoyens en matière de modes d'accueil et peuvent-ils faire accéder leurs enfants aux solutions de garde qu'ils jugent les plus satisfaisantes ? Les Français considèrent-ils important qu'à la naissance d'un enfant, les parents qui travaillent adaptent leurs activités professionnelles ? Quelles aides en faveur de la petite enfance souhaitent-ils voir renforcées en priorité ? Enfin, vers quel objectif principal les prestations familiales doivent-elles tendre à l'avenir ?

La plupart de ces thèmes ont, à vrai dire, déjà fait l'objet d'investigations du CREDOC : la CNAF a en effet souhaité faire le point sur **l'évolution** des opinions sur ces sujets. Un échantillon représentatif de la population a donc été interrogé, dans la vague de début 1997 de l'enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* », en

reprenant à l'identique quelques-unes des questions de vagues antérieures, complétées d'interrogations nouvelles. Cinq enseignements principaux se dégagent de l'analyse menée.

L'accueil des jeunes enfants : minimiser les contraintes

Depuis presque dix ans, les préférences de la population en matière de modes d'accueil s'infléchissent lentement : elles sont cependant toujours marquées par une nette attirance envers les **solutions individuelles**.

Ainsi, l'engouement des Français pour **l'assistante maternelle agréée** a gagné 8 points en neuf ans, ce qui la place très nettement en tête des modes d'accueil jugés le plus satisfaisants lorsque les parents travaillent (32% des citations) ; cette solution devance le recours aux grands-parents (24% des suffrages). Les assistantes maternelles sont d'ailleurs encore plus appréciées des personnes le plus directement concernées, c'est à dire les parents de jeunes enfants (36%). Autres évolutions à noter : les adeptes de la garde à domicile rémunérée sont maintenant un peu plus nombreux (12%, + 4 points en trois ans), tandis que les défenseurs de la nourrice non-agrèée ont vu leur importance relative décroître sensiblement (3%, contre 6% en 1988-1989).

Les partisans de la crèche collective, quant à eux, représentent 22% de la population. Après une sensible remontée en 1994, ils retrouvent cette année un niveau proche de ceux de la période 1990-1991. Ce n'est pas tant que les avantages de la crèche collective ne sont pas reconnus : au contraire, dans l'ensemble de la population, comme chez les parents d'enfants de moins de six ans, la crèche apparaît comme la solution d'accueil « **la plus bénéfique pour l'enfant** » (31% des parents concernés le pensent). Autre élément favorable à la crèche : elle prend la première place au palmarès du mode de garde considéré comme « **le moins coûteux pour les parents** » : 43% des parents d'enfants de moins de six ans s'accordent sur ce jugement.

Mais, à vrai dire, la crèche collective fait l'objet d'opinions moins positives quand il s'agit de sa praticité : elle passe, aux yeux d'une partie de la population, comme le mode d'accueil qui présente « **le plus d'inconvénients** » (38% des parents de jeunes enfants le pensent). Or ces « désagréments », réels ou supposés, semblent exercer une forte influence : les préférences affichées résultent en effet, dans le domaine, d'une

sorte de compromis entre, d'un côté, l'image « bénéfique pour l'enfant » que présente chaque mode d'accueil et, de l'autre, **les contraintes** qui lui sont associées.

Ainsi, globalement, la nourrice agréée n'est pas citée en tête du mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant ; elle n'est pas non plus considérée, dans l'ensemble, comme le mode le moins coûteux. Mais elle apparaît comme celui qui présente, de loin, le moins d'inconvénients. De fait, elle est classée à la première place du mode d'accueil jugé « le plus satisfaisant ».

Autrement dit, il apparaît qu'en matière de modes de garde, au delà des avantages propres reconnus à chaque type de solution, ce sont **les contraintes des parents** qui modèlent les préférences, et notamment **les contraintes et les inconvénients directement associés à la crèche collective** (nombre d'enfants gardés, horaires inadaptés, risques de maladie et de contagion...).

Un décalage persistant entre les souhaits et les pratiques

Autre élément de contrainte pour les parents : le décalage existant dans le domaine entre les préférences exprimées et les pratiques réelles, autrement dit, entre l'offre et la demande. De fait, **39% des parents ayant besoin de faire garder leur enfant en bas âge sont conduits à adopter une solution qui n'est pas celle pour laquelle ils expriment leur préférence**. Comparé à la situation d'il y a cinq ans, ce constat global repose sur deux constantes :

- **Il existe toujours une forte demande insatisfaite en matière de crèches collectives** : 58% des parents qui préfèrent ce système d'accueil n'ont pu y avoir recours. Cet écart, du même ordre de grandeur que les années antérieures, mérite d'autant plus d'attention que c'est, de tous les modes d'accueil, la crèche collective qui suscite, auprès des parents qui ont pu y accéder, « l'indice de satisfaction » le plus élevé.
- **Le recours à la nourrice non agréée est toujours bien plus fréquent qu'on ne le souhaite** : 4% des parents jugent ce mode d'accueil le plus satisfaisant, mais 17% y ont eu recours. La nourrice non agréée a de plus en plus l'apparence d'une solution de pis-aller, de remplacement plus ou moins contraint et insatisfaisant.

Mais deux évolutions peuvent être également mises en évidence, vraisemblablement liées à la mise en place de mesures relativement récentes (prestations du type AFEAMA, AGED, abattements fiscaux...). On observe en effet :

- **La poussée d'une certaine demande en matière de garde à domicile rétribuée :** 8% des parents ont adopté ce mode d'accueil, alors que 15% le trouvent, maintenant, le plus satisfaisant. L'écart a doublé ici en quatre ans.
- **Une nette réduction de la demande insatisfaite à l'égard de la nourrice agréée :** alors que de 1988 à 1994, la demande excédait les pratiques, la poussée de l'utilisation de la nourrice agréée a été telle globalement qu'il n'y a quasiment plus aujourd'hui, en la matière, de demande insatisfaite. Les efforts effectués en faveur des assistantes maternelles ont donc été, de ce point de vue, tout à fait payants.

Une priorité pour les Français : privilégier les relations entre les parents et leur jeune enfant

Mais les attitudes et les jugements sur les modes d'accueil dépendent aussi de la sensibilité aiguë des Français à l'égard du jeune enfant, et surtout de l'attention qu'ils portent à sa relation avec ses parents. En vérité, c'est cette préoccupation relationnelle qui conduit nos concitoyens à donner une grande importance à la résolution des problèmes de « conciliation vie professionnelle-vie familiale ». Ainsi, 88% des Français estiment que les parents de jeunes enfants **doivent adapter ou moduler leurs horaires de travail** en fonction de leurs charges parentales : c'est **l'arrêt temporaire d'activité** de l'un des deux parents qui est toujours majoritairement préconisé (à 51%), mais la solution de **réduction du temps de travail** de l'un ou des deux parents -horaires réduits, temps choisi- connaît une légère progression par rapport à 1994 (37%, + 4 points). Seules quelques catégories placent la réduction du temps de travail **avant** l'arrêt temporaire d'activité : les femmes actives, les diplômés du supérieur, les cadres supérieurs et professions libérales.

On observe cependant que le schéma « traditionnel » de pensée sur la conciliation « vie familiale-vie professionnelle » est loin d'être remis en question : qu'il s'agisse de l'arrêt temporaire d'activité ou du passage à horaires réduits, pour les deux tiers des Français qui préconisent une adaptation de l'activité professionnelle de l'un des parents, celle-ci doit **avant tout concerner la mère**. La solution économiquement la plus rationnelle, celle qui concerne l'arrêt de travail ou le temps partiel de celui des

deux parents qui est le plus faiblement rémunéré, est donc, de loin, minoritaire. Ces données montrent à quel point reste ancrée dans l'esprit de nos concitoyens l'idée que c'est à la mère que revient la charge de s'occuper de l'enfant, surtout dans ses toutes premières années.

Dans le même ordre d'idée, on observe aussi que six Français sur dix trouvent « normal » que 99% des bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation (APE) soient les mères. Ne faut-il cependant pas voir là l'annonce d'une évolution des mentalités ? Car, a contrario, 41% de la population estiment qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE. Cette demande est d'ailleurs plus forte dans les jeunes générations, quel que soit le niveau de diplôme possédé.

En vérité, l'analyse plus détaillée des réponses des enquêtés à une batterie de questions sur le partage des tâches dans les couples conduit à une certaine prudence, tant est fort le décalage existant sur le sujet entre les normes collectives (« ce qu'on déclare ») et les attitudes individuelles (« ce qu'on fait ») :

- Tous les Français ou presque (à 90%) s'accordent sur l'idée que les pères devraient davantage participer aux tâches du foyer et que la situation actuelle handicape, de façon générale, l'activité professionnelle des femmes.
- Mais en vérité, 42% de la population considèrent « normal » que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.
- Au total, 28% « seulement » de nos concitoyens estiment à la fois qu'il faut que les pères en fassent plus, qu'il est anormal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE. Ce taux s'élève cependant à 41% chez les femmes actives.

Le fort attachement de la population à la **préservation de la relation « parent-enfant en bas âge »** se retrouve d'ailleurs dans les préférences des Français en matière de congés parentaux : les deux tiers de nos concitoyens considèrent que ces congés se doivent de correspondre aux trois premières années de l'enfant, repoussant du même coup l'idée de fractionner ces trois ans de congés en plusieurs périodes, jusqu'aux dix ans de l'enfant. Même les personnes le plus directement concernées, telles que les femmes actives ou les parents d'enfants de moins de six ans, n'expriment pas ici d'opinions qui s'écartent de la moyenne.

Aider les parents à adapter leur activité professionnelle, plutôt que de les aider à accéder à un mode d'accueil précis

La priorité accordée par les Français à la relation « parent-enfant » resurgit à nouveau quand il s'agit de connaître le type d'aides ou de services que nos concitoyens souhaiteraient voir renforcés en priorité en matière de garde des jeunes enfants. Ainsi, 57% de la population attendent d'abord **des aides financières visant à compenser un aménagement de l'activité professionnelle de l'un des parents** : 34% optent pour celles qui compensent un arrêt temporaire d'activité, 23% pour celles qui compensent une réduction du temps de travail.

Les aides directes permettant le recours à telle ou telle formule d'accueil regroupent donc relativement moins de partisans : 20% des Français demandent un renforcement des prestations permettant le recours à une garde à domicile ; 15% optent pour des aides favorisant les services d'accueil collectif, 7% pour celles permettant de recourir à une assistante maternelle.

Le plus frappant est que l'ordre des préférences ne s'inverse pas quelle que soit la catégorie sociale ; cela vaut aussi pour les femmes actives. C'est dire combien chacun privilégie d'abord la possibilité, pour les parents, de « **vivre les premières années de l'enfant** ».

Un souhait persistant : les prestations familiales doivent assurer une redistribution verticale des revenus

Enfin, le rapport actualise un certain nombre d'informations portant, d'une part sur les attentes des Français en matière d'objectifs que les prestations familiales devraient viser à l'avenir, d'autre part sur l'importance relative accordée à ces prestations au sein de l'ensemble des aides sociales. Deux idées principales s'en dégagent, qui confirment, voire amplifient, les analyses antérieures :

- Pour nos concitoyens, les objectifs principaux que les prestations familiales devraient viser à l'avenir sont, en priorité, **la lutte contre la pauvreté** (citée par 39%) et **la correction des inégalités de revenus** (24%). Les objectifs de redistribution verticale et d'aide aux plus défavorisés l'emportent donc nettement,

dans toutes les catégories sociales, sur ceux, plus traditionnels, de soutien à la natalité ou de compensation des charges familiales, sans considération des revenus (10% des attentes au total). Ces données sont d'ailleurs confirmées par les préférences exprimées quand il s'agit de choisir entre aider les familles « qui ont le plus d'enfants » ou aider celles « qui ont le moins de revenus » : 85% des Français optent pour l'idée que **l'aide aux familles doit être en priorité dirigée vers les foyers à faibles ressources.**

Autre confirmation : interrogés directement sur ce sujet, 80% de nos concitoyens se déclarent favorables à une modulation de l'Allocation Parentale d'éducation (APE) en fonction du revenu, voire à sa limitation aux seules familles modestes.

Il est vrai que la période se caractérise par le souhait d'une bonne partie de la population, confrontée aux difficultés économiques et à l'accroissement du nombre de chômeurs, de renforcer la solidarité envers les groupes les plus défavorisés de la société : 69% de nos concitoyens estiment aujourd'hui insuffisante l'aide des pouvoirs publics envers les plus démunis.

- D'autre part, **l'attachement des Français aux prestations familiales reste toujours aussi fort.** Ainsi placent-ils, cette année encore, ces prestations en tête des aides à augmenter en priorité, loin devant le RMI ou les retraites. Bien sûr, les arbitrages effectués par nos concitoyens entre les différentes prestations sociales restent, pour une part, le reflet des intérêts personnels ou catégoriels. De fait, l'âge est toujours à l'origine de variations sensibles dans les préférences puisque les attentes ne sont pas les mêmes aux différentes étapes du cycle de vie.

Mais l'attachement des Français à l'aide à la famille est élevé aussi chez ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Il y a là le signe qu'en matière de prestations familiales, la multiplicité des objectifs et l'hétérogénéité des attentes permettent précisément de fédérer une bonne partie du corps social français.

INTRODUCTION

L'accueil des jeunes enfants est un sujet complexe. Théoriquement, les parents ont le choix entre garder eux-mêmes leurs enfants en bas âge ou les faire garder. En réalité, ce choix est souvent fortement conditionné par des considérations financières ou matérielles : pour certaines familles, il n'est pas envisageable de perdre un salaire dans le cas où les deux parents travaillent ; pour d'autres, la mère est parfois contrainte d'abandonner son emploi, faute d'avoir trouvé une solution de garde satisfaisante. Lorsqu'ils décident de poursuivre leurs activités professionnelles, les parents sont confrontés à un deuxième problème : quel mode d'accueil choisir ? Dans la pratique, encore une fois, le choix s'impose souvent de lui-même : certaines solutions peuvent parfois être inaccessibles du fait de leur coût élevé (garde à domicile, par exemple) ; d'autres sont éliminées tout simplement parce qu'elles ne sont pas offertes à proximité du domicile des parents (crèches...). L'insuffisance des équipements collectifs de garde et leur répartition géographique très inégale sur le territoire français est d'ailleurs à la source d'une grande insatisfaction des parents.

Il reste que les aides pour inciter les jeunes parents à garder eux-mêmes ou faire garder leurs enfants se sont considérablement développées ces dernières années. L'extension récente de l'APE aux familles de deux enfants a entraîné, en 1995, une réelle chute du taux d'activité des mères de deux enfants susceptibles de bénéficier de cette allocation¹, bien au delà de ce qui avait été prévu. Mais cet engouement pour l'arrêt temporaire d'activité n'est-il pas en partie révélateur du problème aigu de l'accueil des jeunes enfants en France ?

¹ Le taux d'activité des mères de 2 enfants dont le benjamin est âgé de 6 à 17 mois est passé de 70% en 1994 à 45% en 1995. Cf. « *L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation* », C. Afsa, CNAF, Recherches et prévisions n° 46, Décembre 1996.

Toujours est-il que s'intéresser aux modes d'accueil renvoie plus globalement au problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les femmes y sont évidemment les plus sensibles (surtout les mères). Ces questions s'inscrivent donc dans une réflexion plus large sur le partage des tâches domestiques et familiales au sein des familles.

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a souhaité faire le point sur ces sujets, en particulier, actualiser les données sur les attentes prioritaires de la population en matière d'aides des pouvoirs publics en faveur de la petite enfance. Des questions sur ce thème, ainsi que sur les modes d'accueil utilisés ou préférés, ont donc été insérées dans la vague de début 1997 de l'enquête du CREDOC sur « *les Conditions de vie et les Aspirations des Français* ». La CNAF a également souhaité reconduire l'analyse de l'opinion des Français sur les prestations familiales. Les questions intégrées sur ce sujet dans l'enquête avaient déjà été posées dans les mêmes termes dans le passé, ce qui permet de mettre en évidence quelques évolutions ou inflexions récentes de l'opinion.

La ***première partie*** du rapport est consacrée à **l'accueil des jeunes enfants**. Elle s'articule en deux principales sections :

- La première s'intéresse aux préférences de la population en matière de modes d'accueil : quel est, selon les Français, la solution la plus satisfaisante lorsque les parents de jeunes enfants travaillent ? On se propose également, dans cette section, de mesurer les décalages entre le mode d'accueil idéal et celui adopté par les parents pour leur dernier enfant en bas âge.
- La deuxième section analyse plus précisément l'image associée à chaque mode d'accueil. Quel est celui qui apparaît le plus bénéfique pour l'enfant ? Le moins coûteux pour les parents ? Celui qui présente le plus d'inconvénients ?

L'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle est au centre de la ***seconde partie***. Celle-ci se compose de trois sections :

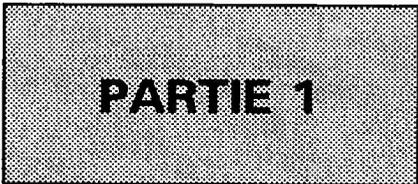
- Dans quelles conditions est-il possible de concilier vie familiale et choix professionnels ? Cette question est au coeur de la première section. L'un ou les

deux parents de jeunes enfants doivent-ils cesser temporairement de travailler ou réduire leur temps de travail ? Si oui, lequel des deux parents de préférence ?

- La deuxième traite des aides des pouvoirs publics en faveur de la petite enfance. Lesquelles nos concitoyens souhaitent-ils voir renforcées en priorité ? Faut-il réviser le montant de l'Allocation Parentale d'Education en fonction des ressources des bénéficiaires ou conserver le système actuel ? Les Français sont-ils favorables à l'idée de fractionner, sur plusieurs années, la période du congé parental ?
- La troisième section replace cette question dans le contexte plus large du partage des tâches domestiques et familiales entre hommes et femmes. Les pères doivent-ils davantage prendre en charge ces différentes tâches ? Est-il normal que celles-ci incombent le plus souvent aux femmes ?

Enfin, la *troisième partie* analyse un certain nombre d'**opinions sur les prestations familiales**. Vers quel objectif principal doivent-elles tendre, à l'avenir ? Entre une politique d'aide à la famille stricto sensu et une politique redistributive, visant à soutenir les familles disposant des ressources les plus faibles, que privilégient les Français ? Quelles prestations sociales nos concitoyens souhaitent-ils voir augmenter en priorité ? Et, en contrepartie, lesquelles sont-ils prêts à voir diminuer ?

Rappelons que l'enquête a été réalisée en Décembre 1996-Janvier 1997, en face à face, auprès d'un échantillon de 2005 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. Les enquêtés ont été sélectionnés selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables suivantes : âge-sexe, PCS et taille d'agglomération.



PARTIE 1

L'accueil des jeunes enfants

Section 1 - Modes d'accueil des jeunes enfants : des préférences aux pratiques

Faire garder son enfant en bas âge revient souvent, pour les parents, à effectuer un choix difficile et parfois insatisfaisant. Confrontés à une diversité théorique de possibilités, mais tenus à un nécessaire compromis entre leur désir et des contraintes lourdes -économiques, matérielles, d'offre existante aussi-, les parents n'ont pas toujours la liberté d'opter pour la solution qui leur semble la mieux appropriée.

Quel est, selon les Français, le mode d'accueil idéal ? Et celui auquel recourent effectivement les parents de jeunes enfants ? L'analyse des réponses à ces questions permet de prendre la mesure de l'écart existant aujourd'hui entre offre et demande.

1- Pour les Français, le mode d'accueil idéal est d'abord un mode d'accueil individuel

Les Français ont été interrogés, à nouveau cette année, sur leurs préférences en matière de modes d'accueil des jeunes enfants lorsque les parents travaillent. La question¹ se réfère précisément au mode d'accueil « le plus satisfaisant » pour un enfant en bas âge, et n'appelle qu'une seule réponse. Précisons qu'**aucune proposition n'est formulée à l'enquête** : les réponses sont librement exprimées puis, ensuite, postcodées par les enquêteurs.

La solution d'accueil considérée comme « la plus satisfaisante » quand les parents travaillent est d'abord la **nourrice agréée (assistante maternelle agréée)** : 32% des Français la citent cette année (tableau 1). Si l'on ajoute à ce pourcentage les partisans de la nourrice non agréée (3%), ce ne sont pas moins de 35% des Français qui

¹ Signalons qu'une légère modification est intervenue dans le libellé de la question en 1997. De 1988 à 1994, la question était posée comme suit : « *Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un jeune enfant en bas âge lorsque sa mère travaille?* ». Cette année, « sa mère » a été remplacée par « les parents ».

estiment ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant ; ce pourcentage est identique à celui de 1994. Il faut néanmoins noter que, durant cette période, les adeptes de la nourrice agréée ont progressé de près de 3 points², tandis que la nourrice non agréée perdait les faveurs d'une part importante de ses partisans (- 3 points).

En neuf ans, l'engouement des Français pour l'assistante maternelle agréée a gagné 8 points. **Ce système d'accueil des jeunes enfants se place désormais très nettement en tête, devant la garde par les grands-parents** (graphique 1). L'écart entre ces deux modes d'accueil s'est, en effet, nettement creusé cette année (7 points, contre 2 points en 1994 et 3 points en faveur de la garde par les grands-parents en 1988).

Quant aux partisans de la crèche collective, après une sensible inflexion en 1994, ils retrouvent, cette année, un niveau proche de ceux de 1990 et 1991 (22%). Les adeptes de la garde à domicile par une personne rémunérée sont, par ailleurs, un peu plus nombreux qu'il y a trois ans (12%, soit 4 points de plus).

Tableau 1

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ?*

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	(en %)							
	Début 1988 (A)	Début 1989 (B)	Début 1990 (C)	Début 1991 (D)	Début 1994 (E)	Début 1997 (F)	Evolution 1994-1997 (F) - (E)	Evolution 1988-1997 (F) - (A)
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	23,8	26,0	26,2	26,3	29,1	31,7	+2,6	+7,9
. Garde par les grands-parents	26,8	26,6	26,5	26,0	27,2	24,4	-2,8	-2,4
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	17,1	18,1	21,4	23,2	18,2	22,2	+4,0	+5,1
. Garde à domicile par personne rémunérée .	10,0	9,1	9,7	10,2	8,0	11,6	+3,6	+1,6
. Nourrice non agréée	6,0	7,8	6,9	6,3	6,4	3,3	-3,1	-2,7
. Crèche familiale	5,9	5,6	3,7	3,2	5,2	2,7	-2,5	-3,2
. Halte garderie	1,3	1,6	1,2	1,0	1,5	1,3	-0,2	-
. Autre	1,7	2,8	1,9	2,3	1,8	1,2	-0,8	-0,5
. Ne sait pas	7,5	2,4	2,5	1,5	2,6	1,6		
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

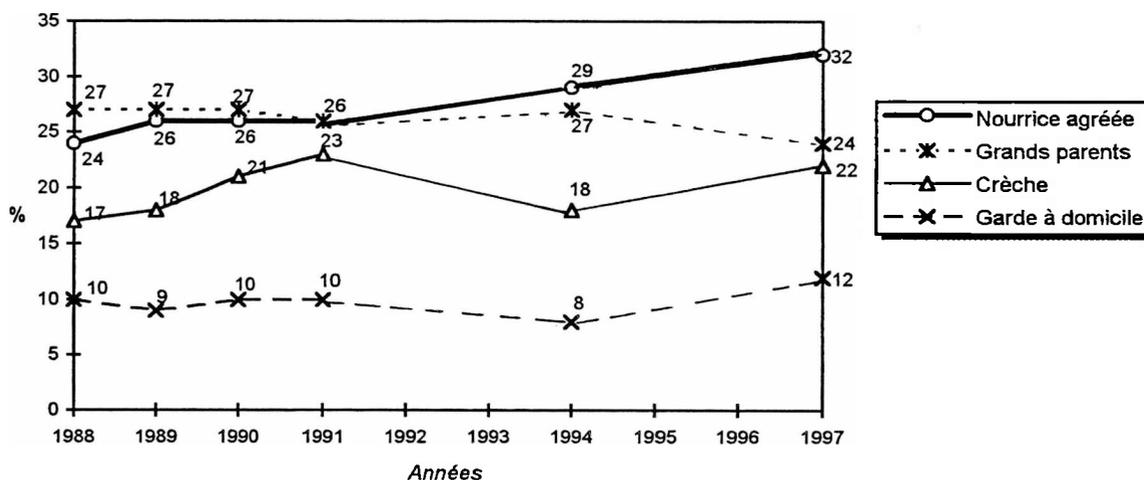
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

*De 1988 à 1994, la question était formulée comme suit : « Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ? ». Précisons qu'il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

² Compensés par une baisse corrélative des citations de la crèche familiale

Graphique 1

Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent
- Evolution des principales réponses entre 1988 et 1997 -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les Français continuent donc d'exprimer très majoritairement leur préférence pour un mode d'accueil individuel ou quasi-individuel¹ quand les parents exercent une activité professionnelle : comme en 1994, 71% citent la nourrice, les grands-parents ou la garde à domicile. Les partisans d'un mode de garde collectif apparaissent moins nombreux : ils constituent 23% de la population (crèche collective ou halte-garderie). Les crèches familiales se situent, quant à elles, à mi-chemin entre les équipements collectifs et la garde individuelle.

Rappelons que les préférences évoquées ci-dessus sont exprimées par l'ensemble de la population : les personnes n'ayant jamais eu d'enfant y sont incluses, de même que les personnes âgées, ou encore les femmes inactives qui peuvent assumer elles-mêmes la garde de leurs enfants. On peut donc penser que leurs attentes en matière d'accueil des jeunes enfants sont relativement différentes de celles des parents actuels ou de celles des jeunes femmes actives. Examinons ce point.

Les nourrices agréées sont encore plus appréciées des parents

Les partisans de la garde par les grands-parents sont aussi nombreux chez les parents que chez les personnes n'ayant jamais eu d'enfants. Par contre, les enquêtés n'ayant

¹ Les nourrices agréées peuvent garder en général entre 1 à 3 enfants

pas eu d'enfants ont tendance à davantage « idéaliser » la crèche collective : 27% citent cette solution comme la plus satisfaisante, soit 6 points de plus que ceux qui ont, ou ont déjà eu, charge d'enfants. En revanche, les parents plébiscitent davantage la nourrice agréée (34%, soit 7 points d'écart avec ceux qui n'ont pas eu d'enfant) et la garde à domicile par une personne rémunérée (13%).

Tableau 2
Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge,
lorsque les parents travaillent (1997)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		a ou a eu des enfants	n'a pas eu d'enfant
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	31,7	33,5	27,0
. Garde par les grands-parents	24,4	24,7	23,7
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	22,2	20,4	26,6
. Garde à domicile par personne rémunérée	11,6	12,7	8,6
. Nourrice non agréée	3,3	2,9	4,4
. Crèche familiale	2,7	2,2	4,0
. Halte garderie	1,3	1,1	2,0
. Autre	1,2	1,2	1,2
. <i>Ne sait pas</i>	1,6	1,3	2,5
. Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

D'ailleurs, les personnes les plus directement concernées, celles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans à charge, sont encore un peu plus nombreuses à préférer l'assistante maternelle agréée (36%, contre 32% dans l'ensemble). En contrepartie, elles citent un peu moins la crèche collective, la garde à domicile et la nourrice non agréée. Les femmes actives ayant déjà eu un enfant privilégient, elles aussi, nettement plus les nourrices agréées (36%), mais aussi la garde à domicile par une personne rémunérée (16%).

Tableau 3
Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge,
lorsque les parents travaillent (1997)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : a un enfant de moins de 6 ans	Dont : femme active ayant eu un enfant
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	31,7	35,5	36,3
. Garde par les grands-parents	24,4	24,6	21,5
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	22,2	19,6	19,1
. Garde à domicile par personne rémunérée	11,6	10,6	16,0
. Nourrice non agréée	3,3	2,3	2,7
. Crèche familiale	2,7	3,5	1,9
. Halte garderie	1,3	1,5	0,9
. Autre	1,2	2,0	1,0
. Ne sait pas	1,6	0,6	0,6
. Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Notons que l'évolution des préférences des parents d'enfants de moins de 6 ans a été sensiblement la même, ces trois dernières années, que pour l'ensemble de la population : les préférences se sont nettement accrues envers la nourrice agréée (+ 7 points en 3 ans), mais aussi envers la garde à domicile (+ 4 points) et la crèche collective (+2 points).

Tableau 3 bis
L'évolution des préférences (mode d'accueil le plus satisfaisant)
chez les parents d'enfants de moins de 6 ans

(en %)

	Début 1994	Début 1997	Evolution 1994-1997
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	28,8	35,5	+ 6,7
. Garde par les grands-parents	28,8	24,6	- 4,2
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	17,7	19,6	+ 1,9
. Garde à domicile par personne rémunérée	7,1	10,6	+ 3,5
. Nourrice non agréée	8,4	2,3	- 6,1
. Crèche familiale	4,3	3,5	- 0,8
. Halte garderie	1,1	1,5	+ 0,4
. Autre	2,2	2,0	- 0,2
. Ne sait pas	1,7	0,6	
. Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les adeptes de la crèche collective : des diplômés, des cadres et des parisiens

C'est à Paris et dans l'agglomération parisienne que l'on dénombre le plus de partisans de la crèche collective : 33% des Franciliens la citent comme le mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent (contre 22% en moyenne dans l'ensemble de la population). D'ailleurs, plus la taille d'agglomération s'accroît, plus le nombre de personnes estimant que la crèche est le mode d'accueil idéal augmente (graphique 2). Rappelons, à ce propos, que l'équipement des crèches est plus courant en milieu urbain, et qu'il est particulièrement implanté en Ile de France (qui regroupe à elle seule 46% des places de crèches en France). En tout état de cause, on a là, en partie, la révélation que les préférences ne s'expriment pas indépendamment de l'offre : il est certainement difficile, au delà des choix personnels, de considérer qu'un mode de garde est celui qui est le plus satisfaisant quand celui-ci est rare ou quasiment inexistant dans son entourage géographique immédiat.

Les personnes appartenant à un milieu social plutôt favorisé (diplômés du supérieur, cadres supérieurs et professions intermédiaires) sont également un peu plus nombreuses à mentionner la crèche collective comme le mode d'accueil idéal (tableau 4). Ce type d'équipement collectif est d'ailleurs davantage considéré comme idéal quand le niveau de diplôme s'élève¹ : c'est la solution qui arrive en tête chez les diplômés de l'enseignement supérieur (avec 28%). Notons enfin que les célibataires et les étudiants expriment également plus fréquemment leur préférence pour l'accueil collectif des jeunes enfants.

Tableau 4

Proportion d'individus citant « la crèche collective » comme le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent
- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	33,4
Célibataire	28,2
Diplômé du supérieur	28,1
Cadre supérieur, profession intermédiaire	27,4
Autre inactif (étudiant essentiellement)	27,4
Ensemble des Français	22,2

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 33% des habitants de Paris ou de la région parisienne considèrent que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant (contre 22% en moyenne).

¹ Il est intéressant de remarquer qu'il s'agit plus d'un phénomène culturel que d'un effet « revenu » : le taux de citation de la crèche collective varie peu en fonction du montant des ressources du foyer (cf. graphique 3).

Au total, la proportion d'individus estimant que la crèche collective est le plus satisfaisant des modes d'accueil a progressé de 4 points en 3 ans. On remarquera que cette préférence a progressé plus vite qu'en moyenne chez les cadres et les diplômés du supérieur (tableau 5) : l'évolution y a été respectivement de + 8 et + 7 points entre 1994 et 1997. Mais d'autres catégories, moins favorisées, comme les ouvriers et les personnes disposant de revenus mensuels inférieurs à 6 000 F ont également connu une montée de leur préférence pour la crèche (+ 7 points en trois ans).

Tableau 5

Le pourcentage d'individus estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant quand les parents travaillent

- Evolution 1994/1997 dans quelques catégories -

	(en %)		
	Début 1994 (A)	Début 1997 (B)	Evolution 1994-1997 (B)-(A)
Cadre supérieur, profession intermédiaire	19,8	27,4	+7,6
Diplômé du supérieur	20,9	28,1	+7,2
Revenus mensuels du foyer inférieurs à 6000 F.....	16,6	23,6	+7,0
Ouvrier	14,2	21,1	+6,9
Ensemble des Français.....	18,2	22,2	+4,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture : 28% des diplômés du supérieur estiment, en 1997, que la crèche est le mode d'accueil le plus satisfaisant contre 21% en 1994, soit 7 points de plus en trois ans.

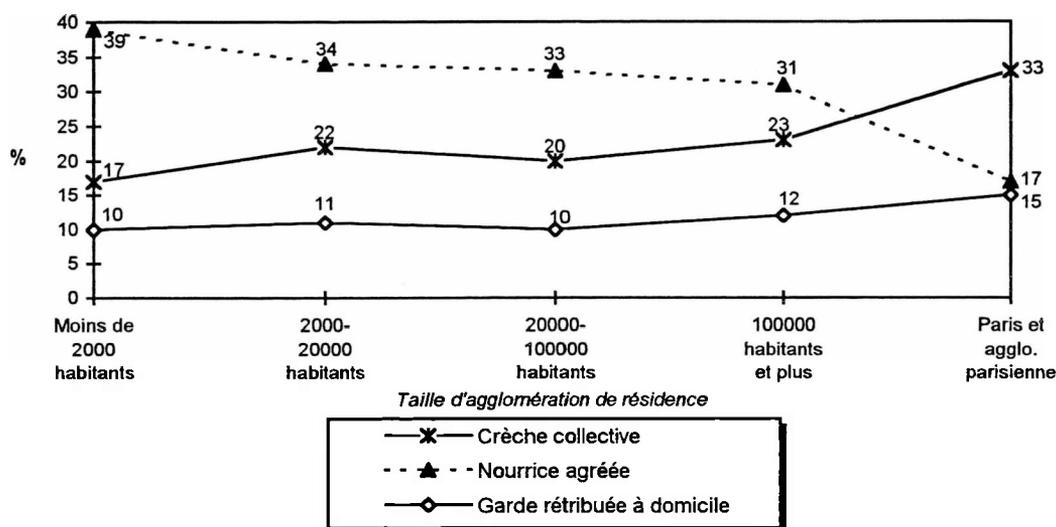
Les couples bi-actifs optent relativement plus pour la nourrice agréée

A l'absence relative d'infrastructures de garde collectives dans les communes rurales, semble correspondre une attente particulière à l'égard des nourrices agréées : 39% des personnes résidant dans des communes de moins de 2000 habitants les considèrent comme le mode d'accueil le plus satisfaisant (contre 32% en moyenne). La préférence pour la nourrice agréée diminue ensuite lorsque la taille de l'agglomération de résidence croît, passant de 39% dans les communes rurales à 17% dans l'agglomération parisienne (graphique 2).

Graphique 2

Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent, en fonction de la taille d'agglomération de résidence

- Taux de citations de la nourrice agréée, de la crèche collective et de la garde à domicile -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Cette solution est également plus souvent citée par les employés (36%), les femmes actives (36%) et, plus globalement, par les personnes vivant en couple et dont les deux membres sont actifs (40%). Enfin, la préférence pour la nourrice agréée est plus souvent marquée chez les personnes bénéficiant de revenus moyens-supérieurs : cela concerne davantage des individus disposant, dans leur foyer, de revenus mensuels compris entre 10 000 et 15 000 F (cf. graphique 3).

Tableau 6

Proportion d'individus citant « l'assistante maternelle agréée » comme le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent

- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Vit dans un couple bi-actif	40,3
Vit dans une agglomération de moins de 2000 habitants	38,5
Dispose dans son foyer de 10 000 à 15 000 F mensuels	37,5
Femme active	36,0
PCS : Employé	35,5
Ensemble des Français	31,7

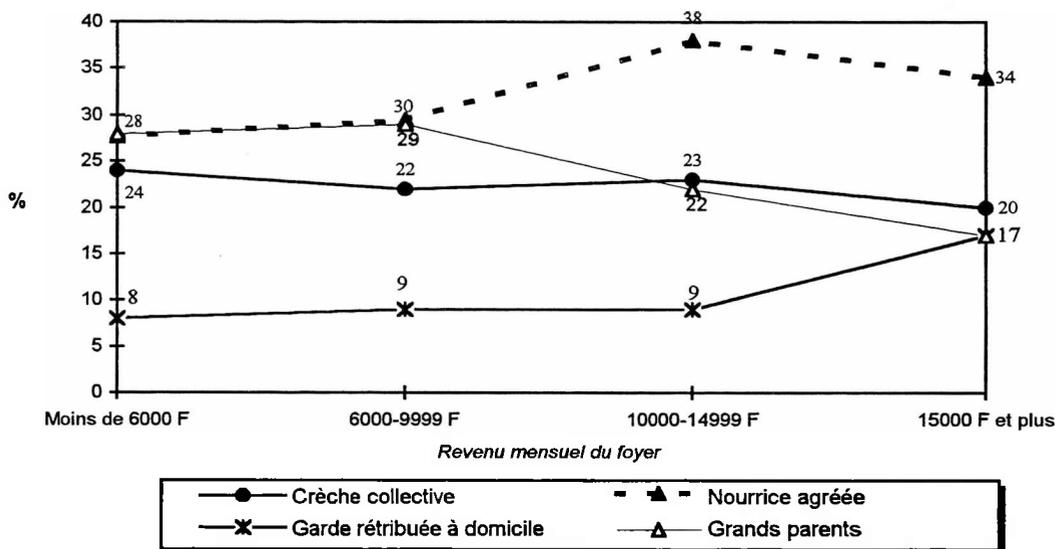
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 39% des habitants de communes de moins de 2000 habitants considèrent que la nourrice agréée est le mode d'accueil le plus satisfaisant (contre 32% en moyenne).

Graphique 3

Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent, en fonction du revenu mensuel du foyer

- Taux de citations des nourrices agréées, crèches collectives, gardes à domicile et grands-parents -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Quelques groupes ont vu leur préférence pour la nourrice agréée croître de façon plus importante qu'en moyenne. Le taux de citations de ce mode d'accueil a ainsi augmenté d'au moins 7 points en trois ans chez les femmes au foyer, chez les parents de jeunes enfants, chez les employés, ou encore parmi les individus qui disposent de revenus compris entre 10 000 et 15 000 F par mois.

Tableau 7

Le pourcentage d'individus estimant que la nourrice agréée est le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge quand les parents travaillent

- Evolution 1994/1997 dans quelques catégories -

	(en %)		
	Début 1994 (A)	Début 1997 (B)	Evolution 1994-1997 (B)-(A)
Personne au foyer.....	21,7	33,8	+12,1
Diplômé du Bac (ou technique de niveau Bac) ¹	24,8	33,5	+8,7
Employé.....	28,7	35,5	+6,8
Revenus mensuels du foyer compris entre 10 000 et 15 000 F	30,7	37,5	+6,8
A au moins un enfant de moins de 6 ans.....	28,8	35,5	+6,7
Ensemble des Français	29,1	31,7	+2,6

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture : 34% des diplômés du Bac estiment, en 1997, que la nourrice agréée est le mode d'accueil le plus satisfaisant contre 25% en 1994, soit 9 points de plus en trois ans.

¹ Non compris diplômés du supérieur.

L'accueil chez les grands-parents : une préférence des personnes âgées

C'est probablement parce qu'ils sont directement concernés, que les personnes âgées et les retraités se montrent les plus élogieux à l'égard de la garde par les grands-parents : 32% des plus de 65 ans et 31% des seconds la citent (contre 24% en moyenne). De fait, les non-diplômés, plus nombreux chez les personnes âgées, mentionnent également plus souvent l'accueil par les grands-parents (30%). Les personnes disposant d'un revenu mensuel faible, inférieur à 6000 F, sont aussi plus nombreuses dans ce cas (28%). En revanche, au delà de 10 000 F de revenus, l'attrance pour les grands-parents décroît sensiblement (cf. graphique 3).

Tableau 8

Proportion d'individus citant « la garde par les grands-parents » comme le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent
- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
65 ans et plus	31,6
PCS : Retraité	31,0
Aucun diplôme (ou seulement le CEP)	29,9
Dispose, dans son foyer, de moins de 6000 F mensuels.....	28,1
Ensemble des Français.....	24,4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 32% des personnes de plus de 65 ans considèrent que la garde par les grands-parents est le mode d'accueil le plus satisfaisant (contre 24% en moyenne).

Les groupes au sein desquels la préférence pour la garde par les grands-parents a diminué le plus vite entre 1994 et 1997 sont assez hétérogènes. Mais on observe qu'il s'agit de catégories jusque-là plus attirées qu'en moyenne par le recours aux grands-parents : habitants de communes rurales, titulaires de faibles revenus, personnes au foyer, jeunes de moins de 25 ans.

Tableau 9

Le pourcentage d'individus estimant que les grands-parents constituent le mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge quand les parents travaillent

- Evolution 1994/1997 dans quelques catégories -

	(en %)		
	Début 1994 (A)	Début 1997 (B)	Evolution 1994-1997 (B)-(A)
Dispose, dans son foyer, de moins de 6 000 F	35,4	28,1	- 7,3
Moins de 25 ans	29,7	22,7	- 7
Vit dans une agglomération de moins de 2 000 habitants .	31,5	25,2	- 6,3
Personne restant au foyer	29,6	23,4	- 6,2
Ensemble des Français.....	27,2	24,4	- 4,8

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture : 23% des moins de 25 ans estiment, en 1997, que les grands-parents constituent le mode d'accueil le plus satisfaisant contre 30% en 1994, soit 7 points de moins en trois ans.

Cadres et diplômés sont plus nombreux à préférer la garde à domicile rémunérée

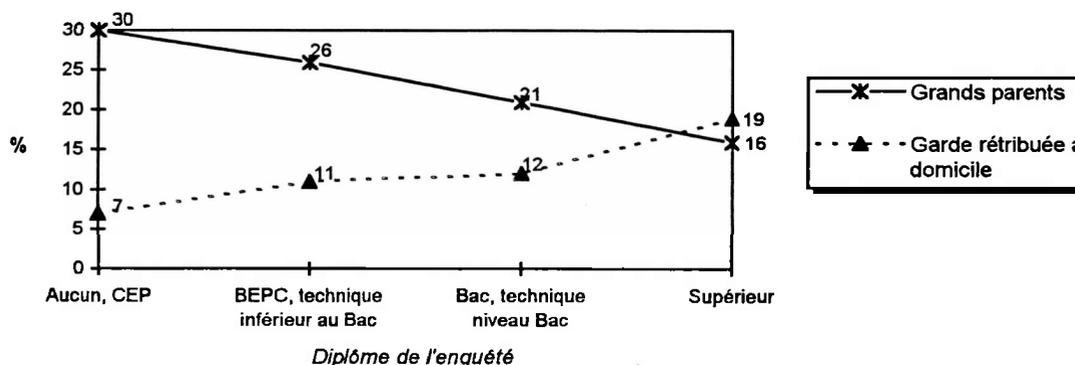
Enfin, les partisans de la garde à domicile font plus souvent partie de catégories socio-économiques aisées : 22% des cadres supérieurs et professions libérales, 19% des diplômés du supérieur et 17% des individus dont le foyer dispose de plus de 15 000 F mensuels estiment qu'il s'agit du mode le plus satisfaisant (contre 12% en moyenne).

On notera à ce propos que le niveau de diplôme a des effets totalement opposés pour deux modes d'accueil : quand il s'élève, les préférences envers la garde à domicile s'accroissent et celles envers la garde par les grands-parents régressent (graphique 4).

Graphique 4

Mode d'accueil le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque les parents travaillent, en fonction du niveau de diplôme

- Taux de citations des grands-parents ou de la garde à domicile -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

La préférence pour la garde à domicile a plus fortement progressé depuis 1994 chez les hommes, et particulièrement les hommes actifs (+ 7 points, contre + 4 en moyenne), et chez les titulaires de revenus élevés (+ 5 points).

2 - Les solutions adoptées : la garde par la mère maintient sa suprématie

A côté de la vision « idéale » des modes d'accueil, qu'en est-il des pratiques effectives ? Nous avons donc aussi interrogé les Français sur ce point. Mais dans la mesure où il n'est pas rare que, par nécessité ou par choix, l'enfant change de mode d'accueil au cours de ses trois premières années, la question posée était précisément centrée sur le **mode principalement adopté**.

C'est la solution « mère au foyer » qui l'emporte largement (tableau 10) : 53% des Français ayant eu au moins un enfant ont opté pour cette formule. Bien entendu, ce pourcentage concerne tous les enquêtés ayant eu un enfant, quelque soit leur âge. Il y a donc, dans ce chiffre, une certaine inertie temporelle : la solution du recours à la mère peut avoir, pour les uns, été choisie il y a quelques mois ; pour les autres, il y a plusieurs années. Nous y reviendrons. Toujours est-il que cette solution est globalement en régression régulière depuis une dizaine d'années (- 7 points par rapport à 1988). De même, la garde par la mère travaillant à domicile ne concerne plus cette année que 5% des parents (- 2 points depuis 1988).

Ce recul constant de la garde parentale semble s'opérer principalement au profit d'un appel plus fréquent aux nourrices (agrées ou non) : 20% des parents déclarent avoir utilisé cette solution, contre 11% en 1988. On notera la relative stabilité de la garde par les grands-parents, qui concerne toujours environ une personne sur dix : elle se place désormais en troisième position, derrière l'assistante maternelle agréée et la mère au foyer. Toutes les autres possibilités ne sont exploitées que par moins de 5% de la population concernée et ont subi peu de variations depuis 1988. En particulier, ramenés à l'ensemble de la population, les utilisateurs de la crèche collective restent relativement peu nombreux : au total, 5% des parents l'ont adopté pour leur dernier enfant.

Tableau 10

Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?¹

- champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant, soit 72% de l'ensemble des Français au début 1997 -

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	(en %)							
	Début 1988 (A)	Début 1989 (B)	Début 1990 (C)	Début 1991 (D)	Début 1994 (E)	Début 1997 (F)	Evolution 1994-1997 (F) - (E)	Evolution 1988-1997 (F) - (A)
. Mère au foyer	59,4	59,0	58,5	56,7	53,5	52,8	- 0,7	- 6,6
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	6,6	6,2	7,0	7,5	9,7	12,7	+ 3,0	+ 6,1
. Garde par les grands-parents	9,8	10,8	9,9	11,2	11,1	10,9	- 0,2	+ 1,1
. Nourrice non agréée	4,8	6,5	6,7	7,8	8,2	7,0	- 1,2	+ 2,2
. Crèche collective, crèche (s.a.i.).....	3,8	3,1	2,9	4,3	4,5	4,9	+ 0,4	+ 1,1
. Mère travaillant à domicile	7,1	5,3	5,6	4,8	6,7	4,8	- 1,9	- 2,3
. Garde à domicile par personne rémunérée...	3,2	3,7	3,7	3,3	2,9	3,4	+ 0,5	+ 0,2
. Crèche familiale	0,5	1,0	0,8	0,4	0,7	0,9	+ 0,2	+ 0,4
. Halte garderie	0,7	0,6	1,0	0,3	0,7	0,7	-	-
. Autre	1,9	3,2	3,3	3,1	2,0	0,9	- 1,1	- 1,0
. Ne sait pas	2,3	0,5	0,5	0,5	-	0,9		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		
<i>Effectifs</i>	1501	1515	1460	1488	1502	1435		

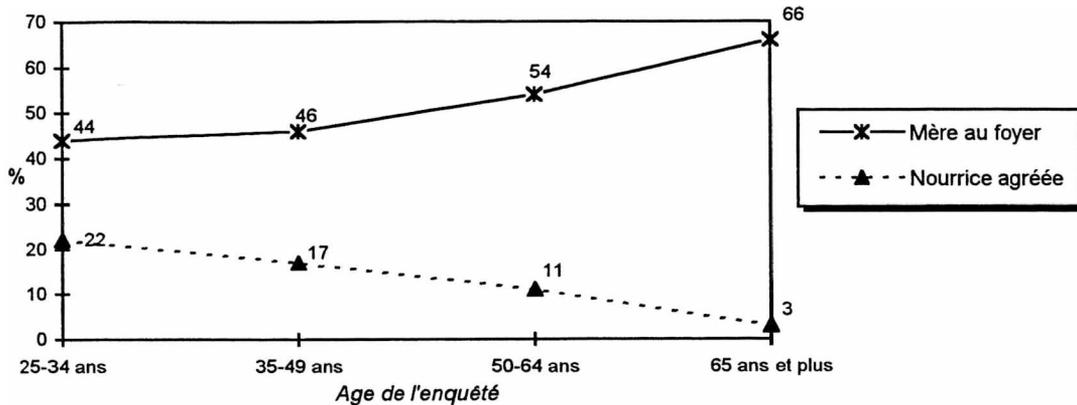
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Garder soi-même son enfant était une pratique plus fréquente dans le passé.

Comme on vient de le remarquer, ces résultats enregistrent, en fait, la moyenne des pratiques des différentes générations de parents. Or, d'une part, le travail féminin s'est sensiblement accru ces trente dernières années ; d'autre part, l'offre de modes d'accueil, comme les modes de vie, ont fortement évolué. C'est ce que l'analyse en fonction de l'âge des enquêtés permet de vérifier : alors que chez les parents ayant aujourd'hui de 25 à 34 ans, le recours à la garde par « la mère au foyer » représente 44% des cas, cela concerne 66% des parents ayant maintenant plus de 65 ans (graphique 5). Corrélativement, le recours à la nourrice agréée a augmenté considérablement dans les générations les plus jeunes : cela concernait 3% des parents ayant aujourd'hui 65 ans et plus ; le taux est passé à 22% chez les parents de 25 à 34 ans.

¹ Il s'agit d'une question « ouverte » (l'enquêteur ne proposait pas de liste-réponse). Une seule réponse était demandée.

Graphique 5
Le recours à la garde par la mère ou par une nourrice agréée, selon l'âge de l'enquêté
 - Champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Note : L'échantillon des parents de moins de 25 ans est de taille trop faible pour figurer dans le graphique.

Il reste que même dans les générations les plus jeunes, c'est encore la mère elle-même qui garde le plus fréquemment son enfant : 47% des parents ayant actuellement un enfant de moins de six ans ont adopté la solution de la mère au foyer et 3%, celle de la mère travaillant à domicile (tableau 11).

Au début 1994, les pourcentages n'étaient guère différents, mais inférieurs : 44% des parents ayant alors un jeune enfant avaient eu recours à la « mère au foyer ». L'élargissement récent du champ d'application de l'APE explique certainement cette évolution.

Tableau 11
Solution principalement adoptée pour la garde du dernier enfant en bas âge
 - Champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant -

	(en %)	
	Ensemble des parents	Dont : a un enfant de moins de 6 ans
. Mère au foyer	52,8	46,9
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	12,7	20,7
. Garde par les grands-parents	10,9	10,5
. Nourrice non agréée	7,0	6,9
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	4,9	6,5
. Mère travaillant à domicile	4,8	2,7
. Garde à domicile par personne rémunérée	3,4	1,3
. Crèche familiale	0,9	1,7
. Halte garderie	0,7	1,1
. Autre	0,9	0,4
. Ne sait pas	0,9	1,3
Total	100,0	100,0

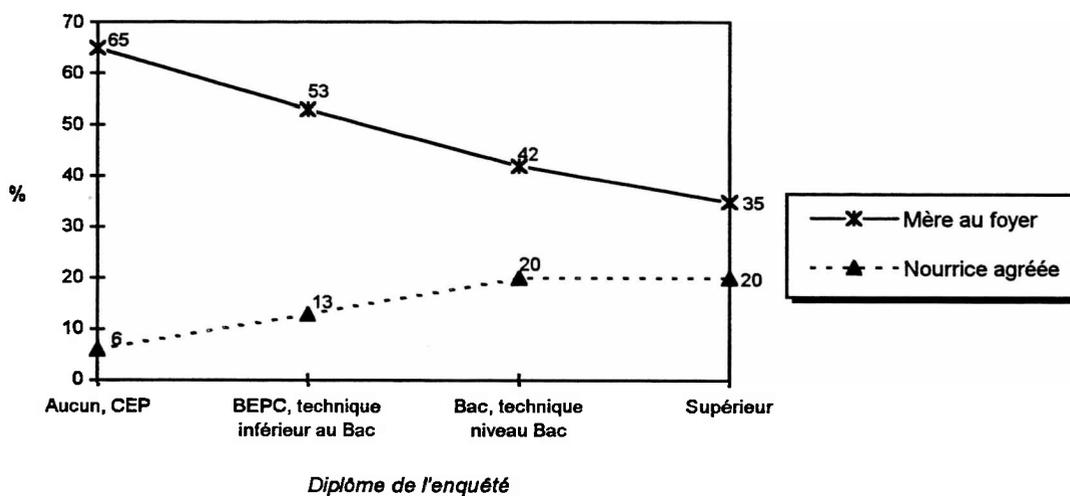
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

On le sait, il existe une forte corrélation entre le diplôme possédé et l'âge : les générations les plus âgées sont moins diplômées que les plus jeunes. De fait, le recours à la « mère au foyer » diminue avec le niveau de diplôme, pendant que la solution de la nourrice agréée est davantage adoptée quand le niveau de formation croît (graphique 6).

Graphique 6

Le recours à la garde par la mère ou par une nourrice agréée, selon le diplôme de l'enquêté

- Champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant -

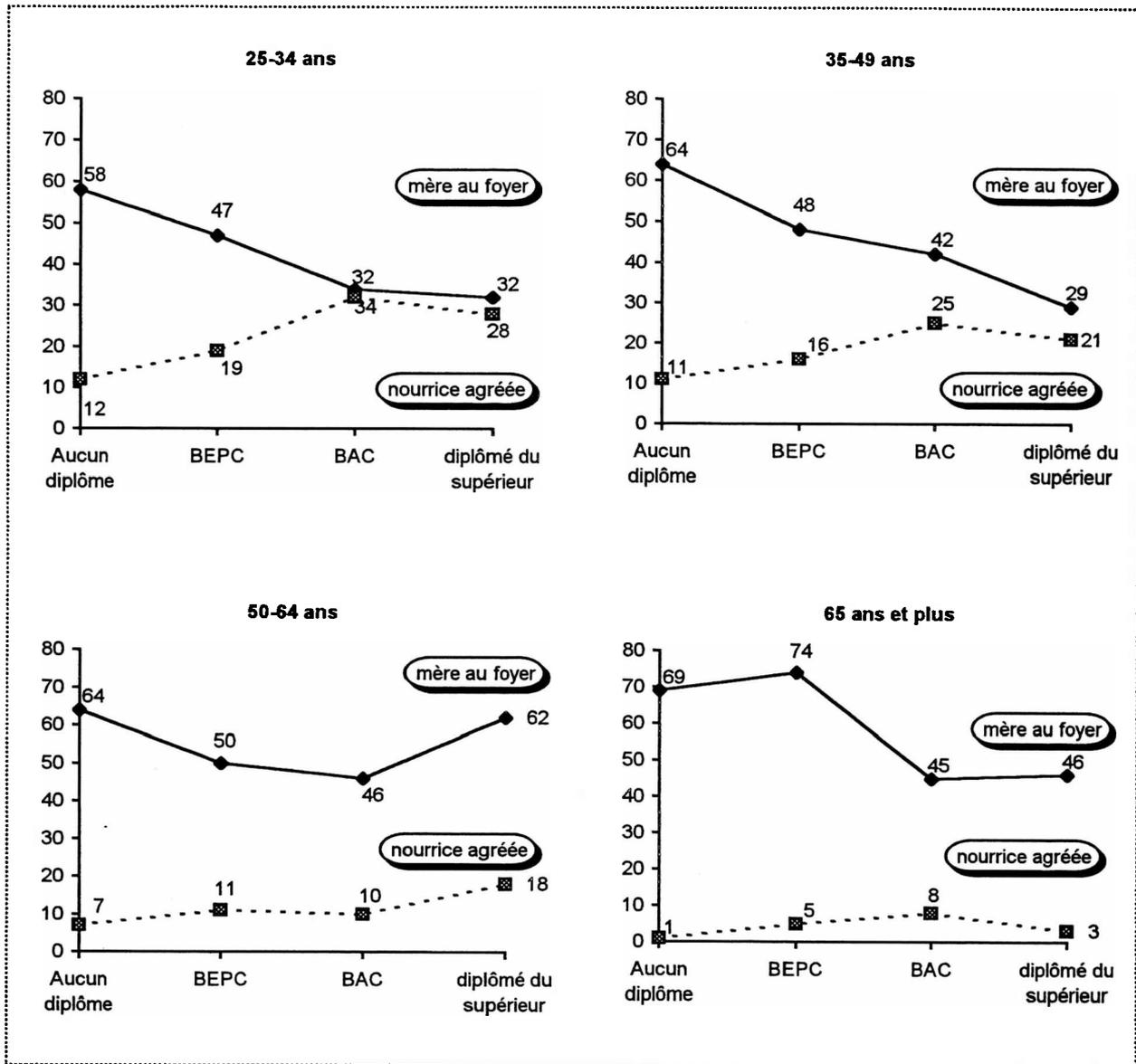


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Mais ce graphique mêle deux effets : celui du niveau de formation et celui des générations, dont on a vu l'importance. Or, si l'on « neutralise » l'effet générationnel, en analysant tranche d'âge par tranche d'âge l'évolution des pratiques en fonction du diplôme, on remarque qu'il semble bien exister **un effet propre du niveau culturel** : dans chaque génération, le recours à la mère au foyer est toujours plus important chez les non-diplômés et plus faible chez les diplômés (graphique 7). Le phénomène est cependant moins net chez les parents ayant aujourd'hui 50 à 64 ans. En tout état de cause, si l'on observe les parents les plus jeunes, cet effet culturel est particulièrement affirmé.

Graphique 7

Le recours à la garde par la mère ou par une nourrice agréée
 - Analyse en fonction du diplôme et de l'âge -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

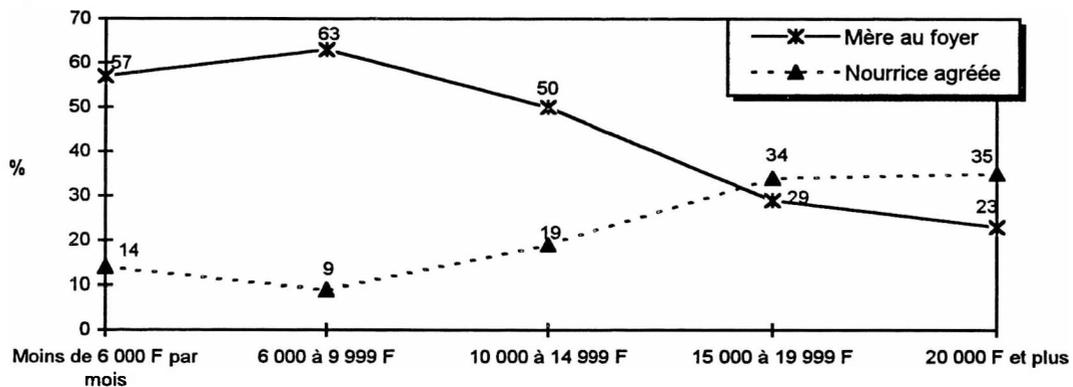
Cette importance du niveau culturel dans le « choix » du recours à la garde par la mère doit être mise en relation avec des critères socio-économiques plus larges. On constate, en effet, que le recours à la mère au foyer est surtout le fait des ménages aux ressources peu élevées.

Pour neutraliser tout effet de génération, le graphique 8 ne concerne que les parents actuels d'enfants de moins de 6 ans. Il met en évidence que les personnes disposant de revenus élevés manifestent une propension nettement supérieure à confier leurs enfants à l'extérieur (nourrice agréée). Il est vrai que les parents bénéficiant dans leur foyer d'un revenu confortable sont le plus souvent des personnes appartenant à des couples **bi-actifs**, ne souhaitant donc précisément pas « sacrifier » l'activité professionnelle d'un des deux membres du couple.

Graphique 8

Le recours à la garde par la mère ou par une nourrice agréée, selon le niveau de revenus

- Champ : parents actuels d'enfants de moins de 6 ans -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

De fait, chez les parents actuels d'enfants de moins de 6 ans, ce sont les moins fortunés et les moins diplômés qui recourent en plus grande proportion à la solution de la mère au foyer (tableau 12).

Tableau 12

Proportion de parents d'enfants de moins de 6 ans dont le dernier enfant en bas âge a été gardé par la mère

- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Vit dans un couple dont les deux membres sont inactifs	79,7
Chômeur	67,0
Aucun diplôme (ou seulement le CEP)	64,1
Dispose de 6 000 à 10 000 F mensuels dans son foyer	62,8
Dispose de moins de 6 000 F mensuels dans son foyer	56,8
Ensemble des parents d'enfants de moins de 6 ans	46,9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : chez les parents non-diplômés d'enfants de moins de 6 ans, 64% ont eu recours à la garde par la mère, contre 47% en moyenne chez l'ensemble des parents de jeunes enfants.

Il reste que dans près d'un cas sur deux, les enfants ne sont pas gardés par leur mère. Nous allons maintenant examiner l'importance des différents modes d'accueil « extérieurs ». Pour ce faire, nous avons exclu des analyses suivantes les cas où l'enfant a précisément été gardé par sa mère (mère au foyer ou mère travaillant à domicile).

Quand les parents confient leurs enfants à l'extérieur, ils utilisent surtout la nourrice

Quand la mère ne peut s'occuper elle-même de l'enfant, c'est la solution de la nourrice agréée qui est le plus souvent adoptée : 30% des parents concernés y ont eu recours. La garde par les grands-parents arrive ensuite : elle est utilisée par 26% des parents qui travaillent. Puis viennent la nourrice non agréée (17%), la crèche collective (12%) et la garde à domicile (8%).

Au total, dans près d'un cas sur deux (47% exactement), ce sont les nourrices (agréées ou non) qui accueillent chez elles les jeunes enfants dont les mères travaillent. Cette pratique est, depuis 1988, en nette augmentation (+11 points). Cette progression s'est cependant effectuée au seul profit de la nourrice agréée : 19% de la population de référence y avait recours voici 9 ans, contre 30% aujourd'hui. L'appel à une nourrice non agréée semble, quant à lui, stable, voire même en retrait par rapport à 1994.

L'effritement constant du recours aux grands-parents (- 4 points en 9 ans) est en partie contrebalancé par la lente progression de l'utilisation des crèches (+ 2 points).

Tableau 13

**Solution principalement adoptée pour la garde
du dernier enfant en bas âge (hors garde par la mère)**
- Champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant -

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	(en %)				
	1988-1989	1990-1991	1994	1997	Evolution 1994-1997
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	19	20	24	30	+6
. Garde par les grands-parents	30	28	28	26	- 2
. Nourrice non agréée	17	19	21	17	- 4
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	10	10	11	12	+1
. Garde à domicile par personne rémunérée...	10	9	7	8	+1
. Autre, ne sait pas	14	14	9	7	- 2
Total	100	100	100	100	
(Effectifs)	(1003)	(1096)	(598)	(607)	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les tendances précédentes se vérifient, voire s'amplifient même, auprès de la population des parents d'enfant(s) de moins de 6 ans. On observe, en particulier, une percée remarquable du recours à l'assistante maternelle agréée : 41% des parents de jeunes enfants ont adopté ce mode d'accueil, soit un essor de 12 points entre 1994 et 1997 (tableau 14). Le taux est même de 43% chez les parents d'enfants de moins de 3 ans).

Cet essor s'est manifestement fait au détriment de la crèche collective, qui a perdu 5 points en trois ans, et de la nourrice non agréée, utilisée par 14% des jeunes parents (- 3 points). Comparées à 1988, les crèches collectives apparaissent cependant un peu plus utilisées (+ 2 points).

Enfin, si la garde par les grands-parents reste à un niveau comparable à celui de 1994, elle connaît une nette perte d'influence sur le moyen terme (- 9 points en 9 ans).

Tableau 14
Solution principalement adoptée pour la garde
du dernier enfant en bas âge (hors garde par la mère)
 - Champ : parents d'enfant(s) de moins de 6 ans -

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997					(en %)
	1988-1989	1990-1991	1994	1997	Evolution 1994-1997
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	24	26	29	41	+12
. Garde par les grands-parents	30	21	22	21	- 1
. Nourrice non agréée	20	22	17	14	- 3
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	11	11	18	13	- 5
. Garde à domicile par personne rémunérée...	5	5	3	3	-
. Autre, ne sait pas	10	15	11	8	- 3
Total	100	100	100	100	
<i>Effectifs</i>	394	420	219	171	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Des variations selon les groupes sociaux

Le recours aux différents modes de garde « extérieurs » varie selon les catégories (tableau 15) :

- Faire garder son enfant par une **nourrice agréée** (30% en moyenne) est une attitude plus fréquente chez les individus appartenant à un milieu socio-culturel

plutôt favorisé : cadres supérieurs et professions intermédiaires (37%), diplômés de niveau Bac (37%), personnes disposant dans leur foyer de plus de 15 000 F mensuels (35%). 37% des individus de 25-49 ans ont également eu recours à ce mode d'accueil. Il n'est, par conséquent, pas étonnant d'observer, au sein de cette population, des positions assez modernistes, en particulier sur le travail des femmes : 70% estiment qu'elles doivent travailler quand elles le désirent, contre 60% en moyenne. Les personnes recourant à la nourrice agréée sont également plus nombreuses à souhaiter que l'on incite les pères à bénéficier de l'APE.

- Le recours aux **grands-parents** (26% en moyenne) est, à l'inverse, bien moins fréquent chez les cadres (16%) que chez les ouvriers (30%). S'apparentant à une garde « familiale » non rémunérée, ce système est plus utilisé chez les non-diplômés (35%), chez ceux qui disposent de faibles revenus mensuels (28%) ou encore chez les personnes aujourd'hui âgées : 33% des retraités y ont eu recours, de même que 39% des individus de plus de 65 ans. Enfin, on notera que les habitants de communes rurales ont également plus souvent fait appel à la famille pour garder leur enfant (32%).

Toutes ces caractéristiques recouvrent une population aux attitudes plutôt traditionalistes en ce qui concerne la famille, le mariage et le travail des femmes : on y trouve plus de personnes pour lesquelles le mariage est une union indissoluble ou la famille le seul endroit où l'on se sent bien et détendu. Un plus grand nombre préfère que les femmes ne travaillent pas lorsqu'elles ont de jeunes enfants et trouve normal que l'APE bénéficie quasi-exclusivement aux mères.

- Ce sont les familles modestes qui manifestent le plus d'inclination pour la **nourrice non agréée** (17% en moyenne) : ouvriers (24%), non-diplômés (22%) et personnes disposant de moins de 6 000 F mensuels dans leur foyer (20%).
- Alors qu'en moyenne, 12% des parents ayant fait appel à un mode d'accueil extérieur ont eu recours à la **crèche collective**, le pourcentage est de 19% chez les diplômés du supérieur et de 16% chez les cadres supérieurs et professions intermédiaires. Le recours à ce mode d'accueil est également plus fréquent à Paris et dans l'agglomération parisienne (21%, contre 10% en province). Rappelons à ce propos que l'Île de France est mieux pourvue en équipements de garde collectifs que certaines régions de province.

Les utilisateurs de la crèche collective expriment d'ailleurs des opinions plus modernistes sur le travail des femmes et davantage solidaires avec les plus défavorisés. Ils sont par exemple, plus nombreux à considérer que les personnes qui vivent dans la pauvreté le sont parce qu'elles n'ont pas eu de chance.

Tableau 15

Mode d'accueil principalement adopté pour la garde du dernier enfant en bas âge

- champ : parents dont le dernier enfant en bas âge n'a pas été gardé par sa mère -

(en %)

	Nourrice agréée	Grands-parents	Nourrice non agréée	Crèche collective	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée					
Indépendant (1).....	27,4*	31,0*	18,5*	12,9*	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	36,8	15,5	14,7	15,7	100,0
Employé.....	33,8	28,3	16,6	11,2*	100,0
Ouvrier.....	31,7	29,5	24,3	7,9*	100,0
Reste au foyer.....	37,1*	27,4*	10,0*	4,1*	100,0
Retraité.....	13,5	32,8	14,8*	11,3*	100,0
• Age					
Moins de 25 ans.....	5,4*	42,9*	33,1*	8,3*	100,0
25-34 ans.....	41,3	28,0	10,8*	10,2*	100,0
35-49 ans.....	34,0	20,0	19,5	14,0	100,0
50-64 ans.....	26,3	24,1	18,8	12,4	100,0
65 ans et plus.....	9,9*	39,4	10,9*	6,6*	100,0
• Diplôme					
Aucun-CEP.....	20,7	34,9	21,5	7,5*	100,0
BEPC, dip. technique inférieur au Bac...	31,4	30,4	15,9	10,0	100,0
BAC, dip. technique niveau Bac.....	36,7	23,9	12,2*	9,3*	100,0
Supérieur.....	31,4	11,9*	16,0	19,3	100,0
• Revenu mensuel du foyer					
Moins de 6 000 Francs.....	22,1*	28,3*	20,1*	10,5*	100,0
6 000 à 9 999 Francs.....	24,0	32,3	14,8*	9,3*	100,0
10 000 à 14 999 Francs.....	31,2	23,5	18,5	15,0	100,0
15 000 Francs et plus.....	34,8	20,0	17,7	12,1	100,0
• Taille d'agglomération					
Moins de 2000 habitants.....	28,3	32,1	15,3	9,1*	100,0
2000 habitants et plus.....	31,1	25,2	17,4	9,8	100,0
Paris et agglomération parisienne.....	28,5	17,9*	15,3*	20,9	100,0
Ensemble.....	30,0	25,8	16,5	11,7	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

* effectifs faibles

Le recours à une assistante maternelle agréée a cru fortement chez les parents de jeunes enfants

Le recours à la nourrice agréée, on l'a vu, s'est globalement accru de 6 points entre 1994 et 1997. Les plus fortes évolutions enregistrées sur ce point concernent plus particulièrement trois groupes :

- Les parents d'enfants de moins de 6 ans. Ceux-ci ont considérablement plus recours aux assistantes maternelles agréées en 1997 (+12 points en trois ans). Cette progression doit être rapprochée de l'amélioration et du développement récent de l'aide accordée aux personnes employant une nourrice agréée (AFEAMA).
- Les diplômés du Bac (+12 points) et les employés (+10 points) sont également maintenant beaucoup plus « utilisateurs » de la nourrice agréée, alors que, sur ce point, en 1994, ils ne se démarquaient pas de l'ensemble de la population.
- Enfin, les habitants de Paris et de son agglomération sont désormais presque aussi nombreux qu'en moyenne à avoir recours aux assistantes maternelles agréées (progression de 10 points).

Tableau 16

Le pourcentage d'individus ayant fait garder leur dernier enfant en bas âge par une nourrice agréée

(champ : parents dont le dernier enfant en bas âge n'a pas été gardé par sa mère)

- Evolution 1994/1997 dans quelques catégories -

	(en %)		
	Début 1994 (A)	Début 1997 (B)	Evolution 1994-1997 (B)-(A)
Diplômé du Bac (ou diplôme technique niveau Bac)	24,3	36,7	+12,4
A au moins un enfant de moins de 6 ans	29,4	41,0	+11,6
Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	18,5	28,5	+10,0
Employé	24,0	33,8	+9,8
Ensemble	24,5	30,0	+5,5

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

3 - Le décalage entre les préférences et les pratiques

Plutôt que d'évaluer la « satisfaction » déclarée vis-à-vis du mode de garde adopté, nous avons choisi, comme le CREDOC l'avait déjà réalisé dans ses études antérieures, de mesurer le **décalage** entre les préférences et les pratiques.

En effet, interroger directement les enquêtés pour savoir s'ils sont « satisfaits » du mode de garde adopté biaise en partie les résultats¹ : les opinions tendent souvent, surtout dans le cas d'un sujet aussi sensible que l'éducation des jeunes enfants, à ratifier **après coup** les choix antérieurement effectués. Beaucoup d'enquêtés sont en effet tentés de se déclarer a posteriori satisfaits de la solution qu'ils ont adoptée, signe de la difficulté à admettre, après coup, que les pratiques réelles ne correspondaient pas toujours aux préférences affichées.

C'est la raison pour laquelle nous avons volontairement choisi d'introduire la question relative au mode d'accueil « le plus satisfaisant » **avant** celle concernant le mode d'accueil effectivement utilisé.

Toujours est-il que la comparaison des réponses à ces deux questions (mode d'accueil adopté/mode d'accueil le plus satisfaisant) permet d'obtenir une indication sur **le degré d'adéquation de l'offre à la demande**.

Précisons aussi qu'afin de pouvoir effectuer une comparaison terme à terme des modes d'accueil adopté et préféré, nous avons exclu du champ de l'analyse les parents ayant eu recours pour leur dernier enfant à la garde par la mère. La question concernant le mode de garde jugé le plus satisfaisant était, en effet, posée en référence à des familles où les deux parents travaillent².

¹ Voir, à ce propos, G. Hatchuel : « Accueil de la petite enfance et activité féminine », Collection des Rapports n° 61, Mai 1989, CREDOC, rapport où ce sujet a été directement abordé.

² L'échantillon de parents sur lequel portent les analyses suivantes représente donc 42 % des personnes ayant eu un enfant et 30 % de la population totale, soit un effectif de 607 personnes.

Les résultats obtenus en 1997 se situent dans la lignée de ceux obtenus les années précédentes (1989, 1992 et 1994) : il existe toujours des **décalages importants entre les souhaits et la réalité**. Plus précisément, on peut dégager **deux constantes** depuis 9 ans (tableau 17 et graphique 9) :

- **Une forte demande insatisfaite en matière de crèches collectives** : 22% des parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère désignent ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant, mais 12% seulement l'ont effectivement adopté. L'écart de 10 points est du même ordre de grandeur que les années antérieures.
- **Un recours plus fréquent que voulu à la nourrice non agréée**, qui contribue toujours, semble-t-il, à « boucher les trous » laissés par le système : en 1997, 4% seulement des parents jugent que ce mode d'accueil est le plus satisfaisant, mais 17% y ont eu recours, soit un écart de 13 points, comparable aux années précédentes.

On assiste cependant, cette année, à **deux évolutions** :

- **La poussée d'une « vraie demande » face à la garde à domicile rétribuée**. L'écart entre pratiques et satisfaction, jusqu'alors contenu entre - 1 et - 4 points, passe cette année à - 7 points : 8% des parents ont adopté ce mode d'accueil, alors que 15% le trouvent le plus satisfaisant. Cette progression est vraisemblablement liée à la mise en place de mesures (prestations, abattements fiscaux...) destinées à favoriser ce mode d'accueil.
- **Une nette réduction de la demande insatisfaite à l'égard de la nourrice agréée** : alors que de 1988 à 1994, la demande dépassait sensiblement les pratiques (de 3 à 6 points), cette année l'écart se réduit à deux points : 32% des parents jugent ce mode d'accueil le plus satisfaisant ; 30% l'ont adopté.

Tableau 17

Les préférences et les pratiques en matière de modes d'accueil (1997)

- Champ : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère -

(en %)

<i>Classement des réponses par ordre décroissant de la première colonne</i>	Mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent (A)	Mode d'accueil adopté pour le dernier enfant en bas âge (B)	Ecart (B) - (A)
Nourrice agréée.....	32	30	- 2
Grands-parents.....	23	26	+3
Crèche collective.....	22	12	- 10
Garde à domicile rétribuée.....	15	8	- 7
Nourrice non agréée.....	4	17	+13
Crèche familiale.....	2	2	-
Halte garderie.....	1	2	+1
Total (y compris autres et nsp).....	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Chez les parents d'enfants de moins de 6 ans, les mêmes grandes tendances apparaissent (tableau 18) :

- Le recours à la nourrice non agréée est bien plus fort qu'il n'est souhaité : 2% seulement considèrent ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant, mais 14% l'ont utilisé.
- Le décalage persiste également, mais dans l'autre sens, pour la **crèche collective** : 13% y ont eu recours, mais 21% la jugent « idéale ».
- La demande insatisfaite en garde à domicile rétribuée se confirme aussi, tandis que la nourrice agréée recueille maintenant un peu plus d'utilisateurs (41%) que de partisans (38%). **La poussée de l'utilisation de la nourrice agréée a donc été telle globalement qu'il n'y a plus aujourd'hui, en la matière, de demande insatisfaite.**

Tableau 18

Les préférences et les pratiques en matière de modes d'accueil (1997)

- Champ : parents d'enfant(s) de moins de 6 ans
dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère -

(en %)

Classement des réponses par ordre décroissant de la première colonne	Mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent (A)	Mode d'accueil adopté pour le dernier enfant en bas âge (B)	Ecart (B) - (A)
Nourrice agréée.....	38	41	+3
Grands-parents.....	24	21	-3
Crèche collective.....	21	13	-8
Garde à domicile rétribuée.....	10	3	-7
Nourrice non agréée.....	2	14	+12
Crèche familiale.....	2	3	+1
Halte garderie.....	1	2	+1
Total (y compris autres et nsp).....	100,0	100,0	

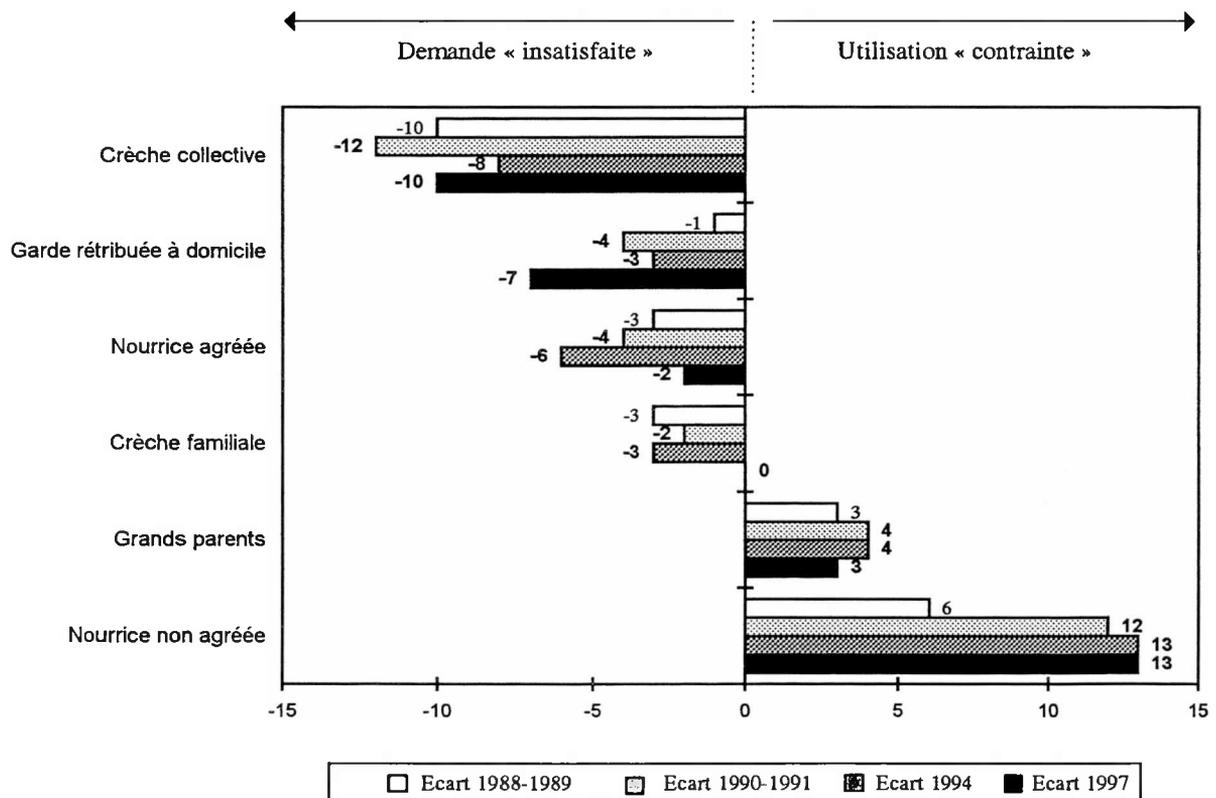
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Graphique 9

Les inadéquations entre les pratiques et les préférences en matière de modes d'accueil

- Evolution des écarts entre 1988/1989 et 1997 -

(Champ : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : L'écart entre le pourcentage de parents ayant eu recours à la crèche collective pour leur dernier enfant et ceux qui la jugent comme le mode d'accueil le plus satisfaisant est de -10 points en 1997. Cet écart était de -8 points en 1994 et de -10 points en 1988-1989.

Un indice théorique de satisfaction

Un indice théorique de satisfaction, basé sur le pourcentage de parents considérant le mode d'accueil qu'ils ont adopté comme étant le plus satisfaisant (hors garde par la mère), a déjà été élaboré à plusieurs reprises depuis 1989¹. Son établissement pour 1997 permet de classer entre eux les différents modes d'accueil.

Quatre des cinq principaux modes d'accueil recueillent un indice de satisfaction supérieur à 50% (tableau 19). **C'est toujours la crèche collective qui suscite l'indice le plus élevé** : plus de trois utilisateurs sur quatre (78%) s'en déclarent satisfaits. L'assistante maternelle agréée comble ensuite les attentes des deux tiers de ses utilisateurs, tout comme la garde rétribuée à domicile. Enfin, la garde par les grands-parents contente 59% de ses utilisateurs. Pour ces trois derniers modes d'accueil, on observera cependant que la satisfaction est moins forte qu'en 1994, revenant aux niveaux du début des années 90.

La nourrice non agréée, à l'inverse, recueille un taux de satisfaction particulièrement faible : seulement 18% des parents y ayant eu recours trouvent qu'il s'agit là de la meilleure solution. Ce taux est en très forte diminution depuis 10 ans : en 1988, il était de 43%. Cela s'explique probablement par la « concurrence » accrue des assistantes maternelles agréées ces dernières années. Il existe donc maintenant un véritable fossé en termes de satisfaction entre les utilisateurs de ces deux modes d'accueil. Quand il y avait trop peu d'assistantes maternelles agréées, le recours aux nourrices non agréées engendrait une satisfaction, certes mitigée, mais élevée par rapport à la situation actuelle où le recours à une nourrice non agréée est probablement ressentie comme la privation d'une certaine sécurité et la renonciation à certains avantages financiers.

Le recours à la nourrice non agréée a donc de plus en plus l'apparence d'une solution de pis-aller, de remplacement plus ou moins contraint et insatisfaisant.

¹ Voir « *Accueil de la petite enfance et activité féminine* », CREDOC, déjà cité. Voir aussi : « *La garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques* », Collection des Rapports n° 106, CREDOC, Octobre 1991 et « *Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants* », Collection des rapports n° 156, CREDOC, Décembre 1994.

Tableau 19

Indice théorique de satisfaction vis-à-vis du mode d'accueil adopté

- Champ : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère -

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	1988-1989	1990-1991	1994	1997
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	77	82	77	78
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	67	64	73	66
. Garde rétribuée à domicile	46	63	71	65
. Garde par les grands-parents	62	59	65	59
. Nourrice non agréée	43	36	34	18

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : en 1997, 78% des parents ayant opté pour la garde en crèche collective trouvent qu'il s'agit du mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent. Ce taux était de 77% en 1989.

L'adéquation du mode d'accueil choisi à celui jugé comme idéal

On peut aussi apprécier la satisfaction ou l'insatisfaction des parents d'une autre manière, en calculant **la proportion de ceux qui ont pu effectivement adopter le mode d'accueil qu'ils jugent le plus satisfaisant**. On mesure là, en quelque sorte, la part de demandes réellement satisfaites, et donc la qualité apparente de l'offre. Celle-ci semble particulièrement lacunaire sur deux points :

- 42% des parents estimant que la crèche est le mode d'accueil le plus satisfaisant y ont eu effectivement recours pour leur dernier enfant. Cela signifie donc qu'une majorité d'entre eux (58%) n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient.
- De même, les deux tiers des parents séduits par le système de la garde à domicile n'ont pu y avoir recours.

L'adéquation entre l'offre et le mode d'accueil « idéal » semble bien meilleure en ce qui concerne l'assistante maternelle agréée (63%) ou la garde par les grands-parents (66%).

Tableau 20

Le degré de « satisfaction » vis-à-vis de l'offre¹
- champ : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère -

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	(en %)			
	1988-1989	1990-1991	1994	1997
. Nourrice non agréée	75	89	84*	72*
. Garde par les grands-parents	75	69	75	66
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	61	53	59	63
. Crèche collective, crèche (s.a.i.)	43	36	45	42
. Garde rétribuée à domicile	46	43	52	34

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : 42% des parents estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant ont effectivement adopté ce mode d'accueil pour leur dernier enfant.

* effectifs faibles

On peut donc distinguer trois types de modes d'accueil, selon les deux indices précédents :

- Les modes générant **un fort taux de satisfaction** de la part de leurs utilisateurs, et présentant une **adéquation correcte** entre offre et demande : la **nourrice agréée**, ainsi que les **grands-parents**, semblent le mieux « fonctionner ». On peut ainsi penser que les efforts effectués en faveur des assistantes maternelles ont été tout à fait payants, et ont permis d'aboutir à une situation d'offre globalement satisfaisante.
- Les modes générant **un fort taux de satisfaction** de la part des utilisateurs, mais présentant une **mauvaise adéquation** entre offre et demande : on trouve ici la **crèche collective** et la **garde rétribuée à domicile** qui semblent donc aujourd'hui ne pas être en nombre suffisant pour pouvoir répondre au désir des parents.
- Enfin, la **nourrice non agréée** apparaît de loin comme le mode de garde le plus contesté : moins d'une personne sur cinq qui y a fait appel le considère comme le mode de garde le plus satisfaisant. Il y a le signe que ce mode d'accueil ne relève, le plus souvent, que d'une décision contrainte par absence de solutions alternatives.

¹ Pourcentage de parents ayant pu adopter le mode d'accueil qu'ils jugeaient le plus satisfaisant.

Finalement, si l'on exclut les réponses « autres » et « ne sait pas », tous modes d'accueil confondus, on constate que dans 57% des cas, il y a concordance entre le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant et celui qui a été finalement adopté par les parents dont l'enfant n'a pas été gardé par sa mère. Cela signifie donc que **43% des parents concernés n'ont pas effectué le choix qui correspond à leur idéal de garde**. Cette proportion était de 41% en 1989 et 1991 et de 38% en 1994. La situation globale s'est donc légèrement détériorée.

En vérité, une partie de ce décalage ne tient pas véritablement aux politiques menées en matière de petite enfance. En effet, l'impossibilité de recourir à la garde par les grands-parents, pour ceux qui considèrent ce mode comme le plus satisfaisant, ne peut guère être imputée aux carences de l'offre. Dans ces conditions, on note que, hors attentes vis-à-vis de la garde par les grands-parents, 39% de l'ensemble des Français ayant eu un enfant n'ont pas eu recours au mode de garde qu'ils considèrent comme étant le plus satisfaisant. La proportion était de 34% il y a trois ans et de 36% il y a huit ans. Autrement dit, il y a eu une légère dégradation de la situation, due pour l'essentiel à l'accroissement des décalages liés aux demandes insatisfaites vis-à-vis de la garde à domicile rémunérée.

Finalement, **39% des parents ayant besoin de faire garder leur enfant en bas âge adoptent une solution qui n'est pas celle pour laquelle ils expriment leur préférence**.

Section 2 : Quelques appréciations comparées sur les modes d'accueil des jeunes enfants

Préférences, pratiques, l'analyse de la représentation que se font les Français des modes d'accueil méritait d'être complétée par une investigation plus détaillée, destinée à mieux comprendre les choix et les attitudes de nos concitoyens en la matière. Il a donc été demandé aux enquêtés de sélectionner, parmi une liste des principaux modes de garde, celui qui leur apparaissait respectivement :

- Comme « le plus bénéfique pour l'enfant ».
- Comme « le moins coûteux pour les parents ».
- Comme celui qui « présente le plus d'inconvénients ».

Ces questions étaient posées à l'ensemble de la population. Nous analyserons aussi, bien entendu, les réponses spécifiques des parents.

1 - La crèche collective et « les grands-parents » se disputent la première place du mode d'accueil jugé le plus bénéfique pour l'enfant.

Quand il s'agit de juger le mode d'accueil « le plus bénéfique pour l'enfant », les Français placent en tête, à égalité, la **crèche collective** et la **garde par les grands-parents** (29% de citations chacun). Mais un quart de nos concitoyens préfèrent se référer à la nourrice agréée. Plus loin, on trouve la garde à domicile (14%). Enfin, le discrédit dont semble pâtir la nourrice non agréée se vérifie ici : cette solution n'est reconnue comme la plus bénéfique pour l'enfant que par 2% des enquêtés.

Depuis 1990, alors que les opinions sur la garde à domicile sont restées stables, on a pu assister à un mouvement assez sensible concernant trois modes d'accueil (tableau 21) :

- Confier l'enfant à ses **grands-parents** est une pratique dont la perception semble se dégrader lentement. S'il s'agit encore du mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant pour près d'un Français sur trois, ce sentiment a perdu 6 points depuis 1990.
- Inversement, l'image de la **nourrice agréée** en termes de bénéfice pour l'enfant a progressé de 5 points durant cette période, et celle de la **crèche collective** de près de 4 points.

Tableau 21

Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant ¹
(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	Début 1990 (A)	Début 1991 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1990-1997 (C) - (A)
. Crèche collective	25,4	28,9	28,9	+3,5
. Garde par les grands-parents	34,8	32,7	28,6	-6,2
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	20,5	20,1	25,4	+4,9
. Garde à domicile par personne rémunérée	15,2	14,7	14,4	-0,8
. Nourrice non agréée	3,7	3,4	2,2	-1,5
. Ne sait pas	0,2	0,2	0,5	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

On retrouve les mêmes préférences -et les mêmes évolutions- chez les Français ayant un enfant de moins de 6 ans : tout au plus peut-on noter que l'image de la crèche collective y est encore meilleure qu'en moyenne (tableau 22). Rappelons qu'en 1990-1991, les jeunes parents se distinguaient plus nettement de l'ensemble de la population par une préférence plus affirmée en faveur de la crèche et de la nourrice agréée². Aujourd'hui, il apparaît que l'ensemble des Français semble globalement avoir, sur ce sujet, les mêmes opinions que les jeunes parents.

¹ Une liste de 5 modes d'accueil était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse.

² Voir le rappel des résultats de 1990-1991 en annexe 2, tableau A8.

Tableau 22
Mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant (1997)

	(en %)	
	Ensemble de la population	Dont : a un enfant de moins de 6 ans
. Crèche collective	28,9	30,7
. Garde par les grands-parents	28,6	27,1
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	25,4	25,8
. Garde à domicile par personne rémunérée	14,4	14,3
. Nourrice non agréée	2,2	1,8
. <i>Ne sait pas</i>	0,5	0,3
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Une forte corrélation entre le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant et celui considéré comme le plus bénéfique pour l'enfant

Nous pouvons nous interroger sur le sens que les enquêtés donnaient à la question concernant le mode d'accueil le plus satisfaisant : à qui ou à quoi cette « satisfaction » fait-elle référence ? A l'intérêt des parents ou à celui des enfants ? Nous avons ici un premier élément de réponse : une majorité de Français estiment que le mode d'accueil le plus satisfaisant est celui qui est globalement le plus bénéfique pour l'enfant. La corrélation est la plus forte pour la crèche collective : 76% des Français la tenant pour le mode d'accueil le plus satisfaisant la considèrent également comme la solution la plus bénéfique pour l'enfant. Mais la corrélation est très forte également en ce qui concerne la garde par les grands-parents (73%). Dans le cas de la garde à domicile, l'adéquation entre mode d'accueil le plus satisfaisant et mode d'accueil le plus bénéfique est de 67% ; pour la nourrice agréée, elle est un peu plus faible (60%).

Autrement dit, on observe que pour l'essentiel des partisans de la crèche collective (mode de garde le plus satisfaisant), c'est bien ce mode de garde qui est le plus bénéfique pour l'enfant. Par contre, pour les partisans de l'assistante maternelle, le choix de ce mode de garde répond, certes à l'intérêt de l'enfant, mais dans des proportions moindres que dans le cas précédent. Nous y reviendrons.

Tableau 23

Le mode d'accueil jugé le plus bénéfique pour l'enfant, selon le mode d'accueil considéré comme le plus satisfaisant

	Mode d'accueil le plus bénéfique :				(en %)
	Crèche collective	Grands-parents	Nourrice agréée	Garde rétribuée à domicile	Total (y compris autres et nsp)
<u>Mode d'accueil le plus satisfaisant :</u>					
. Nourrice (assistante maternelle) agréée ...	14,3	14,2	59,5	10,6	100,0
. Garde par les grands-parents	13,2	72,7	6,9	6,3	100,0
. Crèche collective	76,4	10,1	9,3	3,7	100,0
. Garde à domicile par personne rémunérée	12,1	13,7	6,9	66,9	100,0
Ensemble	28,9	28,6	25,4	14,4	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 76% des personnes estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant pensent aussi qu'il s'agit du système d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant.

On notera que chez les parents d'enfants de moins de 6 ans, la corrélation mise en évidence est encore plus forte en ce qui concerne la crèche collective et la garde à domicile (tableau 24). Elle est de même ordre pour la nourrice agréée.

Tableau 24

Adéquation entre le mode d'accueil le plus satisfaisant et le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant (1997)

	(en %)	
	Ensemble de la population	Dont : a un enfant de moins de 6 ans
. Crèche collective	76,4	86,7
. Garde par les grands-parents	72,7	67,9
. Garde à domicile par personne rémunérée	66,9	74,7
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	59,5	60,2

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 76% des personnes estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant trouvent qu'il s'agit également du mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant ; la proportion est de 87% chez les parents d'enfants de moins de 6 ans.

Dans la mesure où la corrélation observée -entre mode d'accueil le plus satisfaisant et mode le plus bénéfique à l'enfant- est forte, il est logique de retrouver ici des effets déjà mis à jour plus haut : les opinions sur le mode de garde le plus bénéfique

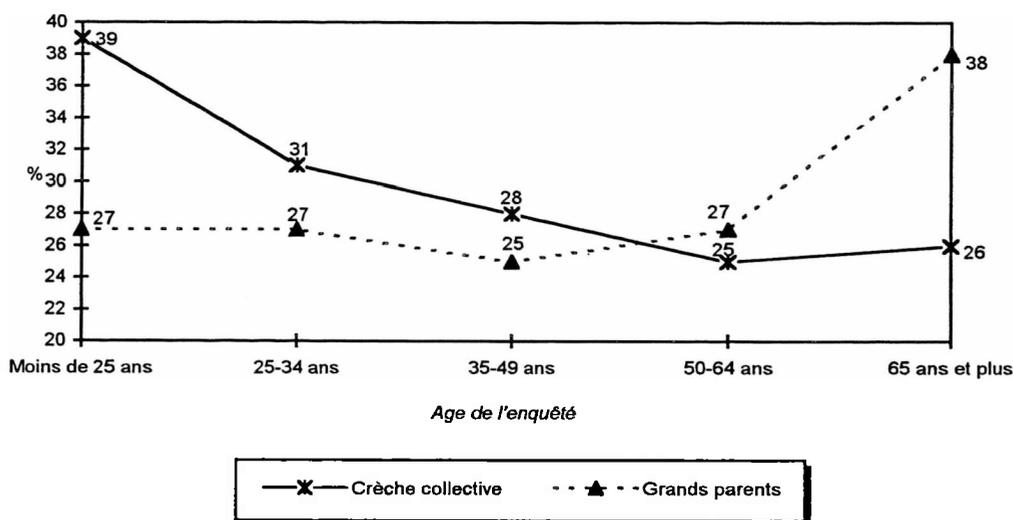
dépendent surtout de l'âge, du diplôme, du milieu socio-économique et de la taille de la commune de résidence.

L'âge

Plus on est âgé, plus on croit aux effets bénéfiques de la garde par les **grands-parents**. Corrélativement, moins on estime que la **crèche collective** est le mode d'accueil le plus adapté à l'enfant : 39% des moins de 25 ans le croient, contre 26% seulement des personnes de plus de 65 ans.

Graphique 10

Le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant,
en fonction de l'âge de l'enquêté
- Pourcentage de citations de la crèche collective et des grands-parents -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

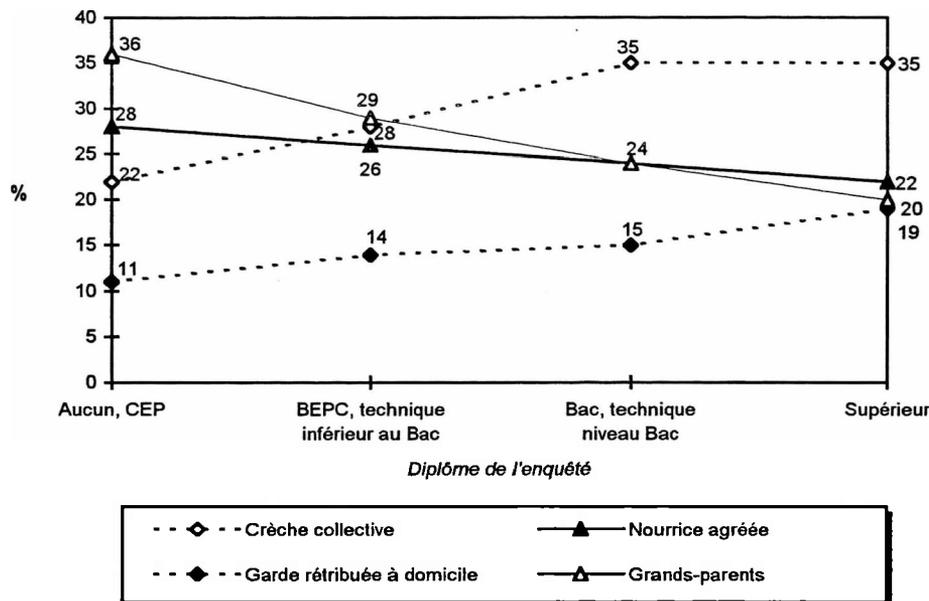
Le niveau de diplôme

Avec l'élévation du niveau culturel, la crèche collective devient le mode d'accueil considéré, de loin, comme le meilleur pour l'enfant (35% de citations chez les diplômés du supérieur). Le taux de citations de la garde à domicile s'élève aussi en même temps que le niveau de formation croît. A l'inverse, les non-diplômés placent

d'abord en tête des modes d'accueil les plus bénéfiques le recours aux grands-parents, puis la nourrice agréée (graphique 11).

Graphique 11

Le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant,
en fonction du niveau de diplôme de l'enquêté



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les caractéristiques socio-économiques

Les deux effets d'âge et de diplôme se retrouvent en partie dans l'analyse des préférences en fonction de la profession-catégorie sociale. Les retraités jugent plus souvent que c'est la garde par les grands-parents qui est le plus bénéfique à l'enfant. C'est aussi le cas des travailleurs indépendants et des personnes disposant des revenus les plus bas. On note d'ailleurs que ce mode d'accueil, le seul financièrement « gratuit », est d'autant plus considéré comme « bon » pour l'enfant que le revenu moyen des enquêtés est faible.

Les individus qui disposent des plus hauts revenus (plus de 15 000 Francs mensuels dans le foyer), de même que les cadres, les indépendants et les employés, sont relativement plus nombreux à apprécier, pour l'enfant, la garde à domicile.

Enfin, c'est chez les cadres -et les étudiants- qu'on trouve le plus de partisans convaincus des effets bénéfiques de la crèche collective. Autrement dit, les milieux les plus modestes (faible niveau de diplôme, petits revenus) penchent prioritairement pour la garde par les grands-parents. Les personnes relevant de milieux favorisés (diplômés du supérieur, cadres) se montrent plus attachées à la crèche collective, en particulier les personnes disposant de revenus « moyens-supérieurs », ou à la garde à domicile ; mais cette dernière fédère plus spécifiquement les personnes disposant des ressources les plus élevées.

Tableau 25

Le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant
- Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -

	(en %)				
	Crèche collective	Grands-parents	Nourrice agréée	Garde rétribuée à domicile	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée					
Indépendant (1).....	19,4	34,0	25,6	17,8	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	37,2	20,2	22,9	17,1	100,0
Employé.....	28,0	25,0	27,4	17,9	100,0
Ouvrier.....	27,2	30,9	26,9	11,2	100,0
Reste au foyer.....	25,2	30,3	27,5	15,5	100,0
Retraité.....	25,5	35,3	24,2	12,8	100,0
Autre inactif (2).....	42,9	22,7	23,3	6,5*	100,0
• Revenu mensuel du foyer					
Moins de 6 000 Francs.....	28,6	34,3	22,4	11,7	100,0
6 000 à 9 999 Francs.....	27,1	30,9	26,1	13,5	100,0
10 000 à 14 999 Francs.....	32,5	26,5	26,5	12,7	100,0
15 000 Francs et plus.....	28,9	21,8	27,3	19,1	100,0
Ensemble.....	28,9	28,6	25,4	14,4	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

* effectifs faibles

La taille de l'agglomération de résidence

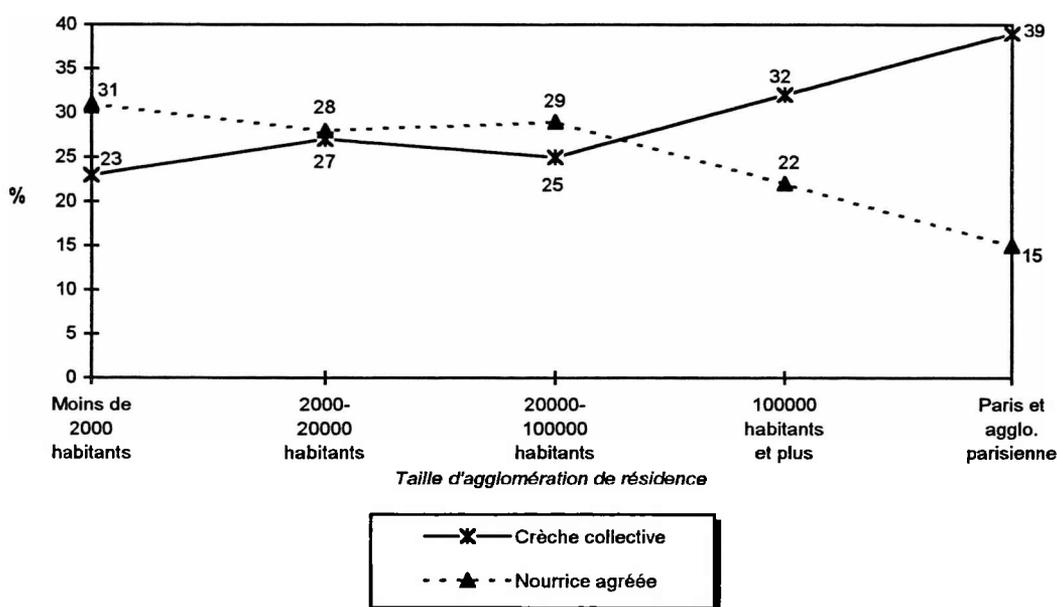
Enfin, plus la taille d'agglomération de résidence s'accroît, plus les enquêtés citent la crèche collective comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant : c'est le cas de 23% des habitants de communes de moins de 2000 habitants et de 39% des Franciliens. Un effet inverse s'observe pour la nourrice agréée : elle est de moins en moins citée à mesure que la taille de l'agglomération s'élève (graphique 12).

Ce phénomène résulte vraisemblablement des effets précédemment analysés : c'est dans les grandes agglomérations urbaines que l'on trouve le plus de personnes relevant de milieux socio-culturels favorisés. A ceci, s'ajoute l'influence des inégalités objectives de l'offre entre petites et grandes communes : dans les grandes agglomérations, on peut davantage disposer d'équipements collectifs et, donc, de la possibilité d'avoir fait l'expérience de ces équipements.

Graphique 12

**Le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant,
en fonction de la taille d'agglomération de résidence**

- Pourcentage de citations de la nourrice agréée et de la crèche collective -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

On notera enfin que les jugements sur le mode de garde le plus bénéfique vont de pair avec des attitudes plus ou moins « modernistes », ou plus ou moins « traditionalistes » en matière de mœurs. Ces attitudes ne sont pas, bien entendu, sans lien avec les effets de statut social, de revenus et de diplômes déjà évoqués. Toujours est-il qu'on peut de ce point de vue opposer, aux deux extrêmes, les défenseurs de la garde par les grands-parents et les partisans de la crèche collective (tableaux 26 et 27) :

- * Quand on juge que la solution la plus bénéfique pour l'enfant réside dans la garde par les grands-parents, on est relativement plus attaché à la notion de famille « valeur-refuge », au concept du « mariage indissoluble » et à un moindre partage sexuel des tâches domestiques.

- * Quand on estime que c'est la crèche collective qui est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, on est davantage favorable au libre choix des femmes d'exercer une activité professionnelle, au partage des tâches domestiques et à une conception des moeurs plus ouverte sur l'extérieur.

Tableau 26

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes jugeant que la garde par les grands-parents est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant

	(en %)	
N'a jamais fréquenté un cinéma, au cours des douze derniers mois.....	49	+ 10
Trouve normal que 99 % des bénéficiaires de l'APE soient des femmes.....	65	+ 6
Estime que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu.....	72	+ 6
Estime qu'il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.....	47	+ 5
Juge que les femmes ne doivent travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire.....	24	+ 5
Estime que la diffusion de l'informatique est une chose regrettable.....	20	+ 5
Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'efforts pour s'en sortir.....	32	+ 5
Estime que le mariage est une union indissoluble.....	28	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Parmi ceux qui jugent que les grands-parents constituent le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, 49% n'ont jamais été au cinéma dans l'année (soit 10 points de plus qu'en moyenne).

Tableau 27

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes jugeant que la crèche collective est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant

	(en %)	
Juge que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent..	63	+ 9
A fréquenté régulièrement le cinéma au cours des douze derniers mois.....	27	+ 8
Estime qu'il n'est pas normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.....	64	+ 7
Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance.....	76	+ 6
Pense qu'il faudrait inciter les pères à bénéficier de l'APE.....	47	+ 6
Estime que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties.....	44	+ 5
Juge que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu....	39	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Parmi ceux qui jugent que la crèche collective constitue le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, 63% sont favorables au libre choix des femmes de travailler (soit 9 points de plus qu'en moyenne).

2 - La crèche collective est, aux yeux des Français, le mode d'accueil le plus économique.

Il n'existe pas, à vrai dire, de mode d'accueil pouvant unanimement s'imposer comme « le plus économique »¹ : le prix de revient dépend, en effet, beaucoup de la situation financière des parents. Un mode d'accueil très avantageux pour certains peut se révéler plus onéreux pour d'autres. Par exemple, la crèche demande une participation des parents en fonction de leurs revenus, ce qui favorise les populations les moins aisées. A l'inverse, la garde à domicile par une personne rétribuée permet des déductions fiscales qui favorisent les personnes soumises à l'impôt sur le revenu.

Dans ce contexte, on a demandé aux Français de choisir, parmi les quatre principaux modes d'accueil payants, celui qu'ils jugent globalement « le moins coûteux ». La garde par les grands-parents a donc été exclue de la liste (tableau 28).

Plus de la moitié (52%) des Français estiment que c'est la **crèche collective** qui est le mode d'accueil le moins coûteux pour les parents. Ce jugement connaît cependant une régression certaine par rapport à 1991 (- 7 points). La mise en place, depuis cette date, de nombreux avantages fiscaux et aides en faveur d'autres modes d'accueil a sans doute contribué à « concurrencer » l'image, financièrement favorable, de la crèche collective.

C'est ensuite la nourrice non agréée que les Français désignent comme le mode d'accueil le moins coûteux ; mais, avec 20% de citations, elle connaît elle aussi un léger recul (- 2 points en six ans).

C'est l'image de la nourrice agréée qui s'est, en contrepartie, le plus améliorée : 17% des Français considèrent que l'assistante maternelle est le moins coûteux des modes d'accueil (+ 8 points par rapport à 1991). La garde à domicile par une personne rémunérée a également gagné 2 points. Il est probable que les prestations accordées par les CAF pour ces deux modes d'accueil (l'AFEAMA et l'AGED), ainsi que les déductions fiscales mises en place récemment, ont contribué à faire évoluer la perception des Français sur ce sujet.

¹ Sauf peut-être le recours aux grands-parents, le plus souvent « gratuit ». C'est la raison pour laquelle ce mode d'accueil n'a pas été proposé dans la liste soumise pour cette question aux enquêtés.

Tableau 28
Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît le moins coûteux pour les parents¹

(en %)

<i>Classement par ordre décroissant des réponses de 1997</i>	Début 1990 (A)	Début 1991 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1991-1997 (C) - (B)
. Crèche collective	59,3	58,8	51,8	- 7,0
. Nourrice non agréée	20,9	21,9	19,7	- 2,2
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	8,3	8,5	16,5	+ 8,0
. Garde à domicile par personne rémunérée.....	8,3	7,1	9,5	+ 2,4
. <i>Ne sait pas</i>	<i>3,1</i>	<i>3,7</i>	<i>2,5</i>	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Des évolutions sensibles chez les parents de jeunes enfants

L'hypothèse que les prestations créées récemment ont pu infléchir les attitudes paraît se confirmer quand on analyse les réactions des actuels parents d'enfants de moins de 6 ans : 24 % d'entre eux citent désormais la nourrice agréée comme le mode d'accueil le moins cher, contre 10% en 1991. Parallèlement, tous les autres modes d'accueil perdent du terrain. La crèche collective, en particulier, même si elle reste le plus citée pour son aspect économiquement avantageux, convainc cette année beaucoup moins de jeunes parents (- 9 points en 6 ans). La nourrice non agréée a, elle aussi, perdu un peu de sa réputation de mode d'accueil peu onéreux (- 4 points dans la période).

Finalement, la crèche collective, privilégiée en 1991 pour son aspect économique, semble cette année détrônée par les nourrices (agréées ou non) -pour autant qu'on puisse les analyser ensemble ici- : 48% des parents de jeunes enfants les voient comme le système de garde le moins cher.

¹ Une liste de 4 modes d'accueil était proposée à l'enquêté, qui ne devait choisir qu'une seule réponse. La garde par les grands parents n'a volontairement pas été proposée ici comme possibilité de réponse.

Tableau 29

Le mode d'accueil le moins coûteux pour les parents

- Champ : parents d'enfants de moins de 6 ans -

	(en %)		
	Début 1991	Début 1997	Evolution 1991-1997
. Crèche collective	52,3	43,2	- 9,0
. Nourrice non agréée	28,1	23,8	- 4,3
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	10,0	24,4	+14,4
. Garde à domicile par personne rémunérée	8,1	7,2	-0,9
Total (y compris « ne sait pas »)	100,0	100,0	
<i>(effectif)</i>	<i>(391)</i>	<i>(339)</i>	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Des variations socio-démographiques

Le décalage existant, sur ce sujet, entre la perception de l'ensemble des Français et celle des parents récemment confrontés au problème de garde, est particulièrement visible lorsqu'on analyse les réactions des différentes catégories socio-professionnelles.

Ainsi, pris dans leur ensemble, les Français appartenant à des milieux socio-culturels aisés placent la crèche nettement en tête des modes d'accueil les moins coûteux : 59% des diplômés du supérieur, 56% des cadres supérieurs et professions intermédiaires sont de cet avis (contre 52% dans l'ensemble de la population).

Par contre, lorsqu'on s'intéresse aux seuls parents de jeunes enfants, les catégories favorisées sont les plus en retrait sur la crèche : 30% « seulement » des cadres, 39% des diplômés du supérieur et 37% des personnes disposant de revenus élevés estiment qu'il s'agit de la solution la moins coûteuse (contre 43% en moyenne). Les « parents aisés », de même que les femmes en général, sont par contre relativement plus convaincus qu'en moyenne du caractère économique du recours à une nourrice agréée.

Ce décalage symbolise probablement l'écart entre une vision « rémanente », couramment admise, de la crèche bon marché et la perception concrète, actuelle, des parents.

Signalons par ailleurs que chez les parents de jeunes enfants, les ouvriers, les non-diplômés et les hommes sont les plus convaincus de l'intérêt économique que représente la crèche. Les Franciliens sont également dans ce cas (tableau 30).

Tableau 30

Le mode d'accueil le moins coûteux pour les parents
- Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -
(Champ : parents d'enfants de moins de 6 ans)

(en %)

	Crèche collective	Nourrice agréée	Nourrice non agréée	Total (y compris autres, nsp)
• Sexe				
Homme.....	49,0	18,2	27,2	100,0
Femme.....	38,3	29,7	20,8	100,0
• Profession exercée				
Indépendant (1).....	49,5*	13,9*	26,0*	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	30,2	34,7	23,6*	100,0
Employé.....	45,9	22,1*	26,3*	100,0
Ouvrier.....	53,1	20,9*	22,0*	100,0
Reste au foyer.....	39,8	25,7*	22,3*	100,0
• Diplôme				
Aucun, CEP.....	60,6	19,1*	8,5*	100,0
BEPC, dip. technique inférieur au Bac...	42,0	22,7	29,7	100,0
Bac, diplôme technique niveau Bac.....	36,0	28,4*	24,9*	100,0
Supérieur.....	39,0	28,5*	22,0	100,0
• Taille d'agglomération				
Moins de 2000 habitants.....	42,5	29,1	20,3*	100,0
Plus de 2000 habitants.....	40,8	25,4	25,1	100,0
Paris et agglomération parisienne.....	59,2	7,1*	25,2*	100,0
• Revenu mensuel du foyer				
Moins de 10 000 Francs.....	45,1	20,4	23,1	100,0
10 000 à 14 999 Francs.....	44,5	25,8	21,3	100,0
15 000 Francs et plus.....	37,1	30,2	24,2	100,0
Ensemble.....	43,2	24,4	23,8	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

* effectifs faibles

En tout état de cause, le fait qu'un mode d'accueil soit perçu comme le plus économique ne semble pas peser de façon déterminante dans la représentation que se font les parents du mode « le plus satisfaisant ». Certes, les enquêtés qui estiment que la nourrice agréée est le mode d'accueil le plus avantageux l'ont majoritairement adopté pour leur dernier enfant. Mais, pour les trois autres principaux modes

d'accueil mis en avant pour leur intérêt économique, c'est une minorité des parents qui y a recouru : par exemple, 22% des parents estimant que la crèche est le système le moins onéreux l'ont effectivement utilisé. La part est de 27% pour ceux qui jugent plus économique la garde à domicile, et de 39% pour la nourrice non agréée.

Tableau 31

Le pourcentage de parents ayant adopté le mode d'accueil qu'ils jugent le moins coûteux

- Champ : parents dont le dernier enfant n'a pas été gardé par sa mère -

	(en %)
	Ensemble des parents
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	62
. Nourrice non agréée	39
. Garde à domicile par personne rémunérée	27*
. Crèche collective	22

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 62% des parents qui estiment que la nourrice agréée est le mode d'accueil le plus économique ont effectivement adopté ce mode de garde.

* effectifs faibles

Certes, il existe des corrélations entre le mode jugé le plus satisfaisant et celui que l'on estime le moins coûteux (tableau 32). Mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour laisser penser que le critère économique est primordial dans l'image globale de chaque mode d'accueil. Au contraire, on le voit bien, quelle que soit la solution valorisée par chacun -hormis la nourrice non agréée, mais les effectifs sur ce point sont trop faibles pour en tirer des enseignement fiables-, c'est toujours la crèche collective qui est considérée comme la plus avantageuse financièrement.

Tableau 32

Le mode d'accueil considéré comme le moins coûteux, selon le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant

(en %)

	Mode d'accueil le moins coûteux :				Total (y compris autres, nsp)
	Crèche collective	Nourrice non agréée	Nourrice agréée	Garde rétribuée à domicile	
<u>Mode d'accueil le plus satisfaisant :</u>					
. Nourrice agréée	44,6	18,2	27,8	7,8	100,0
. Garde par les grands-parents	49,9	21,6	14,1	11,6	100,0
. Crèche collective	65,3	17,4	8,8	6,6	100,0
. Garde à domicile	52,5	16,3	11,5	17,1	100,0
. Nourrice non agréée*	32,0	54,1	7,6	5,7	100,0
Ensemble	51,8	19,7	16,5	9,5	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Attention : effectifs faibles

Exemple de lecture : 65% des personnes estimant que la crèche est le mode d'accueil le plus satisfaisant pensent aussi qu'il s'agit du système d'accueil le moins coûteux.

3 - La crèche collective passe pour le mode d'accueil qui « présente le plus d'inconvénients ».

Si la crèche collective est plus souvent citée comme le mode d'accueil à la fois le moins coûteux et le plus bénéfique pour l'enfant, les Français estiment également que c'est le système qui présente « le plus d'inconvénients » (33% le pensent). Sur ce plan, la crèche précède de peu la nourrice non agréée (avec 29% des citations), puis la garde par les grands-parents (20%).

La garde à domicile (12%), et surtout le recours à une nourrice agréée (4%), paraissent, en revanche, minimiser les inconvénients, aux yeux des Français.

Tableau 33
Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ¹

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	(en %)			
	Début 1990 (A)	Début 1991 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1991-1997 (C) - (B)
. Crèche collective	33,1	29,3	32,9	+3,6
. Nourrice non agréée	27,0	26,4	29,1	+2,7
. Garde par les grands-parents	17,8	21,4	20,4	- 1,0
. Garde à domicile par personne rémunérée.....	13,5	14,0	11,5	- 2,5
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	4,9	5,9	4,1	- 1,8
. Ne sait pas	3,6	3,0	2,0	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Chaque mode d'accueil présente des inconvénients spécifiques. Une question posée en 1991 en avait établi une liste² :

- La crèche collective souffrait, aux yeux de ses détracteurs, de l'inadaptation de ses horaires, du trop grand nombre d'enfants gardés et des risques de maladie et de contagion.
- Les détracteurs de la nourrice non agréée lui reprochaient principalement son absence de qualification et son manque de garanties (donc, le fait de ne pas être agréée).
- Les critiques adressées à la garde par les grands-parents portaient sur le fait que les enfants y étaient trop gâtés et sur l'éventualité de conflits entre générations, en particulier sur la question de l'éducation des enfants.
- Enfin, c'est le problème de la « confiance » qui était avancé comme principal inconvénient de la garde rétribuée à domicile.

¹ Une liste de 5 modes d'accueil était proposée à l'enquête, qui ne devait choisir qu'une seule réponse.

² Voir « la garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques », déjà cité. On trouvera en annexe un rappel de ces résultats (tableaux A9, A10, A11)

Il reste que globalement, la crèche collective et la nourrice non agréée demeurent les deux modes d'accueil qui, en 1997, cristallisent, pour nos concitoyens, le plus d'inconvénients. On observe même un certain renforcement des réponses par rapport à 1991 puisque ces modes d'accueil sont davantage cités qu'il y a 6 ans (respectivement +4 et +3 points).

Il faut souligner que les personnes les plus directement concernées (les parents d'enfants de moins de 6 ans) sont encore plus critiques vis-à-vis de la crèche collective : 38% d'entre elles la placent en tête des modes d'accueil « désavantageux ». A l'inverse, elles incriminent moins qu'en moyenne les nourrices non agréées (23% le font).

Tableau 34
Le mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients (1997)

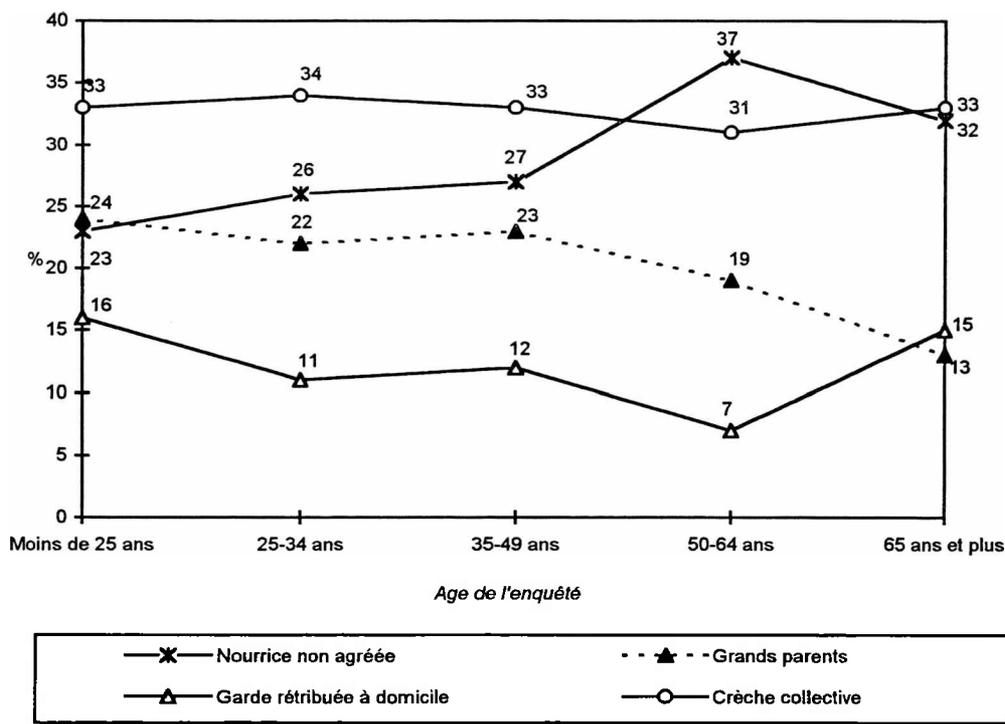
	(en %)	
	Ensemble de la population	Dont : a un enfant de moins de 6 ans
. Crèche collective	32,9	38,3
. Nourrice non agréée	29,1	23,0
. Garde par les grands-parents.....	20,4	21,5
. Garde à domicile par personne rémunérée	11,5	8,4
. Nourrice (assistante maternelle) agréée.....	4,1	7,2
. Ne sait pas	2,0	1,6
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les inconvénients de la crèche collective sont à peu près autant « évoqués » dans toutes les tranches d'âge. Par contre, la part des individus citant les grands-parents comme le mode d'accueil ayant le plus d'inconvénients diminue quand l'âge s'élève. Cela concerne seulement 13% des individus de 65 ans et plus (contre 20% en moyenne). Les jeunes (et les membres de professions intermédiaires) sont donc plus critiques vis-à-vis des grands-parents. Nul doute que derrière cet effet, se profilent des problèmes inter-générationnels, et un conflit entre des conceptions éducatives sensiblement différentes.

Les cadres supérieurs et professions libérales ainsi que les employés sont, quant à eux, plus nombreux à adresser des reproches à la crèche collective (tableau 35).

Graphique 13
Le mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients,
en fonction de l'âge de l'enquêté



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

On notera que, contrairement aux analyses précédentes, le niveau de diplôme ne semble ici jouer aucun rôle. A peine peut-on observer une légère progression des inconvénients attribués à la garde par les grands-parents lorsque le niveau de formation s'élève (17% des non-diplômés citent ce mode d'accueil comme celui présentant le plus d'inconvénients, contre 23% des diplômés du supérieur). En l'occurrence, il s'agit ici d'un effet d'âge plus que d'un effet propre au niveau culturel.

Tableau 35

Le mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients
- Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -

(en %)

	Crèche collective	Nourrice non agréée	Grands-parents	Garde rétribuée à domicile	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée					
Indépendant (1).....	35,0	30,3	20,0	9,7	100,0
Cadre supérieur, profession libérale.....	38,3	29,5	19,5	8,5	100,0
Profession intermédiaire	25,7	31,3	27,4	10,8	100,0
Employé.....	35,8	26,7	23,5	9,3	100,0
Ouvrier	30,6	28,0	21,4	12,4	100,0
Reste au foyer	33,3	27,8	21,3	9,8	100,0
Retraité	33,0	33,7	13,8	13,2	100,0
Autre inactif (2).....	34,9	19,3	19,4	19,4	100,0
• Revenu mensuel du foyer					
Moins de 6 000 Francs.....	35,4	26,2	18,3	14,4	100,0
6 000 à 9 999 Francs	32,4	26,9	20,3	14,2	100,0
10 000 à 14 999 Francs.....	28,9	29,1	24,5	11,0	100,0
15 000 Francs et plus.....	35,0	30,9	20,2	8,6	100,0
Ensemble.....	32,9	29,1	20,4	11,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

* effectifs faibles

Les inconvénients ressentis exercent une influence sur les préférences affichées

L'analyse des liens existants entre le mode de garde considéré comme « le plus satisfaisant » et celui présentant le plus d'inconvénients met en évidence une opposition entre les tenants d'un mode de garde individuel et les partisans d'une solution collective (tableau 36). Les Français semblent effectivement se structurer, sur ces points, **en fonction de l'opinion qu'ils ont de la crèche collective**. Ainsi, on observe que ceux qui ont cité un mode de garde individuel comme solution la plus satisfaisante désignent tous en premier la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. Les partisans de la crèche collective, quant à eux, imputent les inconvénients surtout aux modes de garde individuelle qui ne sont pas contrôlés par la collectivité. Ainsi, leurs reproches s'orientent avant tout vers la nourrice non agréée (35%) et les grands-parents (32%). L'assistante maternelle, par contre, n'est critiquée que par 4% d'entre eux. Ce que les tenants de la crèche collective sanctionnent donc dans certains modes de garde, c'est probablement leur non-professionnalisme, et leur absence éventuelle de sécurité et de garantie.

Certes, 14% des partisans de la crèche collective citent aussi ce mode de garde comme étant la solution qui présente le plus d'inconvénients. Mais ce pourcentage est bien plus faible que les 33% de Français qui, en moyenne, placent la crèche en tête du classement des modes les plus « désavantageux ».

Tableau 36

Le mode d'accueil considéré comme présentant le plus d'inconvénients, selon le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant

Mode d'accueil le plus satisfaisant :	Mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients :					Total (y compris autres et nsp)
	Crèche collective	Nourrice non agréée	Grands-parents	Garde à domicile	Nourrice agréée	(en %)
. Nourrice agréée	35,2	24,3	24,8	10,8	3,2	100,0
. Garde par les grands-parents	43,6	29,5	5,3	14,9	4,2	100,0
. Crèche collective	13,8	35,1	31,8	13,7	4,4	100,0
. Garde à domicile par personne rémunérée .	39,3	32,9	19,6	2,1	4,6	100,0
Ensemble	32,9	29,1	20,4	11,5	4,1	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 44% des personnes considérant les grands-parents comme le mode d'accueil le plus satisfaisant estiment que la crèche collective est celui qui présente le plus d'inconvénients.

Toujours est-il qu'on observe également que, quelques soient les préférences affichées, c'est dans tous les cas la nourrice agréée qui paraît présenter le moins d'inconvénients¹.

* * *
*

Enfin, l'analyse de l'ensemble des résultats précédents met en évidence qu'il n'existe pas globalement un mode d'accueil « idéal », qui s'imposerait comme tel à l'ensemble de la population. Il apparaît plutôt que les choix et les préférences affichées résultent d'un compromis entre l'image « bénéfique pour l'enfant » de chaque mode d'accueil et les contraintes qui lui sont associées, notamment ses inconvénients ressentis.

¹ Signalons que les effectifs des parents ayant adopté le mode d'accueil dans lequel ils voient le plus d'inconvénients sont (heureusement) trop faibles pour qu'on en donne ici le détail : au total, tous modes d'accueil confondus, moins de 10% des parents sont dans ce cas.

En ce sens, on observe que la question sur le mode d'accueil « le plus satisfaisant » tend à faire, en quelque sorte, la synthèse des opinions de chacun entre le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant et celui qui présente le plus d'inconvénients.

Ainsi, globalement, la nourrice agréée n'est pas citée en tête du mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant ; elle n'est pas non plus considérée, dans l'ensemble, comme le mode le moins coûteux. Mais elle apparaît comme le mode qui présente le moins d'inconvénients. En définitive, la nourrice agréée est classée en première place au palmarès du mode d'accueil « le plus satisfaisant » (tableau 37).

Ce raisonnement global peut être affiné : quand on observe les « partisans » de la nourrice agréée, c'est à dire ceux qui la considèrent comme le mode d'accueil « le plus satisfaisant », on note que « seulement » 60% considèrent ce mode comme « le plus bénéfique » pour l'enfant (tableau 23 ci-dessus). Mais 97% considèrent aussi que les autres modes -surtout la crèche- présentent « le plus d'inconvénients » (tableau 36 ci-dessus). Autrement dit, si les partisans de la nourrice agréée considèrent que ce mode de garde est « le plus satisfaisant », c'est parce qu'ils font la part des choses entre ses avantages (« plus bénéfique pour l'enfant ») et les inconvénients des solutions alternatives.

En ce sens, il semblerait qu'une partie des choix s'opère en fonction des positions que l'on a sur la crèche collective : mode d'accueil souvent considéré comme le plus bénéfique pour l'enfant, considéré fréquemment comme le moins coûteux, il arrive aussi en tête des citations du mode présentant le plus d'inconvénients. De fait, il n'occupe que la troisième place au classement du mode « le plus satisfaisant ».

Tableau 37
Comparaison des jugements sur les modes d'accueil (1997)

(en %)

	Mode d'accueil le plus satisfaisant	Mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant	Mode d'accueil le moins coûteux	Mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients
. Crèche collective	22,2	28,9	51,8	32,9
. Garde par les grands-parents.....	24,4	28,6	-	20,4
. Nourrice agréée	31,7	25,4	16,5	4,1
. Garde à domicile par personne rémunérée	11,6	14,4	9,5	11,5
. Nourrice non agréée	3,3	2,2	19,7	29,1
Total (y compris autres)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Ainsi, même s'il existe **une forte corrélation entre le mode d'accueil le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent et celui jugé le plus bénéfique pour l'enfant**, cette corrélation est loin d'être totale car le coût et, surtout, les **inconvenients de chaque mode d'accueil entrent en jeu**. C'est dire que les **préférences affichées dans le domaine tiennent compte des contraintes des parents**, notamment, remarquons-le, des contraintes et des inconvenients liés à la crèche collective (nombre d'enfants, horaires, risques de maladies...).



PARTIE 2

La conciliation vie familiale-vie professionnelle

Section 1- La solution préférable pour les parents de jeunes enfants : l'arrêt temporaire d'activité de la mère

A l'occasion de la naissance d'un enfant, quand il s'agit d'organiser leur « nouvelle vie », différentes possibilités s'offrent aux parents actifs. Un premier choix peut consister à ne rien changer : les deux parents poursuivent alors leurs activités professionnelles respectives, moyennant l'adoption d'un mode d'accueil adéquat pour leur enfant. Une autre solution peut résider dans l'arrêt temporaire de l'activité professionnelle de l'un des deux parents. Entre ces deux solutions, toute une gamme de possibilités existe, dont la réduction éventuelle de la durée du travail de l'un ou des deux parents. C'est pour mieux connaître les opinions des Français sur ce sujet que, comme en 1993 et 1994, une question a été posée, en deux temps, à l'ensemble de la population. En voici le libellé :

a) *Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que :*

1. *Les deux parents continuent à exercer leur activité*
2. *Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail*
3. *L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler*
4. *L'un des deux parents réduise son temps de travail*

b) *(A ceux qui ont opté pour les réponses 3 ou 4 de la question précédente)*

Lequel des deux parents de préférence ?

1. *Le père*
2. *La mère*
3. *Celui qui a le salaire le plus bas*

On peut dégager trois éléments principaux de l'analyse des résultats (tableaux 38 et 39) :

- **Les Français sont très attachés à l'idée que les jeunes parents puissent organiser leurs horaires de travail en fonction de leurs charges parentales** : près de neuf Français sur dix (88 % exactement) estiment préférable que l'un ou les deux parents apportent des aménagements à leur activité (modulation des horaires, arrêt temporaire) lorsqu'ils ont de jeunes enfants. Ce pourcentage global est assez proche de ceux obtenus en 1993 (90 %) et en 1994 (89 %). En tout état de cause, seulement 12 % de la population préconisent la poursuite de l'activité professionnelle des deux parents à plein temps.
- Quelques modifications sont intervenues en l'espace de trois ans dans les modalités d'aménagements du temps de travail préférées. **L'arrêt temporaire d'activité** est toujours majoritairement préconisé (51 %), mais s'il continue d'être plus cité qu'en 1993, il est en reflux de 5 points par rapport à 1994. En revanche, **la réduction du temps de travail** de l'un ou des deux parents -horaires réduits, temps choisi- connaît une légère progression par rapport à 1994 (37 %, +4 points). Toujours est-il que, globalement, l'arrêt temporaire d'activité l'emporte toujours sur la réduction du temps de travail.
- Enfin, nos concitoyens envisagent plus souvent de faire porter l'« effort » sur un seul des deux parents (75 % des cas). Chez ceux qui préfèrent un changement dans le rythme d'activité de l'un des deux parents, le partage des rôles tel qu'il est envisagé reste très majoritairement « traditionnel » : les deux tiers estiment que c'est à **la mère** de s'adapter à la situation, tandis que 31 % considèrent que cette tâche revient au membre du couple qui a le salaire le plus bas. En tout état de cause, 1 % seulement de la population attend explicitement que ce soit le père qui s'arrête ou réduise son temps de travail.

Les sensibles évolutions qui avaient été observées entre 1993 et 1994 sur ces différents points (en particulier la nette progression de la solution économiquement la plus « rationnelle ») ne se sont donc pas poursuivies cette année.

Tableau 38

Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...

(en %)

	Début 1993 (A)	Début 1994 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1993-1994 (B) - (A)	Evolution 1994-1997 (C) - (B)
. Les deux parents continuent à exercer leur activité.....	9,4	11,0	12,2	+1,6	+1,2
. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	11,6	9,7	12,8	- 1,9	+3,1
. L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	44,6	55,6	50,7	+11,0	- 4,9
. L'un des deux parents réduise son temps de travail	34,2	23,5	24,2	- 10,7	+0,7
. Ne sait pas	0,2	0,2	0,1		
Total	100,0	100,0	100,0		

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Tableau 39

Lequel des deux parents de préférence ?

(en %)

	Début 1993 (A)	Début 1994 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1993-1994 (B) - (A)	Evolution 1994-1997 (C) - (B)
. Le père	1,0	0,4	1,1	- 0,6	+0,7
. La mère	74,1	65,9	67,4	- 8,2	+1,5
. Celui qui a le salaire le plus bas	24,1	32,5	30,8	+8,4	- 1,8
. Ne sait pas	0,8	1,2	0,7		
Total	100,0	100,0	100,0		

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le tableau suivant synthétise les résultats des deux questions précédentes. Au début 1997, 35% des Français se prononcent en faveur d'une **cessation temporaire du travail de la mère** lorsque les parents de jeunes enfants exercent tous les deux ; ce taux est en baisse de 4 points par rapport à 1994, mais il ne fait que revenir au niveau de 1993. En contrepartie, nos concitoyens sont un peu plus nombreux cette année à se montrer favorables à une **réduction du temps de travail** de la mère (16%) ou des deux parents conjointement (13%). Autrement dit, **un Français sur deux juge que l'arrivée d'un enfant impose une diminution de l'implication de la femme dans son activité professionnelle.**

On relève, par ailleurs, un très léger tassement des solutions concernant le parent ayant le plus bas salaire -sans que cela soit obligatoirement la femme- : 15% des

personnes interrogées sont favorables à ce qu'il s'arrête de travailler (- 1 point), 8% à ce qu'il réduise son temps de travail (- 1 point).

Tableau 40

Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	Début 1993	Début 1994	Début 1997	Evolution 1994-1997
. La mère s'arrête momentanément de travailler	34,4	38,5	34,7	- 3,8
. La mère réduise son temps de travail.....	24,0	13,7	15,8	+2,1
. Celui qui a le plus bas salaire s'arrête momentanément de travailler	9,6	16,4	15,1	- 1,3
. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	11,6	9,7	12,8	+3,1
. Les deux parents continuent à exercer leur activité	9,4	11,0	12,2	+1,2
. Celui qui a le plus bas salaire réduise son temps de travail.	9,4	9,3	8,0	- 1,3
. Autre, ne sait pas	1,6	1,4	1,4	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les femmes actives sont un peu plus nombreuses à préférer la réduction du temps de travail

Si hommes et femmes ne se distinguent pas sur les solutions préconisées, des différences s'opèrent lorsqu'on tient compte à la fois du sexe et de l'activité (tableau 41).

Ainsi, les femmes actives sont les moins favorables à l'arrêt d'activité de la mère : 26% en restent partisans, contre 40% des inactives et 35% en moyenne. En fait, les femmes exerçant une activité professionnelle paraissent plus sensibles aux solutions de **réduction** du temps de travail, aussi bien pour la mère elle-même (17%), que pour les deux parents simultanément (16%) ou encore pour celui des deux parents dont le salaire est le plus bas (12%). Au total, **une majorité relative de femmes actives (45%) se prononcent en faveur de la réduction du temps de travail, plutôt que pour la cessation temporaire d'activité (42%)**. Ce n'est pas le cas des hommes (actifs ou inactifs), qui se prononcent à 49% pour la renonciation momentanée au travail de l'un des parents, ni encore moins des femmes inactives, qui préconisent également très largement la solution de l'arrêt temporaire de travail (55%), surtout celui de la mère.

Tableau 41
Les solutions préférables quand les deux parents de jeunes enfants travaillent,
selon le sexe et l'activité (1997)

	(en %)				
	Ensemble de la population	Homme actif	Homme inactif	Femme active	Femme inactives
La mère s'arrête momentanément de travailler.....	35	34	36	26	40
La mère réduit son temps de travail.....	16	16	13	17	16
Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler.....	15	16	13	16	15
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	13	12	14	16	11
Les deux parents continuent à exercer leur activité.....	12	11	16	12	11
Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	8	9	6	12	6
Total (y compris « autre » et « ne sait pas »)	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les préférences exprimées sont, en fait, fortement corrélées avec la « **mentalité** » des enquêtés, plutôt **moderniste** ou **traditionaliste**¹. C'est ainsi l'arrêt de travail de la mère qui est plébiscité chez les plus « traditionalistes » en matière de moeurs : 62% de ces derniers préfèrent cette solution, soit 27 points de plus qu'en moyenne. Le pourcentage correspondant n'est que de 16% chez les « modernistes ». A l'inverse, 54% des modernistes préconisent une réduction du temps de travail de l'un ou des deux parents (contre 37% de l'ensemble des Français en moyenne et 22% des « traditionalistes »).

Cette « grille » de lecture permet de mieux comprendre les variations socio-démographiques qui interviennent dans la préconisation de telle ou telle solution.

Les cadres sont le moins favorables à l'arrêt temporaire d'activité de la mère

La solution de l'arrêt temporaire de travail de la mère de jeunes enfants recueille 44% des suffrages chez les femmes au foyer elles-mêmes et 41% chez les retraités. Les

¹ L'indicateur de « modernisme-traditionalisme » est constitué à partir de trois questions : les opinions sur la famille, sur le mariage et sur le travail des femmes. Les « traditionalistes » sont ceux qui, à la fois, voient la famille comme une valeur refuge, pensent que le mariage est une union indissoluble et mettent quelques limitations à la liberté des femmes de choisir de travailler. Les « modernistes » sont ceux qui refusent de considérer la famille comme le seul endroit où l'on se sent bien, qui prônent la possibilité de dissoudre le mariage par simple accord et optent pour la liberté des femmes d'exercer une activité professionnelle. Au début 1997, les modernistes représentaient 14% de la population enquêtée et les traditionalistes, 8%.

cadres (25%) et les employés (31%) y sont sensiblement moins favorables (tableau 42).

Plus précisément, les cadres supérieurs et professions libérales se montrent nettement plus attachés qu'en moyenne à la **réduction du temps de travail**, que ce soit une réduction partagée par les deux parents (20%), ou qu'elle touche celui des deux membres du couple qui a le plus bas salaire (14%). Les membres de professions intermédiaires mettent plus volontiers en avant l'arrêt de l'activité du parent le moins bien rémunéré (23%). Notons que chez l'ensemble des cadres, la « discrimination sexuelle » -le sacrifice du travail de la mère- est nettement sous-représentée (37%, - 13 points par rapport à la moyenne).

On remarquera, enfin, que les ouvriers et les retraités adhèrent un peu plus à l'idée que les parents doivent continuer à exercer leurs activités respectives.

Tableau 42

Les préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon la catégorie socio-professionnelle (1997)

	Cadre-sup. prof. libér.	Profes. intermédiaire	Employé	Ouvrier	Au foyer	Retraité	Ensemble de la population
1. La mère s'arrête momentanément de travailler.....	27	23	31	34	44	41	35
2. La mère réduit son temps de travail.....	10	14	21	13	15	16	16
3. Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler.....	17	23	18	15	15	10	15
4. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	20	17	10	14	10	12	13
5. Les deux parents continuent à exercer leur activité....	5	12	9	15	8	16	12
6. Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	14	10	11	9	7	3	8
Total (y compris « autre » et « ne sait pas »).....	100	100	100	100	100	100	100
dont : . « Discrimination sexuelle » (1+2).....	37	37	52	47	59	57	51
. Activité réduite ou interrompue pour le plus bas salaire (3+6).....	31	33	29	24	22	13	23
dont : . Cessation temporaire de l'activité (1+3).....	44	46	49	49	59	51	50
. Réduction du temps de travail (2+4+6).....	44	41	42	36	32	31	37

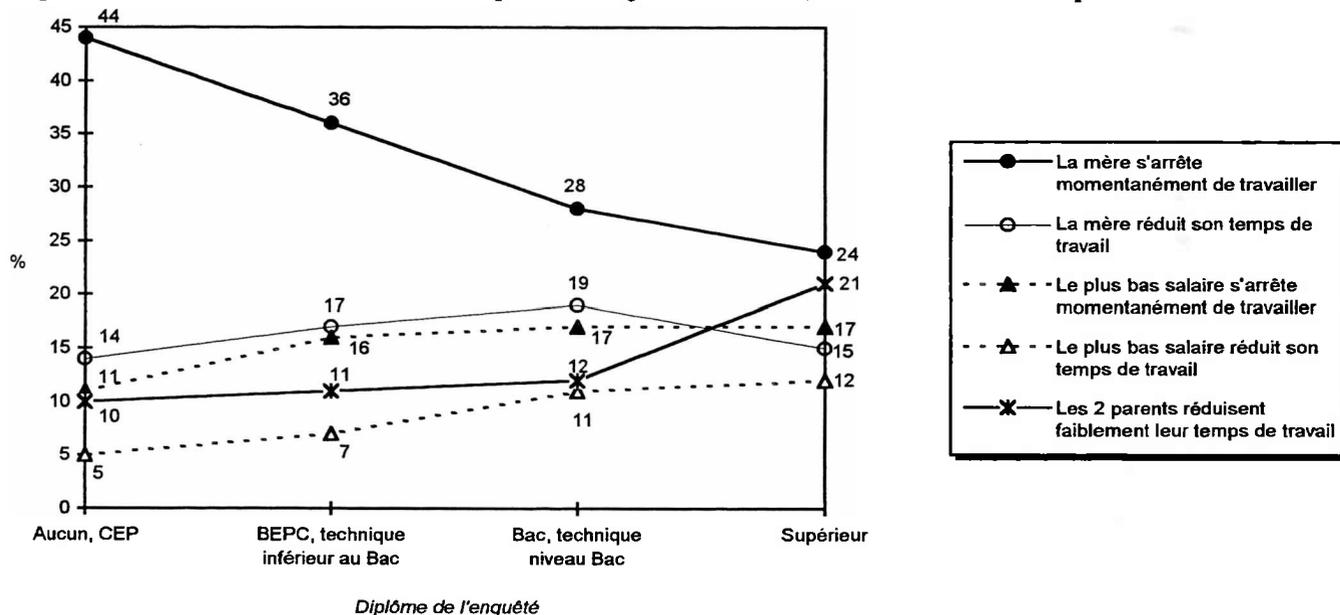
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les diplômés sont plus « égalitaristes » et rationnels

Plus on est diplômé, moins on est favorable à l'arrêt momentané de l'activité professionnelle de la mère : cette solution est retenue par 44% des non-diplômés et « seulement » 24% des diplômés du supérieur (graphique 14). En fait, les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur sont, comme les cadres, plus nombreux à opter pour les solutions rationnelles et égalitaristes : 21% d'entre eux trouvent souhaitable que les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail (soit deux fois plus que les non-diplômés) ; 29% pensent qu'il est préférable que ce soit celui des parents qui est le plus faiblement rémunéré qui cesse provisoirement de travailler (17%) ou qui réduise son activité (12%). En tout état de cause, une majorité relative de diplômés du supérieur (47%) préfèrent préconiser le travail à horaires réduits, tandis que 41% prônent l'arrêt temporaire d'activité.

Graphique 14

Les préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon le niveau de diplôme



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les seniors préconisent plutôt la cessation temporaire d'activité de la mère

Les préférences affichées se déclinent différemment selon l'âge des enquêtés :

- **Les plus jeunes** -moins de 35 ans- sont les plus nombreux à privilégier les solutions ne mettant pas directement en cause le travail de la mère ; ils sont donc moins disposés à établir d'emblée une discrimination sexuelle des rôles parentaux. Par ailleurs, ils sont plus qu'en moyenne adeptes de la réduction du temps de travail. On retrouve certaines de ces caractéristiques chez les parents d'enfants de moins de 6 ans (tableau 44), dont beaucoup figurent dans cette tranche d'âge.
- **Les personnes les plus âgées** -à partir de 65 ans surtout- sont, à l'inverse, beaucoup plus attachés à la « discrimination sexuelle » qui voudrait que ce soit la mère qui « sacrifie » systématiquement son travail. Cela est particulièrement marqué en matière d'arrêt d'activité.
- Les tranches intermédiaires -35 à 64 ans-, à la fois moins directement concernées que les jeunes et n'ayant pas une image aussi « traditionaliste » du partage des rôles parentaux que les seniors, se situent davantage dans la moyenne.

Tableau 43

Les préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon l'âge (1997)

	(en %)					
	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	Ensemble
1. La mère s'arrête momentanément de travailler.....	29	29	31	39	45	35
2. La mère réduit son temps de travail.....	17	17	16	12	17	16
3. Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler.....	16	19	17	12	11	15
4. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	15	12	12	15	10	13
5. Les deux parents continuent à exercer leur activité....	13	10	13	11	14	12
6. Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	10	12	9	8	1	8
Total (y compris « autres » et « ne sait pas »)	100	100	100	100	100	100
dont : . « Discrimination sexuelle » (1+2).....	46	46	48	51	62	51
. Activité réduite ou interrompue pour le plus bas salaire (3+6).....	26	31	26	20	12	23
dont : . Cessation temporaire de l'activité (1+3).....	45	48	48	51	56	50
. Réduction du temps de travail (2+4+6).....	42	41	37	35	28	37

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Remarquons encore que les habitants de Paris et de la région parisienne sont moins favorables à l'arrêt de travail de la mère (26%). Ils optent en revanche plus fréquemment pour la réduction du temps de travail des deux parents (19%, contre 13% en moyenne) et pour la rationalité économique : 28% préfèrent une modulation du rythme d'activité (arrêt momentané ou réduction) du parent le moins bien rémunéré. On sait que la population francilienne est relativement plus active, plus jeune et plus diplômée qu'en moyenne.

Tableau 44

Les préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants

	(en %)	
	Ensemble de la population	Dont : a au moins un enfant de moins de 6 ans
1. La mère s'arrête momentanément de travailler.....	35	32
2. La mère réduit son temps de travail.....	16	17
3. Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler.....	15	21
4. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	13	9
5. Les deux parents continuent à exercer leur activité.....	12	10
6. Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	8	9
Total (y compris « autre » et « ne sait pas »)	100	100
dont : . « Discrimination sexuelle » (1+2)	51	48
. Activité réduite ou interrompue pour le plus bas salaire (3+6).....	23	31
dont : . Cessation temporaire de l'activité (1+3).....	50	53
. Réduction du temps de travail (2+4+6).....	37	36

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Une certaine corrélation semble par ailleurs se faire jour entre les solutions effectivement adoptées par les personnes ayant (ou ayant eu) des enfants et les préconisations envers les jeunes parents¹ :

- Quand on a eu recours, pour son dernier enfant, à la garde par la mère au foyer, on met nettement plus en avant l'idée d'un arrêt de travail de l'un des parents (à 64%), surtout d'un arrêt de travail de la mère.

¹ Pour neutraliser les éventuels effets générationnels, nous n'avons retenu ici que les parents ayant aujourd'hui moins de 45 ans.

- Quand on a eu recours à un mode d'accueil extérieur à la famille, on est davantage favorable à la réduction du temps de travail de l'un ou des deux parents (à 45 %).

Enfin, les préférences des Français sur ces sujets ne sont pas sans rapport avec ce qu'ils pensent du travail féminin en général, comme avec la façon dont ils voient les notions de famille et de mariage. C'est la césure entre « modernistes » et « traditionalistes » dont nous faisons état précédemment.

Si l'on ne retient globalement que deux groupes, celui des personnes favorables à l'arrêt temporaire d'activité de l'un ou des deux parents (51 % de la population) et celui des individus préconisant le recours au temps choisi (37 % de la population), on peut observer encore une fois combien leurs profils s'opposent (tableau 45).

Le premier groupe se caractérise par une sur-représentation de personnes inactives, âgées, non-diplômées, disposant de ressources modestes et globalement défavorables au travail féminin.

A l'opposé, les femmes actives, les diplômés, les cadres, les personnes de moins de 35 ans se prononcent plus en faveur de la réduction du temps de travail. C'est aussi le cas des individus très attachés au libre travail des femmes et plus « ouverts » en matière de mœurs (la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien).

Tableau 45
Les solutions préférables lorsque les parents de jeunes enfants travaillent (début 1997)

(en %)

Catégories préconisant plus qu'en moyenne l'arrêt temporaire d'activité ¹		Catégories préconisant plus qu'en moyenne la réduction du temps de travail ¹	
Caractéristiques socio-démographiques			
Reste au foyer	59,1	Diplômé du supérieur	47,6
Est âgé de 65 ans ou plus	57,0	Femme active	45,3
Ne dispose d'aucun diplôme (ou du Cep)	56,6	Cadre, profession intermédiaire	44,8
Femme inactive	56,3	Revenu mensuel du foyer : 15 000 F et plus	42,6
A au moins un enfant de moins de 6 ans..	54,7	Diplômé du Bac (hors supérieur)	42,4
Revenu mensuel du foyer : moins de 6 000F	54,5	Est âgé de moins de 35 ans	41,6
Retraité	52,7	Employé	41,3
		Célibataire	41,3
Opinions caractéristiques			
Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge....	73,1	Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	44,9
Le mariage est une union indissoluble....	60,7	La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien	46,2
Mode d'accueil le plus satisfaisant quand les parents travaillent : grands parents....	57,9	Le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties	42,1
La famille est le seul endroit où l'on se sent bien	55,3		
Ensemble	50,7	Ensemble	37,1

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 57% des personnes de plus de 65 ans préfèrent la solution de l'arrêt temporaire d'activité pour les parents de jeunes enfants (contre 51% en moyenne dans l'ensemble de la population).

¹ Quels que soient le ou les parents concernés.

Section 2 - Les aides des pouvoirs publics en faveur de la petite enfance.

Il existe aujourd'hui plusieurs types de prestations destinées à aider les familles en matière d'accueil de la petite enfance. Certaines peuvent inciter les parents à garder eux-mêmes leur enfant ou à leur consacrer plus de temps, comme *l'Allocation Parentale d'Education (APE)*, qui s'adresse aux parents ayant au moins deux enfants (dont un de moins de trois ans) et qui réduisent leur temps de travail ou s'arrêtent momentanément d'exercer. D'autres permettent de prendre en charge une partie des coûts engagés pour l'accueil de l'enfant ; il s'agit, par exemple, de *l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA)* ou de *l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile* (le montant de cette prestation trimestrielle, dite AGED, permet de couvrir les cotisations de l'employeur en cas de garde d'enfant à domicile). Mais les aides concernent également les équipements collectifs d'accueil (crèches, halte-garderies ...) : ceux-ci bénéficient d'aides directes ou de subventions permettant d'en réduire le coût pour leurs utilisateurs, selon un système tenant compte des ressources des parents.

Sur quels types de prestations ou de services les Français préfèrent-ils que les pouvoirs publics mettent l'accent ? Que pensent-ils de l'actuel mode de distribution de l'Allocation Parentale d'Education ? Nos concitoyens verraient-ils d'un bon oeil un système de congé parental limité à 3 ans, mais fractionné sur plusieurs années, jusqu'aux 10 ans de l'enfant ? C'est à la réponse à ces différentes questions que cette section est consacrée.

1 - Les aides ou les services à renforcer en priorité pour l'accueil des jeunes enfants.

Priorité à la relation enfant-parent. C'est du moins ce que semblent affirmer les Français lorsqu'on leur demande de citer le type d'aides que les pouvoirs publics devraient renforcer en priorité pour l'accueil des jeunes enfants (tableau 46) :

- Ce sont, en effet, les aides financières visant à compenser les réductions de salaires liées à un aménagement de l'activité professionnelle des parents qui arrivent en tête des préférences : 34% des Français optent pour celles qui compensent un arrêt temporaire d'activité ; 23% choisissent celles qui compensent une réduction des horaires. Au total, 57% de la population manifestent donc leur intérêt pour l'arrêt d'activité ou la réduction du temps de travail des parents de jeunes enfants.
- Quatre Français sur dix optent, à l'inverse, pour les aides facilitant l'accueil des enfants : 20% de nos concitoyens demandent un renforcement des prestations permettant le recours à une aide à domicile ; 15% souhaitent une intensification des aides pour les services d'accueil collectif ; 7% préfèrent les aides financières pour le recours à une assistante maternelle agréée.

Tableau 46

Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ?

	(en %)		
	Ensemble de la population	dont : femme active	dont : a au moins un enfant de moins de 6 ans
. Les aides financières pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents.....	33,5	30,0	36,6
. Les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail de l'un (ou des deux) parent (s)	23,3	26,3	25,5
. Les aides financières pour faire garder son enfant à domicile.....	20,3	19,2	19,5
. Les aides pour les services d'accueil collectif (crèche, crèche familiale, halte garderie)	14,9	14,5	11,9
. Les aides financières pour recourir à une assistante maternelle	6,9	9,3	6,1
. Ne sait pas	1,1	0,7	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Quelques variations selon les caractéristiques socio-démographiques

Il est intéressant de noter que les femmes actives elles-mêmes expriment globalement **les mêmes préférences** que le reste de la population. Seule petite différence : elles sont un peu plus nombreuses qu'en moyenne à souhaiter des aides financières compensant le passage à des horaires d'activité réduits (+ 3 points par rapport à l'ensemble de la population). Parallèlement, elles demandent un peu moins d'aides financières pour compenser la cessation temporaire d'activité. Autrement dit, les femmes actives aussi préfèrent en majorité des aides permettant, à l'arrivée d'un enfant, d'adapter l'activité professionnelle des parents, plutôt que des prestations facilitant le recours à telle ou telle formule d'accueil.

Plus globalement, on observe quelques différences dans les préférences formulées par chaque catégorie socio-professionnelle ; elles mettent surtout en évidence un certain clivage entre actifs et inactifs. Ainsi (tableau 47) :

- Les **femmes au foyer** sont plus nombreuses à souhaiter, soit un renforcement des aides pour compenser l'arrêt temporaire d'activité de l'un des parents (41% contre 34% en moyenne), soit une amélioration des prestations pour la garde à domicile (26%, contre 20% dans l'ensemble de la population). On peut imaginer que ces deux attitudes correspondent à des situations vécues par ces enquêtées qui ne travaillent pas : elles aimeraient -ou auraient aimé- ne pas abandonner leur emploi (aides pour la garde à domicile) ou améliorer leurs ressources tout en restant chez elles (aides pour l'arrêt temporaire d'activité).
- Les **employés** et les **cadres** se prononcent, quant à eux, relativement plus souvent pour une augmentation de la compensation de la réduction du temps de travail. Les **chômeurs** sont également dans ce cas (29%, + 6 points par rapport à l'ensemble de la population).

Tableau 47

**Aides à renforcer en priorité pour l'accueil des jeunes enfants,
selon la profession-catégorie sociale (1997)**

(en %)

	Cadre, prof. inter.	Employé	Ouvrier	Au foyer	Retraité	Ensemble de la population
Aides pour compenser l'arrêt temporaire d'activité....	32,1	30,1	32,8	41,2	32,5	33,5
Aides pour compenser la réduction du temps de travail	27,8	28,5	25,3	16,6	20,1	23,3
Aides pour faire garder son enfant à domicile.....	16,5	19,3	18,9	25,5	22,9	20,3
Aides pour les services d'accueil collectif.....	17,0	12,7	15,5	9,7	16,6	14,9
Aides pour recourir à une assistante maternelle.....	5,6	9,0	7,5	5,4	5,6	6,9
Total (y compris « ne sait pas »).....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

On relève également que les diplômés réclament relativement plus d'aides pour les services d'accueil collectif (20%, contre 15% en moyenne) ; il en va de même pour les Franciliens (20%). On peut y voir l'effet de l'écart des « modes de vie » ; d'ailleurs, à l'inverse, les habitants de zones rurales (moins de 2000 habitants) réclament un peu plus l'intensification des aides compensant l'arrêt temporaire d'activité (37%, + 4 points).

Mais au delà de ces quelques variations, l'ordre des préférences ne s'inverse guère, quel que soit par exemple le revenu ou le niveau de diplôme (tableau 48)¹.

Tableau 48

**Aides à renforcer en priorité pour l'accueil des jeunes enfants,
selon le revenu et le diplôme**

(en %)

	Revenu du foyer		Diplôme possédé		Ensemble de la population
	Moins de 6 000 F par mois	15 000 F par mois et plus	Aucun diplôme (ou seulement le Cep)	Bac ou diplôme du supérieur	
. Aides pour compenser l'arrêt temporaire d'activité..	32,4	33,5	30,4	32,3	33,5
. Aides pour compenser la réduction du temps de travail	21,8	25,1	23,6	25,6	23,3
. Aides pour faire garder son enfant à domicile.....	21,8	17,7	21,7	20,2	20,3
. Aides pour des services d'accueil collectif.....	14,5	17,1	17,7	12,9	14,9
. Aides pour recourir à une assistante maternelle.....	7,7	6,9	6,2	8,4	6,9
Total (y compris « ne sait pas »).....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

¹ Voir également, sur ce point, le tableau A1, à l'annexe 1.

Un lien entre les aides à privilégier et le mode d'accueil considéré comme le plus satisfaisant

Les préférences exprimées sur le type d'aides ou de services à renforcer en matière d'accueil de la petite enfance sont très corrélées à l'idée que l'on se fait du mode d'accueil le plus satisfaisant (tableau 49) :

- 44% des partisans de la garde à domicile souhaitent que l'aide accordée à ce type de garde soit intensifiée (soit deux fois plus qu'en moyenne).
- 29% des tenants de la crèche collective réclament plus d'aides pour les services d'accueil collectif (contre 15% en moyenne). Cependant, même chez les partisans de la crèche, une personne sur deux propose de renforcer les aides financières pour l'arrêt temporaire ou la réduction du temps de travail.
- 39% des partisans du recours aux grands-parents demandent le renforcement des aides financières pour compenser l'arrêt temporaire d'activité (contre 34% en moyenne).
- Enfin, chez les défenseurs de l'assistante maternelle agréée, 13% désirent que la priorité porte sur les aides financières destinées à recourir à ce mode d'accueil (contre 7% en moyenne). Ceux-ci sont cependant avant tout demandeurs d'aides destinées à compenser l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents (33% le souhaitent).

Tableau 49

Aides ou services à renforcer en priorité par les pouvoirs publics, selon le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge

(en %)

	Mode d'accueil jugé le plus satisfaisant :				Ensemble de la population
	Nourrice agréée	Grands parents	Crèche collective	Garde à domicile par une personne rémunérée	
. Aides pour compenser l'arrêt temporaire d'activité	33,3	39,3	28,8	26,3	33,5
. Aides pour compenser la réduction du temps de travail	25,0	23,6	22,5	19,7	23,3
. Aides pour faire garder son enfant à domicile.	18,4	19,6	13,8	43,7	20,3
. Aides pour des services d'accueil collectif.....	10,3	12,3	29,2	6,3	14,9
. Aides pour recourir à une assistante maternelle	12,8	3,8	4,2	2,6	6,9
Total (y.c. « ne sait pas »)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les jugements portés sur les aides à renforcer pour les parents de jeunes enfants ne sont pas, non plus, sans rapport avec une attitude plus générale à l'égard des prestations familiales et des aides versées, qu'elles soient en nature ou en espèces. Trois tendances apparaissent :

- Les personnes privilégiant le renforcement des aides aux **services d'accueil collectifs** ont un regard « prudent » sur les aides sociales. Cela concerne aussi les individus qui préfèrent une revalorisation des aides pour **la garde des enfants à domicile**. Les premières estiment ainsi que les prestations familiales actuelles sont globalement « suffisantes » (38%, + 5 points par rapport à l'opinion générale), et qu'il vaut mieux développer les aides en nature (services, équipements) plutôt qu'en espèces (62%, + 8 points). Les seconds sont du même avis (59%, + 5 points), et jugent aussi un peu plus que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir (31%, + 4 points).

- C'est chez les adeptes de mesures facilitant **l'arrêt de travail d'un des parents** qu'on est, à l'inverse, le plus **favorable aux aides publiques en espèces** : 51% de cette population plaident pour des prestations en argent plutôt qu'en nature (+ 5 points par rapport à la moyenne). Les attitudes « traditionalistes » devant le travail des femmes sont ici plus répandues.
- Les partisans d'un renforcement des aides aux **assistantes maternelles** semblent, quant à eux, à mi-chemin de ces deux groupes : estimant relativement plus que les prestations familiales actuelles sont globalement « suffisantes » (38%, + 5 points), ils adoptent des attitudes proches de la moyenne sur les autres questions ayant trait aux aides sociales et à la pauvreté. Ils sont cependant plus « favorables » à la liberté des femmes de choisir de travailler : 63% le sont, contre 56% en moyenne.

Bien entendu, ce que chacun préconise pour les jeunes couples de parents qui travaillent va de pair avec l'effort attendu en priorité des pouvoirs publics (tableau 50) :

- C'est quand on est favorable à la réduction du temps de travail de l'un, voire des deux parents, que l'on réclame prioritairement un renforcement des aides visant à compenser la diminution de ce temps de travail (respectivement 31% et 34%). On notera cependant que même dans ces deux groupes, environ un quart des enquêtés souhaitent que les pouvoirs publics facilitent l'arrêt temporaire d'activité.
- Les individus qui trouvent que la meilleure solution pour les parents de jeunes enfants est l'arrêt momentané de l'activité de l'un des parents désirent à 41% une amélioration des aides facilitant la cessation temporaire d'activité.
- Enfin, les partisans du maintien d'un statu quo dans la situation professionnelle des deux parents attendent d'abord plus d'aides pour les services de garde, que ce soit pour des services d'accueil à domicile, des services d'accueil collectif ou individuel.

Tableau 50

Aides ou services à renforcer en priorité par les pouvoirs publics, selon les préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants

(en %)

Solution préférable quand les deux parents de jeunes enfants travaillent :	Aides à renforcer en priorité :					Total
	Arrêt temporaire d'activité	Réduction du temps de travail	Garde à domicile	Services d'accueil collectif	Recours à une assistante maternelle	
L'un des parents s'arrête momentanément de travailler	41,4	18,5	19,7	13,2	6,1	100,0
L'un des parents réduit son temps de travail.....	28,7	31,2	19,2	11,9	7,3	100,0
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	23,9	34,7	17,0	18,9	4,9	100,0
Les deux parents continuent à exercer leur activité....	20,6	15,6	27,9	24,1	11,5	100,0
Ensemble	33,5	23,3	20,3	14,9	6,9	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

2 - L'Allocation Parentale d'Education

L'allocation parentale d'éducation, créée en 1985, était au départ versée aux familles d'au moins trois enfants. La loi sur la famille de Juillet 1994 en a étendu le droit aux foyers de deux enfants¹. La prestation peut être touchée jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne son troisième anniversaire, à condition pour un des parents de pouvoir justifier d'une période d'activité antérieure de deux ans durant les 5 ans précédant la naissance de l'enfant. L'APE peut être touchée à taux plein, si un des parents s'arrête complètement de travailler ou à taux partiel si il réduit son temps de travail d'au moins 20%.

¹ L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CREDOC de début 1993 montrait d'ailleurs combien les Français étaient favorables à une extension de cette allocation : 83 % se prononçaient alors pour que l'APE soit étendue à toutes les familles ayant un enfant de moins de 3 ans. Voir les résultats détaillés en annexe 2, tableau A12.

2-1 Une majorité de Français est favorable à une prestation modulée en fonction des revenus

L'Allocation Parentale d'Education est à l'heure actuelle une prestation d'un montant fixe forfaitaire, indépendant du revenu, variant en fonction de la réduction du temps de travail intervenue¹. Or, interrogés directement sur ce point, 80% de nos concitoyens en souhaitent la **modification** : près d'un Français sur deux (47%) se prononce pour une **modulation** de la prestation en fonction du revenu, et un tiers est partisan de ne la **réserver** qu'aux familles les plus modestes (tableau 51)².

On notera que les individus le plus directement concernés (les parents d'enfants de moins de 6 ans) sont relativement plus nombreux à préférer le *statu quo* (31%, contre 20% en moyenne).

Tableau 51

Aujourd'hui, il existe une prestation (l'Allocation Parentale d'Education) permettant aux parents, à partir de leur deuxième enfant, de travailler à temps partiel ou de cesser temporairement leur activité jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans. Cette prestation est d'un montant fixe forfaitaire, indépendant du revenu. Selon vous, conviendrait-il plutôt ...?

(en %)

	Ensemble de la population	dont : a au moins un enfant de moins de 6 ans
. De faire varier le montant de la prestation en fonction du revenu.....	46,7	45,9
. De réserver cette prestation seulement aux familles à revenus modestes	33,1	23,1
. De ne rien changer au système actuel	19,8	30,7
. <i>Ne sait pas</i>	0,4	0,3
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

¹ Pour une personne qui cesse totalement de travailler, l'allocation est de 3006 F/mois. Quand l'activité est réduite à moins de 50%, l'allocation est de 1988 F/mois. Elle s'élève à 1503 F/mois quand l'activité est ramenée entre 50 et 80% (Chiffres au 14/01/1997).

² Ces résultats rejoignent ceux d'une enquête qualitative menée par le CISE (Centre d'Intervention Sociale et Economique) sur le congé parental d'éducation : une des attentes des salariées concerne l'augmentation du montant de l'APE, mais avec certaines modulations en fonction des revenus ou du niveau d'endettement (cf. lettre CAF, N° 70, Décembre 1996).

On ne peut pas ne pas rapprocher ces résultats de ceux d'une autre question posée il y a trois ans à propos des allocations familiales¹. Celles-ci sont versées, comme on le sait, à toutes les familles de deux enfants au moins, et les montants servis sont indépendants du revenu². Or, 63% de nos concitoyens estimaient, en 1994, que le montant des allocations familiales devrait lui-même être modulé en fonction des ressources du prestataire, et 24% étaient partisans de les supprimer au delà d'un certain seuil de revenus.

Les réponses apportées aujourd'hui par les Français sur le mode de distribution de l'APE vont donc dans le même sens : elles confirment l'attachement global de la population au rôle de « redistribution verticale » des prestations familiales. Nous reviendrons sur ce sujet dans la dernière partie du rapport.

Des attitudes « expliquées » par des caractéristiques « socio-culturelles »

En fait, les préférences exprimées ici répondent à une vision plus globale des prestations familiales, elle-même en partie dépendante des caractéristiques socio-économiques des enquêtés.

- * **Ne rien changer (20% de la population) : une vision globale d'un système dont on attend qu'il privilégie l'aide à la « famille ».**

Ce qui frappe avant tout chez les personnes favorables, pour l'APE, à un *statu quo*, c'est leur position concernant l'ensemble du système de prestations familiales : elles sont beaucoup plus nombreuses qu'en moyenne à défendre la conception d'origine des prestations, une conception axée sur l'aide à la natalité et à la famille *stricto sensu*. Un tiers des personnes pour lesquelles l'objectif futur des prestations familiales devrait être « d'aider les familles, quel que soit leur revenu » ou encore de « soutenir la natalité » figurent dans ce groupe. De même, ne rien vouloir toucher au mode de distribution actuel de l'APE est une attitude davantage défendue chez les Français qui pensent qu'il vaut mieux privilégier l'aide aux familles « qui ont le plus d'enfants » plutôt qu'à celles « qui ont le moins de revenus » (tableau 52).

¹ On pourra se reporter au rapport « Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants », Collection des Rapports du Crédoc n°156, Décembre 1994. On trouvera, en annexe 2, tableau A12, les résultats détaillés de cette question pour 1991 et 1994.

² C'est le nombre et l'âge des enfants qui déterminent le montant de la prestation.

Ce faisceau d'attitudes est sur-représenté chez les cadres supérieurs et professions libérales, les indépendants et les femmes au foyer. Mais on note surtout que le statut quo quant aux modalités de distribution de l'APE est particulièrement représenté chez les individus plus susceptibles d'être directement concernés par l'allocation : 37% des parents d'enfants de moins de 3 ans ne veulent rien changer à la prestation.

Tableau 52

Le pourcentage d'individus estimant qu'il conviendrait plutôt de ne rien changer au système actuel de l'APE

- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Caractéristiques socio-démographiques :	
. A au moins un enfant de moins de 3 ans	36,5
. Cadre supérieur, profession libérale	31,1
. A au moins un enfant de moins de 6 ans	30,7
. Femme au foyer.....	24,3
. Travailleur indépendant	23,6
Opinions :	
. Estime que le premier objectif que les prestations familiales devraient viser à l'avenir est d'aider les familles quel que soit leur revenu	33,1
. Estime que le premier objectif que les prestations familiales devraient viser à l'avenir est de soutenir la natalité	31,1
. Pense qu'il vaut mieux aider les familles « qui ont le plus d'enfants » plutôt que d'aider les familles « qui ont le moins de revenus ».....	30,0
. Estime que les prestations sociales à augmenter aujourd'hui en priorité sont les prestations familiales.....	22,6
Ensemble	19,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 24,3% des femmes au foyer estiment qu'il conviendrait plutôt de ne rien changer au système actuel de l'APE, contre 19,8% de l'ensemble de la population.

*** Faire varier le montant de la prestation en fonction du revenu : une demande plus forte chez les jeunes et chez les diplômés**

Age et niveau de diplôme semblent être les principaux critères influant sur le souhait de voir l'APE varier en fonction des revenus. On note en effet que ce sont les jeunes (moins de 35 ans) et les diplômés (niveau bac ou supérieur) qui manifestent le plus cette demande. Cette attitude est également sur-représentée chez les actifs aux professions « moyennes » (professions intermédiaires et employés), ainsi que parmi les étudiants.

Il semble exister une certaine dimension « **altruiste** » dans une telle attitude : elle est, en effet, sur-représentée chez les titulaires des plus hauts revenus -qui seraient les premiers « touchés » par une telle mesure-, ainsi que chez les enquêtés plaçant pour une revalorisation du RMI. On notera enfin que cette mesure est davantage réclamée chez les « modernistes » en matière de moeurs.

Tableau 53

Le pourcentage d'individus estimant qu'il conviendrait plutôt de faire varier le montant de l'APE en fonction du revenu

- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Caractéristiques socio-démographiques :	
. Etudiant	67,5
. Diplômé du bac ou du supérieur.....	56,3
. Profession intermédiaire	55,1
. Agé de 25 à 34 ans	53,8
. Employé	52,8
. Agé de moins de 25 ans	51,5
. Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels supérieurs à 20 000 F..	51,4
Opinions :	
. Estime que la prestation sociale à augmenter aujourd'hui en priorité est le RMI	56,2
. « Moderniste » en matière de moeurs ¹	50,8
Ensemble	46,7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 55,1% des professions intermédiaires estiment qu'il conviendrait plutôt de faire varier le montant de l'APE en fonction des revenus, contre 46,7% de l'ensemble de la population.

*** Réserver l'APE aux familles à revenus modestes : une demande des personnes les plus âgées et les moins aisées**

C'est parmi les individus les plus âgés (comme chez les retraités) et les moins diplômés que la demande d'une mise sous condition de ressources de l'APE est la plus répandue. Les ouvriers sont également plus souvent favorables à une telle mesure.

¹ Sur la définition du « modernisme », voir note 1, page 65.

Compte tenu de ces caractéristiques, et principalement de l'âge des répondants, on ne s'étonnera pas de trouver plus fréquemment cette attente concernant l'APE chez des personnes réclamant en priorité une revalorisation des prestations-vieillesse et invalidité. On note également ici une plus forte composante « traditionaliste ».

Tableau 54

Le pourcentage d'individus estimant qu'il conviendrait plutôt de réserver l'APE aux familles à revenus modestes

- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Caractéristiques socio-démographiques :	
. Ne possède aucun diplôme (ou seulement le Cep)	45,2
. Retraité	43,5
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 F	42,0
. Agé de 65 ans et plus	41,3
. Agé de 50 à 64 ans	41,3
. Ouvrier	40,8
Opinions :	
. Estime que les prestations sociales à augmenter aujourd'hui en priorité sont les prestations invalidité	44,0
. Estime que les prestations sociales à augmenter aujourd'hui en priorité sont les prestations-vieillesse	43,5
. « Traditionaliste » en matière de mœurs	44,3
. Considère que la justice fonctionne très mal.....	42,4
Ensemble	33,1

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 43,5% des retraités estiment qu'il conviendrait plutôt de réserver l'APE aux familles à revenus modestes, contre 33% dans l'ensemble de la population.

2-2 Près de 6 Français sur 10 trouvent « normal » que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes

Il existe un courant d'opinion assez fort, mais minoritaire, selon lequel **il n'est pas « normal » que 99% des bénéficiaires de l'APE soient les mères** (tableau 55). Certes, 59% de la population n'y voient pas d'anomalies puisque « *la prestation intéresse surtout les mères* ». Mais 41% considèrent à l'inverse qu'il faudrait essayer

de changer cette situation en incitant plus d'hommes à s'occuper eux-mêmes de leur enfant. Les chiffres ne varient guère chez les parents de jeunes enfants.

S'agit-il là d'une « simple » position de principe, ou quatre Français sur dix attendent-ils réellement des mesures **incitatives** pour un ré-équilibre « des rôles » ? Il est d'autant plus difficile de donner une réponse que la question comportait une référence à la notion de « normalité », à vrai dire bien difficile à analyser objectivement. On verra cependant ci-après que, pour 95% de la population, le partage des tâches au sein du couple est « une affaire privée ».

Tableau 55

**Dans les faits, 99% des bénéficiaires de cette prestation sont les mères.
De quelle opinion êtes-vous le plus proche à ce sujet ?**

	(en %)	
	Ensemble de la population	dont : a au moins un enfant de moins de 6 ans
. Cette situation est normale car la prestation intéresse surtout les mères	58,6	56,7
. Il faudrait essayer de changer cette situation en incitant les pères à bénéficier de la prestation.....	40,6	42,5
. Ne sait pas	0,8	0,8
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

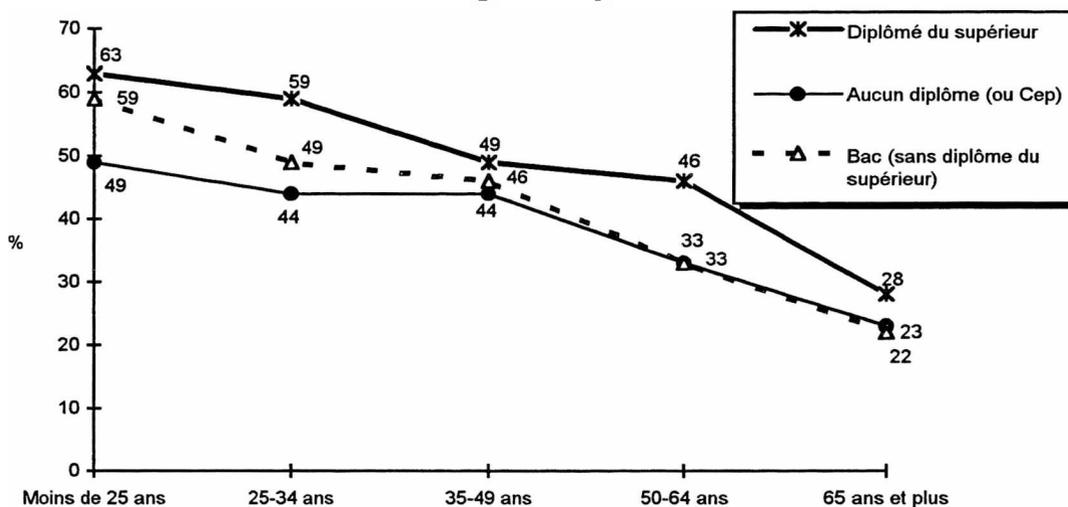
Un effet de génération

Inciter les pères à bénéficier de l'APE est une demande qui diminue régulièrement à mesure que l'âge des enquêtés augmente (56% des moins de 25 ans l'expriment, contre 23% des 65 ans et plus) ; elle progresse, par ailleurs, lorsque le niveau de diplôme croît (31% des personnes ne disposant d'aucun diplôme font ce souhait, contre 52% des diplômés du supérieur). On a déjà vu plus haut l'étroite corrélation existant entre ces deux critères. Cependant, dans le cas présent, on peut affirmer que **c'est l'âge qui prime nettement sur le diplôme, faisant apparaître un réel effet de génération** (graphique 15) : quel que soit le niveau de diplôme possédé¹, la demande

¹ C'est aussi le cas pour les titulaires de diplômes intermédiaires (BEPC) qui ne figurent pas sur le graphique 15 pour des raisons de lisibilité.

d'une modification de la « norme » qui veut que les mères touchent systématiquement l'APE diminue fortement de génération en génération ; ce sont les plus jeunes qui sont les plus favorables à un « meilleur » partage des rôles.

Graphique 15
Le pourcentage d'individus favorables à l'idée d'inciter les pères à bénéficier de l'APE, selon l'âge et le diplôme



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : chez les non-diplômés, 49% des personnes de moins de 25 ans souhaitent une incitation pour que les pères bénéficient de l'APE, contre 23% des individus de 65 ans et plus.

S'agissant d'une question de « mentalité générationnelle », différentes caractéristiques en découlent :

- C'est se montrer plus « ouvert », plus « moderniste » que d'appeler à un changement de donne, c'est à dire à la prise de responsabilité des pères. Cet état d'esprit touche aussi bien les moeurs -58% des « modernistes » sont favorables à l'incitation des pères à bénéficier de l'APE- que les attitudes envers le progrès scientifique et technique (ici l'informatique). Cette attitude est évidemment plus répandue chez les personnes appartenant à des milieux favorisés (en termes de diplôme, de profession ou de revenus). On notera également ici une tendance à plus de « générosité » financière en matière de traitement de la pauvreté (tableau 56).

Tableau 56 ¹

Le pourcentage d'individus jugeant qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE
- Catégories où le taux est le plus élevé -

	(en %)
Caractéristiques socio-démographiques :	
. Cadre supérieur, profession intermédiaire	55,8
. Réside à Paris et dans l'agglomération parisienne.....	52,5
. Femme active	50,8
. Employé	48,5
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel de 20 000 Francs et plus	47,5
Opinions :	
. « Moderniste » en matière de moeurs	57,8
. Estime que la prestation sociale à augmenter aujourd'hui en priorité est le RMI	49,7
. Considère que la diffusion de l'informatique est « souhaitable »	44,9
. Pense que le RMI aide le bénéficiaire à s'en sortir	44,0
Ensemble	40,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 55,8% des cadres supérieurs et professions intermédiaires pensent qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE, contre 40,6% de l'ensemble de la population.

- Les partisans du maintien de la situation actuelle, celle qui voit 99% des femmes bénéficier de l'allocation, présentent des caractéristiques en relation avec l'âge plus élevé de cette population. Cette attitude est ainsi plus répandue chez les « traditionalistes » en matière de moeurs (79% de ces derniers trouvent « normale » la situation actuelle), chez les « inquiets » -quel que soit le risque concerné- et chez les habitants de communes rurales (65%).

¹ On trouvera en annexe le tableau détaillé des réponses à la question en fonction des principales caractéristiques socio-démographiques (tableau A2).

3 - Le congé parental

Le champ d'application du congé parental est plus vaste que celui de l'APE, puisque celui-ci peut être accordé de plein droit à tout salarié actif qui le désire, à l'occasion de la naissance d'un enfant. Cette possibilité est offerte jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant et garantit un retour à l'emploi. Mais ce congé n'est pas rémunéré.

Dans certains pays, comme la Suède par exemple, le système proposé présente des modalités fort différentes. Il autorise en effet un congé de 18 mois rémunéré, mais qui peut être pris « à la carte » jusqu'au huitième anniversaire de l'enfant¹.

Il était intéressant de connaître l'accueil qui serait réservé par les Français à ce type de formule : nos concitoyens préfèrent-ils le système actuel du congé parental, possible en continu pendant les trois premières années de l'enfant, ou la possibilité de fractionner ces trois ans de congés en plusieurs périodes, jusqu'aux 10 ans de l'enfant ?

Est-ce le poids des habitudes ? Ou la proposition a-t-elle paru trop novatrice aux enquêtés ? Toujours est-il que nos concitoyens préfèrent nettement la formule actuellement en vigueur : les deux tiers d'entre eux adhèrent à l'idée que **les congés parentaux doivent correspondre aux trois premières années de l'enfant.**

Tableau 57

Avec laquelle de ces deux propositions sur les congés parentaux êtes-vous le plus d'accord ?
(en %)

	Ensemble de la population	dont : a au moins un enfant de moins de 6 ans	dont : femme active
. Il faut offrir la possibilité de congés parentaux pendant les trois premières années de l'enfant, car c'est durant ces années que c'est le plus utile.....	67,3	65,2	65,6
. Il faut offrir la possibilité de fractionner les trois ans de congés parentaux en plusieurs périodes que l'on pourrait prendre quand on veut, jusqu'aux 10 ans de l'enfant	32,3	34,8	34,3
. Ne sait pas	0,4	-	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

¹ Voir à ce sujet « L'accueil ou la garde des jeunes enfants : des marchés façonnés par les contextes nationaux. Suède, Etats Unis, France », C. Sauviat, Document de travail n°96.03 de l'IRES, Décembre 1996.

On remarquera que **les personnes le plus directement concernées**, telles que les femmes actives ou les parents d'enfants de moins de 6 ans, **n'expriment pas d'opinions qui s'écartent de la moyenne** : les deux tiers d'entre eux environ approuvent la conception actuelle du congé parental .

Des différences selon les caractéristiques socio-démographiques

Jamais, quelle que soit la catégorie socio-démographique, la majorité ne s'inverse sur cette question (tableau 58). Il apparaît cependant des variations d'attitudes en fonction des principales caractéristiques socio-culturelles :

- **Les individus appartenant à un milieu socio-culturel aisé sont davantage favorables au fractionnement des congés parentaux sur plusieurs années.** C'est le cas de 43% des cadres, de 38% des titulaires du Bac ou d'un diplôme du supérieur, de 38% des personnes disposant dans leur foyer de plus de 20 000 Francs de revenus mensuels (contre 32% en moyenne). Les jeunes sont également plus nombreux à préférer une solution offrant aux parents une plus grande souplesse : 41% des 25-34 ans souhaitent que le congé parental puisse être fractionné sur plusieurs années. Mais, même dans ces catégories, la majorité reste en faveur de la solution actuellement en vigueur.
- **A l'inverse, les personnes âgées, inactives ou faiblement diplômées apparaissent être des partisans convaincus du système actuel** : les trois quarts des personnes de plus de 65 ans préfèrent cette formule à celle du fractionnement, tout comme les trois quarts des retraités, 73% des non-diplômés et 72% des personnes restant au foyer.

Tableau 58

Les préférences en matière de congé parental
- Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -

	Il faut offrir la possibilité de congé parental pendant les 3 premières années de l'enfant	Il faut offrir la possibilité de fractionner les 3 ans de congés parentaux en plusieurs périodes	(en %) Total (y compris nsp)
• Profession exercée			
Indépendant (1)	71,1	28,9	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	56,8	43,3	100,0
Employé.....	66,2	33,7	100,0
Ouvrier	64,8	34,8	100,0
Reste au foyer.....	71,7	27,7	100,0
Retraité.....	75,6	23,5	100,0
Autre inactif (2).....	63,5	36,5	100,0
• Age			
Moins de 25 ans.....	63,2	36,8	100,0
25-34 ans.....	59,1	40,7	100,0
35-49 ans.....	66,2	33,7	100,0
50-64 ans.....	72,2	27,6	100,0
65 ans et plus.....	75,7	23,2	100,0
• Sexe-activité			
Homme actif.....	64,7	35,1	100,0
Homme inactif.....	67,4	31,7	100,0
Femme active.....	65,6	34,2	100,0
Femme inactive.....	70,3	29,4	100,0
• Diplôme			
Aucun- CEP.....	72,6	26,9	100,0
BEPC, dip. technique inf. Bac.....	68,8	30,8	100,0
BAC, dip. technique niveau BAC.....	61,4	38,3	100,0
Etudes supérieures.....	61,5	38,3	100,0
• Revenu mensuel du foyer			
Moins de 6 000 F.....	68,8	31,2	100,0
6 000-9 999 F.....	68,1	31,9	100,0
10 000-14 999 F.....	66,0	33,5	100,0
15 000-19 999 F.....	68,9	30,5	100,0
20 000 F et plus.....	61,8	37,6	100,0
Ensemble.....	67,3	32,3	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

Les préférences exprimées sont révélatrices d'un clivage « modernisme/traditionalisme »

La volonté de ne rien changer dans le système actuel des congés parentaux dénote un certain « traditionalisme » de la part des personnes qui expriment cette opinion (même si ce groupe représente 67% de la population) :

- **Traditionalisme, d'abord, dans la perception du rôle de la femme au sein de la famille** : ici, on pense qu'elle doit avant tout s'occuper des enfants. Ainsi, un plus grand nombre (46%) des partisans du congé parental limité aux trois premières années de l'enfant, considèrent « normal » que les femmes assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants. Dans la même logique, 65% trouvent « normal » que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes.
- **Traditionalisme, également dans le regard porté sur les mœurs**. L'idée que le mariage est une union « indissoluble » est ici mieux représentée qu'en moyenne. On y est également un peu plus nombreux à citer la garde par les grands-parents comme le mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant (tableau 59).

A l'inverse, plaider pour le fractionnement du congé parental renvoie à des opinions plus modernistes et plus progressistes sur la famille. Les tenants de ce changement sont, en effet :

- Davantage attachés au « libre » choix des femmes de travailler : 62% pensent qu'elles doivent pouvoir exercer une activité professionnelle quand elles le désirent.
- Plus favorables à une répartition égalitaire des tâches domestiques entre hommes et femmes : 65% ne trouvent pas normal que les femmes assurent l'essentiel de ces tâches. Ils pensent d'ailleurs, en majorité, qu'il faut inciter les pères à bénéficier eux aussi de l'APE.
- Plus nombreux qu'en moyenne à considérer la crèche, mode d'accueil collectif, comme le système le plus bénéfique pour l'enfant.

Tableau 59

Les préférences en matière de congé parental
- Opinions sur-représentées dans chaque groupe -

(en %)

Partisans du congé limité aux 3 premières années de l'enfant (67%)		Partisans du congé fractionné sur plusieurs années, jusqu'aux 10 ans (32%)	
C'est normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient les mères	65 (+6)	Il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE	55 (+14)
Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants..	46 (+4)	Il n'est pas normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants	65 (+8)
Les femmes ne doivent pas travailler si elles ont des enfants en bas âge...	23 (+2)	Les femmes doivent pouvoir travailler selon leur désir.....	62 (+8)
Le mariage est une union indissoluble.....	27 (+3)	Le mariage peut être dissout par simple accord des 2 parties.....	44 (+5)
Mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant : garde par les grands parents.....	30 (+2)	Mode d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant : crèche collective	33 (+4)
Préférence pour aider les familles : aides en espèces.....	48 (+2)	Préférence pour aider les familles : aides en nature (équipements et services).....	58 (+4)
Il faut renforcer en priorité les aides pour l'arrêt temporaire d'activité de l'un des parents.....	36 (+3)		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Parmi les individus favorables au fractionnement des congés parentaux, 55% estiment qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE, soit 14 points de plus qu'en moyenne.

Le tableau suivant résume bien le clivage « modernisme/traditionalisme » observé ci-dessus. La plupart (81%) des individus « traditionalistes » expriment leur attachement au système actuel. Les « modernistes » sont nettement plus partagés : 39% d'entre eux sont favorables à un système de congé parental que l'on pourrait étaler sur plusieurs années, jusqu'aux dix ans de l'enfant.

Tableau 60

Avec laquelle de ces deux propositions sur les congés parentaux êtes-vous le plus d'accord ?
(en %)

	Ensemble	Dont :	
		Traditionaliste ¹	Moderniste ¹
. Il faut offrir la possibilité de congés parentaux pendant les trois premières années de l'enfant, car c'est durant ces années que c'est le plus utile	67,3	80,6	61,0
. Il faut offrir la possibilité de fractionner les trois ans de congés parentaux en plusieurs périodes que l'on pourrait prendre quand on veut, jusqu'aux 10 ans de l'enfant	32,3	19,4	39,0
. Ne sait pas	0,4	-	-
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

¹ Sur la définition de chaque groupe, voir note 1, page 65.

Section 3 - Opinions sur le partage des tâches entre hommes et femmes

La forte progression de l'activité féminine au cours des trente dernières années n'a pas encore bouleversé le partage des rôles dans les couples. Certes, il est acquis qu'aujourd'hui, les femmes exercent une activité professionnelle (elles représentaient 45% de la population active en 1994). Mais on observe aussi que la présence d'enfants a une forte influence sur l'activité féminine : 82% des femmes de 25 à 49 ans, mères d'un seul enfant, travaillent ; ce taux tombe cependant à 49% lorsqu'elles ont trois enfants à charge. Est-il utile de préciser que cette décroissance ne s'observe pas pour les hommes ?

Dans ce contexte, nous avons cherché à apprécier dans quel état d'esprit se trouvaient nos concitoyens à propos du partage des rôles entre hommes et femmes. Même si l'on sait combien le côté « convenu » des réponses peut, sur ces points, masquer l'existence d'un fort décalage entre « ce qu'on déclare » et « ce qu'on fait ».

Les Français jugent-ils « normal » que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et familiales et pensent-ils que les pères devraient plus s'y impliquer ? Ont-ils le sentiment que cette situation a des répercussions négatives sur la carrière professionnelle des femmes ? Les résultats qui se dégagent des interrogations proposées montre toute l'ambiguïté des attitudes de la population sur ces sujets (tableau 61) :

- **Tous les Français ou presque semblent s'accorder sur l'idée que le partage des tâches est inégal et que cette situation handicape, de façon générale, l'activité professionnelle des femmes** : les enquêtés considèrent ainsi, dans leur grande majorité, que les pères devraient « en faire plus », comme prendre davantage en charge les soins et l'éducation des enfants (91% de nos concitoyens le pensent) ou s'occuper plus des tâches domestiques (86%). Autre aspect du constat : les trois quarts des Français admettent que cette situation a pour effet d'handicaper la carrière des mères de famille.
- **Cette situation relève cependant au moins autant, si l'on en croit les réponses, de comportements collectifs, sociétaux que de comportements individuels** : 95% de nos concitoyens considèrent en effet que le partage des tâches au sein de la

famille appartient à la sphère privée, qu'il s'agit d'une affaire propre à chaque couple. Certes, les réponses formulées à cette question étaient probablement surtout relatives à la volonté d'affirmer que chaque couple était **libre** de choisir le partage des tâches qu'il souhaite. Mais on ne peut éviter de mettre en évidence les ambiguïtés qui peuvent exister sur ce sujet entre normes « collectives » (les pères « devraient » en faire plus..., cette situation générale handicape la carrière des mères...) et attitudes individuelles.

- En tout état de cause, même si 86 à 90% de la population considèrent que les pères devraient « en faire plus », **42% trouvent « normal » que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.** Il y a là le signe du décalage existant entre ce qu'en théorie, on pense que les pères « devraient » faire et ce qu'en pratique, on estime qu'il est « normal » de faire.

Tableau 61

Aujourd'hui, les mères qui travaillent assurent la majeure partie des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants. Vous allez me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune de ces affirmations

<i>Propositions classées par ordre décroissant du pourcentage d'accord</i>	(en %)			
	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	NSP	Total
. Le partage des tâches au sein de la famille est une affaire privée, propre à chaque couple.....	95,4	3,8	0,8	100,0
. Les pères devraient plus prendre en charge les soins et l'éducation des enfants	91,3	7,0	1,7	100,0
. Les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques.....	86,1	12,0	1,9	100,0
. Comme les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et de soins des enfants, cette situation handicape leur carrière professionnelle.....	73,6	21,9	4,5	100,0
. Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.....	42,3	56,8	0,9	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les opinions des hommes se différencient peu de celles des femmes

La tonalité de ces réponses -et leur relative ambiguïté- se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes. A peine peut-on déceler de la part de ces dernières une propension légèrement supérieure à réclamer que les pères prennent plus en charge les tâches domestiques. Toujours est-il que 89% des hommes estiment que les pères

devraient prendre « davantage » en charge les soins et l'éducation des enfants et que 83% considèrent que les pères devraient « plus » se consacrer aux travaux domestiques !

Il reste que le décalage entre ceux qui pensent que les pères devraient en faire plus et ceux qui trouvent « anormal » que les mères assurent l'essentiel des tâches est quasiment aussi important chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 62
Proportion de personnes d'accord avec chacune des propositions
- Analyse suivant le sexe -

	Ensemble de la population	Dont :	
		Homme	Femme
. Le partage des tâches au sein de la famille est une affaire privée, propre à chaque couple	95,4	95,7	95,1
. Les pères devraient plus prendre en charge les soins et l'éducation des enfants	91,3	89,2	93,3
. Les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques.....	86,1	82,5	89,4
. Comme les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et de soins des enfants, cette situation handicape leur carrière professionnelle.....	73,6	74,0	73,3
. Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants.....	42,3	44,5	40,3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

85 à 90% des Français souhaitent une plus forte participation des hommes

Presque tous les enquêtés s'accordent donc sur la part plus importante que « devraient » occuper les pères : 91% des personnes interrogées pensent qu'ils devraient plus prendre en charge les tâches familiales et 86% qu'ils devraient davantage participer aux tâches domestiques. Que la conscience d'un déséquilibre de la répartition des tâches extra-professionnelles entre les hommes et les femmes se soit diffusée dans l'ensemble de la population française, cela est indéniable !

La réalité des pratiques, comme en témoignent les enquêtes sur l'emploi du temps des Français, montre d'ailleurs à quel point on est encore très loin d'une réelle égalité sur ces sujets. D'ailleurs, une enquête d'Eurobaromètre réalisée en 1990¹ montre, par

¹ Enquête « Famille et emploi dans l'Europe des Douze », Eurobaromètre 1990.

ailleurs, qu'en France, la perception qu'ont les hommes de leur participation aux tâches domestiques et familiales est assez proche de celle qu'en ont les femmes : 58% des hommes français déclarent n'accomplir aucune tâche domestique, ce que confirment 61% de leurs conjointes.

De fait, les femmes actives sont elles-mêmes encore plus nombreuses à souscrire à la nécessité d'une plus grande implication des hommes : 95% d'entre elles désirent une plus grande prise en charge de l'éducation des enfants par les pères (+ 4 points par rapport à la moyenne) et 93% (+ 7 points), une plus grande participation de leur part aux diverses tâches domestiques.

Malgré les fortes convergences existant sur ce sujet, il est possible de relever certaines spécificités inhérentes à chacune des deux réponses (tableau 63) :

- Les personnes les plus en accord avec une prise en charge plus intense des **tâches domestiques** par les pères se recrutent plus, semble-t-il, dans deux types de « milieux » : chez les femmes actives, on l'a dit, -et donc chez les employés-, mais aussi dans les milieux les plus aisés : personnes disposant des plus hauts revenus, diplômés du supérieur.
- Plaider pour que les pères s'investissent plus dans **les soins et l'éducation** des enfants est aussi un peu plus le cas -outre les femmes actives- des personnes de milieu « moyen-supérieur » : professions intermédiaires, diplômés du bac.

Tableau 63

Quelques catégories davantage favorables à une plus grande participation des hommes ...

	(en %)	
	...aux tâches domestiques	...aux soins et à l'éducation des enfants
Femme active	92,8	94,8
Femme de 40 à 59 ans.....	92,6	95,7
Employé.....	92,4	92,4
Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels supérieurs à 20 000 F.....	92,5	91,3
Diplômé du supérieur.....	91,0	92,9
Possède le Bac (ou un diplôme équivalent)...	89,8	94,9
Profession intermédiaire.....	89,6	94,7
Cadre supérieur, profession libérale	89,8	88,2
Ensemble de la population	86,1	91,3
Homme actif	81,3	89,7
Indépendant	75,6	90,3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 93% des femmes actives pensent que les pères devraient davantage participer aux tâches domestiques, contre 86% de la population française.

L'absence de partage des tâches handicape la carrière des femmes

Autre élément de reconnaissance des inégalités hommes/femmes dans le partage des tâches : près des trois quarts des Français (74% exactement) admettent que les charges domestiques et familiales auxquelles les mères ont à faire face « handicapent leur carrière professionnelle ».

Là encore, les opinions des femmes ne diffèrent pas de celle des hommes. Les femmes actives en particulier ne sont pas plus nombreuses à dénoncer l'existence de cet handicap : 73% d'entre elles le font, contre 75% des hommes actifs.

Ici aussi, c'est plutôt la « mentalité » plus ou moins « traditionaliste » qui semble jouer : 78% des « modernistes » en matière de mœurs font état du côté handicapant professionnellement (pour la mère) de l'absence de partage des tâches domestiques et familiales. C'est donc parmi les cadres supérieurs et professions libérales, les personnes possédant le bac ou un diplôme du supérieur ou les Franciliens que cette opinion est la plus répandue.

Tableau 64

Quelques catégories davantage convaincues du handicap que subissent professionnellement les mères, du fait de leur implication dans les tâches domestiques et familiales

	(en %)
Cadre supérieur, profession libérale.....	82,3
« Moderniste » en matière de moeurs.....	78,3
Diplômé du Bac ou du supérieur.....	78,1
Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne.....	78,0
Ensemble de la population	73,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Inversement, les individus le plus en désaccord avec cette idée sont les ouvriers (27% d'entre eux le sont, soit + 5 points par rapport à l'ensemble de la population), les travailleurs indépendants (29%, + 7 points) et les habitants de communes rurales (26%, + 4 points). Mais, même dans ces catégories, plus de 70% admettent l'existence de l'handicap professionnel que subissent les mères.

Le partage des tâches au sein de la famille est une affaire privée, propre à chaque couple

Face à ces opinions a priori favorables à un rééquilibrage du partage des tâches au sein du couple, une autre conviction ne fait aucun doute dans la population : c'est au couple de s'organiser et de gérer lui-même ce partage comme il l'entend. En d'autres termes, personne ou presque (moins de 5%) n'imagine qu'il puisse en aller autrement.

Cette opinion répond, bien entendu, à la volonté de reconnaître la liberté de chacun (ou de chaque couple) d'organiser sa vie comme il l'entend. Mais au-delà de cette affirmation, on peut se demander s'il n'y a pas là, aussi, l'« aveu » collectif du décalage qui peut exister entre la norme et la pratique : « on » peut certes être favorable à plus d'équité dans le couple (peut-être même s'impose-t-il à certains qu'on « doive » effectivement l'être). Mais on peut se demander aussi si cela ne signifie pas -c'est du moins une interprétation possible des réponses- que ce qui se passe dans la « sphère privée » du couple peut du coup déroger à cette loi générale, dans la mesure même où l'organisation des tâches dans chaque foyer répond à une pratique a priori librement consentie.

On a là toute l'ambiguïté des réponses formulées sur ces sujets et rien ne permet de trancher sur le sens profond de l'interprétation qu'il convient de donner à ces réponses. On ne peut d'autant moins trancher que le fort consensus observé (95%) ne

permet de ne dégager aucune particularité propre (socio-démographique ou autre) à cette position de principe.

Un consensus moins net qu'il n'y paraît

Toujours est-il que cette ambiguïté apparaît bien quand on détaille les réponses en les croisant avec les autres opinions formulées sur des sujets très proches :

- Ainsi relève-t-on que parmi les partisans déclarés d'une participation accrue des pères aux tâches domestiques et familiales (les pères « devraient » en faire plus), 56 à 57% trouvent « normal » que l'essentiel des bénéficiaires de l'APE soient des femmes (tableau 65).

Tableau 65

Les partisans d'une participation accrue des pères aux tâches domestiques ou familiales : leurs opinions sur les bénéficiaires de l'APE

(en %)

	Opinion sur les bénéficiaires de l'APE :		Total (y compris nsp)
	C'est normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes	Il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE	
. Estime que les pères devraient plus prendre en charge les soins et l'éducation des enfants	57,1	42,2	100,0
. Estime que les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques	56,2	43,1	100,0
Ensemble de la population	58,6	40,6	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 56% de ceux qui pensent que les pères devraient prendre en charge plus de tâches domestiques trouvent normal que 99% des bénéficiaires soient des femmes.

Ce constat peut paraître troublant. Mais il est vrai que prendre « plus » en charge certaines tâches ne passe pas obligatoirement par l'idée d'aller jusqu'à un arrêt ou une réduction de l'activité professionnelle.

- Une deuxième opinion émise confirme le constat précédent : 42% des Français considèrent qu'il est « normal » que les mères assurent l'essentiel des tâches

domestiques, de soins et d'éducation des enfants. Or, cela concerne aussi **38 à 40%** de ceux qui pensent que les pères devraient « en faire plus à la maison » (tableau 66).

Tableau 66
Les partisans d'une participation accrue des pères aux tâches domestiques et familiales et leur opinions sur les tâches effectuées par les mères

	Est-il normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et familiales ?		Total (y compris nsp)
	Oui	Non	
. Estime que les pères devraient plus prendre en charge les soins et l'éducation des enfants	40,5	58,8	100,0
. Estime que les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques	38,0	61,3	100,0
Ensemble de la population	42,3	56,8	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Bien entendu, considérer normal ou pas que la mère assure l'essentiel des tâches domestiques et familiales relève surtout d'attitudes traditionalistes ou modernistes en matière de mœurs (famille, mariage, travail des femmes) :

- Ainsi, alors qu'en moyenne 42% de la population jugent « **normal** » que la mère assure la plupart de ces tâches, c'est le cas de 62% des « traditionalistes », de 56% de ceux qui estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge et de 51% de ceux qui considèrent que le mariage est une union « indissoluble ». Ce « traditionalisme » est davantage présent dans certaines catégories sociales : 60% des personnes de plus de 65 ans, 56% des non-diplômés et 52% des travailleurs indépendants ne remettent pas en cause la « normalité » du partage des tâches actuel¹.
- A l'opposé, si 57% des Français trouvent « **anormal** » que la mère assure l'essentiel des tâches, c'est le cas de 73% des « modernistes » en matière de mœurs, de 66% des partisans du libre choix des femmes de travailler, de 68% de ceux qui considèrent que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien.

¹ On trouvera en annexe (tableau A3) le détail des variations socio-démographiques des réponses à cette question.

Cette attitude concerne en fait 64% des actifs (73% des femmes actives), 68% des diplômés du bac et du supérieur et 72% des cadres.

Mais surtout, le décalage mis en évidence, entre effort supplémentaire des pères et normalité des tâches effectuées par les mères, permet de mieux détailler les attitudes. Quatre groupes de Français se dégagent¹ :

1. **Les partisans avoués d'un maintien du partage sexuel des tâches.** Ce groupe représente 9% de la population. Y figurent les enquêtés considérant à la fois que les pères ne doivent pas prendre plus en charge les tâches domestiques et qu'il est normal que les mères assurent l'essentiel de ces tâches.

Traditionaliste en matière de moeurs, ce groupe comporte une sur-représentation d'hommes, de non-diplômés et de travailleurs indépendants².

Tableau 67
Le groupe 1 : les partisans avoués d'un maintien du partage sexuel des tâches
- Quelques caractéristiques distinctives -

	(en %)	
Opinions caractéristiques		
Les femmes ne devraient jamais travailler quand elles ont un enfant en bas âge	36	+ 12
Solution de garde adoptée pour le dernier enfant : mère au foyer.....	50	+ 12
Préférence quand les deux parents de jeunes enfants travaillent : un des deux doit s'arrêter temporairement d'exercer.....	63	+ 12
Le mariage est une union indissoluble.....	34	+ 10
Mode de garde présentant le plus d'inconvénients : crèche collective..	42	+ 9
Variables socio-démographiques		
Homme.....	59	+ 12
Non-diplômé (ou le Cep seulement).....	38	+ 11
Travailleur indépendant	13	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 38% des individus appartenant à ce groupe n'ont aucun diplôme, soit 11 points de plus que dans l'ensemble de la population.

¹ Cette partition a été réalisée en fonction des réponses aux deux questions d'accord ou de désaccord concernant les propositions suivantes : « Les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques » ; « Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants ».

² Voir en annexe le tableau détaillé de la composition socio-démographique des différents groupes (tableau A4).

2. **Ceux qui considèrent « normal » que les mères assurent l'essentiel des tâches, mais qui déclarent aussi que les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques.** Ce groupe représente 33% de la population. On peut faire l'hypothèse que ces individus n'envisagent pas vraiment de remettre en cause le partage sexuel des tâches, mais considèrent, peut-être pour une meilleure « harmonie » du couple (ou pour répondre à des « normes » collectives plus égalitaristes), que les pères « devraient » faire un plus grand effort domestique.

En tout état de cause, ce groupe, traditionaliste, comporte une sur-représentation de retraités et de non-diplômés. 71% de ses membres trouvent normal que les bénéficiaires de l'APE soient surtout des femmes.

Tableau 68
Le groupe 2 : ne remet pas en cause le partage des tâches, mais estime que les pères devraient en faire plus
 - Quelques caractéristiques distinctives -

	(en %)	
Opinions caractéristiques		
Trouve normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des mères.	71	+ 13
La famille est le seul endroit où l'on se sent bien.....	76	+ 10
Solution de garde adoptée pour le dernier enfant : mère au foyer.....	45	+ 8
Les femmes ne devraient jamais travailler quand elles ont un enfant en bas âge.....	30	+ 6
Préfèrent des congés parentaux limités aux 3 premières années de l'enfant	74	+ 6
Variables socio-démographiques		
65 ans et plus	27	+ 8
Retraité	31	+ 8
Aucun diplôme (ou le Cep seulement)	35	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 31% des individus appartenant à ce groupe sont retraités, soit 8 points de plus que dans l'ensemble de la population.

3. **Les partisans avoués d'une remise en cause du partage sexuel des tâches :** ces enquêtés pensent à la fois que les pères devraient en faire plus et qu'il n'est pas normal que l'essentiel des tâches domestiques reviennent à la mère. Se regroupent ici 53% de la population.

Autrement dit, l'unanimité constatée sur la nécessité de remettre en cause le partage sexuel des tâches n'était qu'apparente. Une majorité de Français reste cependant favorable, dans ses déclarations, à cette remise en cause.

Population moderniste en matière de moeurs, celle-ci se caractérise par une sur-représentation de femmes actives, de cadres, de diplômés et de personnes de 25 à 35 ans.

Tableau 69

Le groupe 3 : les partisans avoués d'une remise en cause du partage sexuel des tâches
- Quelques caractéristiques distinctives -

	(en %)	
Opinions caractéristiques		
Les femmes devraient pouvoir travailler quand elles le désirent.....	66	+ 10
La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien.....	41	+ 7
Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant : crèche collective.....	33	+ 4
Variables socio-démographiques		
Femme active	26	+ 6
Cadre supérieur, profession intermédiaire	23	+ 5
25 à 34 ans	26	+ 5
Diplômé du supérieur	23	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 26 % des individus appartenant à ce groupe sont des femmes actives, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Mais si une majorité de la population figure ici, il n'est pas indifférent de constater que, pour une bonne partie des membres du groupe, la remise en cause du partage des rôles a ses limites : presque la moitié (47%) d'entre eux considèrent en effet que si 99% des bénéficiaires de l'APE sont des femmes, cette situation « est normale, car la prestation intéresse surtout les mères ».

4. **Enfin, les « autres » enquêtés (incertains, indécis ou prudents)** représentent 6% de nos concitoyens : ils se caractérisent par au moins une non-réponse aux deux questions ayant servi de base à la partition réalisée¹.

En définitive, l'analyse par question fermée des opinions sur un sujet tel que le partage des tâches reste encore bien difficile à réaliser, tant est fort le décalage entre les normes collectives et les attitudes individuelles :

¹ Quelques individus figurant ici ont affiché la position consistant à considérer que les pères ne doivent pas en faire plus, mais qu'il est également « anormal » que les mères assurent l'essentiel des tâches. Peut-être souhaitent-ils faire appel à une aide ménagère extérieure ?

- * **Tous les Français ou presque s'accordent à considérer que les pères devraient davantage participer aux tâches du foyer ; les trois quarts de la population admettent aussi que le partage actuel des tâches handicape la carrière des mères.**
- * **Mais en vérité, à l'analyse, « seulement » 53% de la population déclarent à la fois qu'il faut que les pères en fassent plus et qu'il est anormal que l'essentiel des tâches reviennent à la mère.**
- * **L'analyse plus détaillée montre enfin que, même chez ces partisans déclarés d'une inflexion dans le partage des tâches, seulement une moitié est favorable aussi à l'idée d'inciter les pères à bénéficier de l'APE, ce qui représente au total 28% de la population.**

Le « décalage » culturel mis en évidence ici concerne, à vrai dire, presque autant les femmes que les hommes (tableau 70). Une exception notable apparaît : **les femmes actives ont une attitude nettement plus « égalitariste »** ; 41 % d'entre elles (contre 28 % en moyenne) estiment à la fois qu'il faut que les pères en fassent plus, qu'il est anormal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et qu'il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE.

Tableau 70
Les Français et le partage sexuel des rôles vu à travers trois questions de l'enquête

	(en %)			
	Ensemble de la population	Dont :		Dont : Femmes actives
		Hommes	Femmes	
. Groupe 1 : Les pères ne doivent pas en faire plus et il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques.....	8,5	10,7	6,7	3,4
. Groupe 2 : Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, mais les pères devraient en faire plus	32,8	32,7	32,8	22,7
. Groupe 3 : Les pères devraient en faire plus et il est anormal que les mères assurent l'essentiel des tâches	52,8	49,2	56,1	69,7
Dont : c'est normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes.....	24,9	23,4	26,2	29,1
Il faut inciter les pères à bénéficier de l'APE.....	27,9	25,8	29,9	40,6
Groupe 4 : « Autres, incertains »	5,9	7,4	4,5	4,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.



PARTIE 3

**Quelques opinions sur les prestations familiales
et sur les politiques sociales**

Depuis plusieurs années, le CREDOC suit les opinions et les attitudes des Français vis-à-vis des prestations familiales et notamment la conception que la population a des objectifs de la politique familiale¹.

L'enquête du début 1997 permet, à ce propos, de suivre l'évolution des attitudes de nos concitoyens sur quatre sujets déjà abordés dans le passé et donc de les actualiser : ils concernent le rôle et la place des prestations familiales au sein de la panoplie des outils de politique sociale.

- Une première section fournit quelques éléments de cadrage sur les **bénéficiaires actuels de prestations familiales**.
- Une seconde section concerne les **objectifs des prestations familiales** : lesquels les Français voudraient-ils voir privilégier à l'avenir ? Pensent-ils que la politique d'aide à la famille doit plutôt soutenir les familles les plus nombreuses ou les familles les plus modestes ?
- Une troisième section est consacrée aux jugements sur **la suffisance ou l'insuffisance de l'aide des pouvoirs publics envers les populations les plus démunies**.
- Enfin, une dernière section vise à situer **l'importance relative accordée par les Français aux prestations familiales**, au sein de la panoplie de l'ensemble des aides sociales.

¹ Voir en particulier « *Prestations sociales, Allocations Familiales et RMI* », Collection des Rapports du CREDOC, N° 167, Janvier 1996.

Section 1 - Quelques éléments de cadrage général sur les allocataires de prestations familiales

L'enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* » n'a pas pour objet de comptabiliser avec précision le nombre de Français bénéficiant de prestations familiales ou d'allocation-logement ; elle permet néanmoins, sur la base d'informations **déclaratives**, d'évaluer le poids des allocataires dans l'ensemble de la population et d'en suivre l'évolution depuis une quinzaine d'années.

Au début 1997, 39% des Français déclarent toucher, eux-mêmes ou leur foyer, des prestations familiales ou de logement (tableau 71). La proportion d'allocataires a suivi une courbe croissante jusqu'au début 1994 : alors qu'elle était de 31% en 1982, elle a gagné 10 points en douze ans. Depuis 1994, un léger tassement s'est produit, le pourcentage d'allocataires fluctuant entre 37 et 40% de la population.

Tableau 71

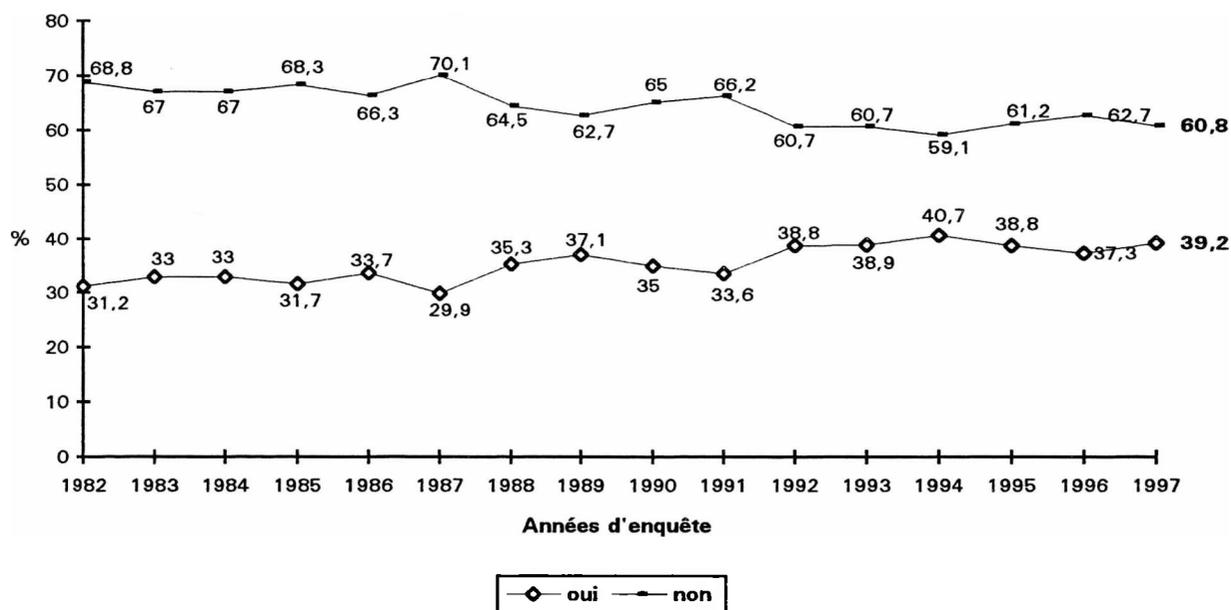
Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris APL) ?

	(en %)			
	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
. Oui	40,7	38,8	37,3	39,2
. Non	59,1	61,2	62,7	60,8
. Ne sait pas	0,2	-	-	-
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Graphique 16

Vous, ou votre foyer, touchez-vous des prestations familiales ou de logement ?



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Les caractéristiques distinctives des allocataires sont évidemment grandement comparables à celles mises en évidence les années précédentes. Deux spécificités prédominent toujours : on y observe, bien sûr, un taux élevé de personnes ayant charge d'enfants, et une situation financière et sociale globalement moins bonne que celle que l'on trouve dans l'ensemble de la population (tableau 72). Ainsi :

- Sept prestataires sur dix ont **des enfants de moins de 20 ans** à leur charge ; 38% ont un enfant de moins de six ans à charge. En corrélation directe avec cette présence d'enfants au foyer, 70% des allocataires sont âgés de 25 à 50 ans.
- Le **revenu des allocataires est relativement faible** : 43% d'entre eux disposent, dans leur foyer, d'un revenu par personne inférieur à 4 000 Francs par mois, soit 14 points de plus que dans l'ensemble de la population. Les prestataires sont un peu plus souvent demandeurs d'emploi, ouvriers et locataires de leur logement (qui est, dans 27% des cas, un logement social de type HLM).

Notons enfin que les allocataires ont le sentiment de s'imposer plus de restrictions régulières que le reste de la population : 78% déclarent y être contraints, contre 65% dans l'ensemble de la population ; ils se sentent aussi, assez fréquemment, trop

étroitement logés et estiment que leurs dépenses de logement constituent une « lourde charge ».

Tableau 72
Quelques caractéristiques distinctives des bénéficiaires de prestations familiales

		(en %)
	% chez les allocataires	Ecart par rapport à la population totale
Caractéristiques socio-démographiques		
. A au moins un enfant de moins de 20 ans à charge....	69,6	+ 35,4
. A entre 25 et 49 ans.....	69,6	+ 23,1
. A au moins un enfant de moins de 6 ans à charge.....	38,0	+ 21,0
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 4 000 Francs par personne (U.C.)	43,0	+ 14,5
. Est locataire de son logement.....	58,1	+ 16,7
. Réside dans un HLM, ILN	26,5	+ 9,4
. Est à la recherche d'un emploi rémunéré et régulier..	21,5	+ 5,2
. Situation professionnelle : au foyer.....	18,9	+ 5,2
. Situation professionnelle : ouvrier.....	21,1	+ 4,7
. Situation professionnelle : employé.....	19,3	+ 3,0
Quelques perceptions et sentiments		
. S'impose régulièrement des restrictions.....	78,0	+13,4
. Trouve ses dépenses de logement «lourdes » ou « très lourdes »	57,1	+11,9
. Trouve que le nombre de pièces de son logement n'est pas suffisant	26,3	+10,7
. Pense que les prestations destinées aux familles sont insuffisantes	73,0	+ 8,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997

Exemple de lecture : 70% des allocataires ont entre 25 et 49 ans, soit 23 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Section 2 - Les opinions des Français sur les objectifs que la politique familiale devrait privilégier

Quelle conception les Français ont-ils du rôle et des objectifs des prestations familiales ? En particulier, les prestations versées doivent-elles exercer un rôle de redistribution « verticale » des revenus ou, au contraire, s'en tenir à une compensation des charges occasionnées par la présence d'enfants, sans considération des ressources ? Voilà les deux questions abordées ici. Deux constats s'en dégagent, déjà formulés de façon quasi identique depuis plusieurs années :

- Une majorité de nos concitoyens désire qu'à l'avenir, la politique familiale poursuive des objectifs de redistribution « verticale » des ressources : 63% lui assignent un objectif de lutte contre la pauvreté ou de correction des inégalités de revenus.
- Ces résultats sont confirmés par les préférences exprimées quand il s'agit de choisir entre aider les familles « qui ont le plus d'enfants » ou aider celles « qui ont le moins de revenus » : 85% des Français optent pour l'idée que l'aide aux familles doit en priorité être dirigée vers les foyers à ressources modestes.

1. Une nette préférence : les prestations familiales doivent assurer une redistribution « verticale » des revenus

Quand on interroge les Français sur l'objectif prioritaire que les prestations familiales « devraient viser dans les années qui viennent », deux propositions se détachent nettement des autres : « **la lutte contre la pauvreté** », citée par 39% de nos concitoyens, et « **la correction des inégalités de revenus** », avancée par 24% d'entre eux (tableau 73). Les autres objectifs remportent, chacun séparément, l'adhésion de seulement moins d'un Français sur dix.

Tableau 73

Quel est, pour vous personnellement, le premier objectif
que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	Début 1992	Début 1993	Début 1996	Début 1997	Evolution 1996-1997
. Lutter contre la pauvreté.....	33,3	39,1	26,9	38,7	+11,8
. Corriger les inégalités de revenus.....	24,0	22,6	27,2	24,4	- 2,8
. Permettre aux familles de bien se loger.....	6,6	9,5	8,2	8,0	- 0,2
. Aider en cas de problèmes familiaux.....	8,2	7,1	7,8	7,5	- 0,3
. Aider les familles qui ont de grands enfants à charge.	(*)	(*)	7,6	6,6	- 1,0
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu.....	9,9	8,9	8,5	5,5	- 3,0
. Soutenir la natalité.....	9,0	4,0	6,8	4,8	- 2,0
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants.....	8,7	8,5	6,7	4,3	- 2,4
. Ne sait pas	0,3	0,3	0,3	0,2	
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

(*) Aux débuts 1992 et 1993, l'objectif « aider les familles qui ont de grands enfants à charge » n'était pas proposé dans la liste soumise aux enquêtés.

On peut classer les attentes exprimées par nos concitoyens en trois groupes :

- Celles qui visent à privilégier un effort de « **redistribution verticale** » des revenus (lutte contre la pauvreté, correction des inégalités de revenus) : au total, **63% de la population** se montrent favorables à des objectifs de redistribution orientée vers les plus modestes des Français¹.
- Celles qui mettent plutôt en avant **l'aide à la constitution ou au soutien des familles**, sans considération du revenu (« *soutenir la natalité* », « *assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu* ») : ces attentes regroupent 10% des Français.
- Enfin, celles qui renvoient à des objectifs plus **ponctuels**, difficilement « agrégeables » entre eux (aides aux familles ayant de jeunes enfants, ou ayant de grands enfants à charge, aides au logement, aides en cas de problèmes familiaux). Remarquons cependant que ce groupe, attiré par des aides ponctuelles et **ciblées**, représente 26% de la population.

¹ On ne peut, bien entendu, purement et simplement amalgamer les deux objectifs de « lutte contre la pauvreté » et de « correction des inégalités » qui ont des significations différentes. On admettra cependant que les deux visent à pallier les problèmes économiques des plus modestes de nos concitoyens.

Les évolutions d'opinions entre 1993 et 1997

Comparés au début 1996, les résultats de cette année présentent de fortes évolutions, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté (+ 12 points en un an). En contrepartie, tous les autres objectifs ont été un peu moins cités. L'analyse évolutive des opinions depuis 1992 vient cependant tempérer ce constat : les « attentes » actuelles des Français se rapprochent, en fait, de celles exprimées en 1993. Elles « corrigent » plutôt l'inflexion spectaculaire constatée l'an dernier : 1996 avait en effet été marqué par une baisse globale de la demande de « redistribution verticale » et un quasi-équilibre entre les attentes de lutte contre la pauvreté et de correction des inégalités de revenus. Le début 1997 se caractérise donc par :

- Une nouvelle poussée globale du souhait que les prestations familiales soient réorientées vers une fonction de redistribution (+ 9 points en un an, + 1 point par rapport à 1993),
- Un écart retrouvé dans la hiérarchie des deux principaux objectifs cités, la « lutte contre la pauvreté » reprenant 14 points d'avance sur « la correction des inégalités de revenus ».

Cependant, si rééquilibrage il y a, ce mouvement de balancier n'a pas affecté de la même façon tous les groupes socio-démographiques. On observe ainsi deux cas de figures dérogeant à la « règle » générale (tableau 74) :

- **Premier cas** : l'augmentation enregistrée entre 1996 et 1997 a été plus forte que la baisse observée entre 1993 et 1996. Au final, les catégories concernées sont sensiblement plus attachées à l'objectif de lutte contre la pauvreté qu'elles ne l'étaient en 1993. Il s'agit là principalement des jeunes (moins de 35 ans), des cadres et des allocataires de prestations familiales.
- **Deuxième cas** : l'augmentation enregistrée entre 1996 et 1997 a été moins forte que la baisse observée entre 1993 et 1996. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les retraités, les personnes ne disposant d'aucun diplôme, de même que celles d'âge intermédiaire, citent maintenant relativement moins « la lutte contre la pauvreté ».

Tableau 74

Le pourcentage d'individus jugeant que « la lutte contre la pauvreté » est l'objectif prioritaire pour les prestations familiales à l'avenir
- Evolution 1993-1997 pour quelques catégories -

	Début 1993 (A)	Début 1996 (B)	Début 1997 (C)	Evolution 1993-1996 (B-A)	Evolution 1996-1997 (C-B)
(en %)					
<i>Quelques catégories ayant subi des mouvements inverses, mais d'amplitude équivalente</i>					
Vit à Paris ou dans son agglomération.....	45,7	29,9	46,3	-15,8	+16,4
Dispose, dans son foyer, d'un revenu compris entre 10 000 et 14 999F/mois	39,2	22,9	37,8	-16,3	+14,9
Dispose, dans son foyer, d'un revenu inférieur à 6 000F par mois	41,1	28,7	42,8	-12,4	+14,1
Diplômé du supérieur.....	37,0	26,9	39,4	-10,1	+12,5
<i>Catégories ayant subi des mouvements inverses mais d'amplitude différente, se traduisant par une hausse globale des citations</i>					
Cadre supérieur, profession intermédiaire	36,8	27,8	45,2	-9,0	+17,4
Est âgé de moins de 25 ans	39,2	28,6	44,6	-10,6	+16,0
Est âgé de 25 à 34 ans	40,4	28,7	44,6	-11,7	+15,9
Allocataire de prestations familiales	37,9	25,1	41,0	-12,8	+15,9
<i>Catégories ayant subi des mouvements inverses mais d'amplitude différente, se traduisant par une baisse globale des citations</i>					
Est âgé de 65 ans ou plus.....	42,0	25,4	35,3	-16,6	+9,9
Retraité.....	39,6	25,1	33,0	-14,5	+7,9
Est âgé de 35 à 49 ans.....	38,5	27,9	33,5	-13,7	+8,6
Ne dispose d'aucun diplôme (ou du Cep seulement)	41,5	28,1	35,8	-13,4	+7,7
Ensemble de la population.....	39,1	26,9	38,7	-12,2	+11,8

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1997, 45% des cadres jugent que la lutte contre la pauvreté doit être l'objectif prioritaire des prestations familiales à l'avenir ; ils étaient 28% en 1996 et 37% en 1993, soit une baisse de 9 points sur la période 1993-1996 et une hausse de 17 points sur la période 1996-1997.

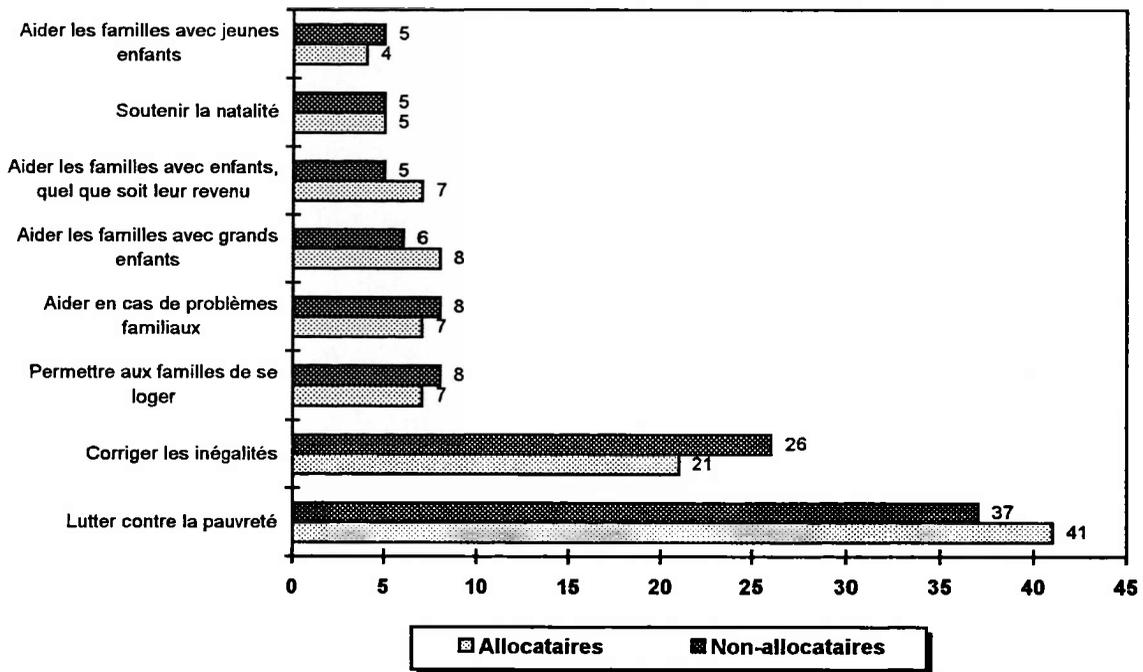
En tout état de cause, la hiérarchie des objectifs attendus diffère peu selon que l'on est bénéficiaire ou pas de prestations familiales. Seule vraie différence : les allocataires mettent relativement plus l'accent sur la lutte contre la pauvreté que les non-bénéficiaires (graphique 17). Ces derniers sont, à l'inverse, davantage partisans de l'objectif de lutte contre la correction des inégalités de revenus. Pour tous les autres objectifs, les différences entre ces deux catégories sont très minimes. Autrement dit, le fait de bénéficier directement du système n'induit pas de réaction « égocentrée »

chez les allocataires actuels, même s'il est bon de rappeler qu'ils disposent d'un niveau moyen de revenus inférieur à celui de l'ensemble de la population.

Graphique 17

L'objectif que les prestations familiales devraient viser à l'avenir

- Comparaison des réponses des allocataires et des non-allocataires -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Donner une orientation redistributive aux prestations familiales : 63% des Français y sont favorables

Pour une bonne majorité de la population, ce sont donc la lutte contre la pauvreté ou la correction des inégalités de revenus qui devraient constituer l'objectif prioritaire des prestations familiales. Cette majorité prévaut d'ailleurs **dans tous les groupes de population**, quel que soit l'âge, le revenu ou le niveau de formation de l'enquêté (tableau 75).

Tableau 75

Les trois grandes priorités souhaitées pour les prestations familiales à l'avenir
- Analyse selon les principales caractéristiques socio-démographiques des enquêtés -

	Priorité aux objectifs « redistributifs »	Priorité à l'aide aux familles « sans conditions de ressources »	Priorité à des aides « ciblées »	Total (y compris n.s.p.)
	(1)	(2)	(3)	
(en %)				
• Profession exercée				
Indépendant (*).....	61,8	16,9	21,3	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	69,3	8,7	22,0	100,0
Employé.....	61,1	9,2	29,7	100,0
Ouvrier.....	64,8	9,4	25,5	100,0
Reste au foyer.....	55,1	14,1	30,3	100,0
Retraité.....	61,3	10,0	28,5	100,0
• Age				
Moins de 25 ans.....	67,1	8,5	24,0	100,0
25-34 ans.....	65,6	9,7	24,4	100,0
35-49 ans.....	60,4	12,1	27,5	100,0
50-64 ans.....	62,4	11,2	26,4	100,0
65 ans et plus.....	61,7	9,1	28,6	100,0
• Revenu mensuel du foyer				
Moins de 6 000 F.....	69,5	7,5	23,0	100,0
6 000-9 999 F.....	63,2	11,0	25,8	100,0
10 000-14 999 F.....	63,7	3,6	26,5	100,0
15 000-19 999 F.....	60,1	3,1	30,5	100,0
20 000 F et plus.....	62,0	13,9	24,1	100,0
• Diplôme				
Aucun, CEP.....	61,3	11,7	26,7	100,0
BEPC, technique inférieur au Bac.....	63,8	8,6	27,2	100,0
Bac, technique de niveau Bac.....	65,5	8,5	26,0	100,0
Supérieur.....	62,2	13,4	24,4	100,0
• Allocataire/Non allocataire				
Allocataire de prestations familiales.....	62,3	11,8	25,6	100,0
Non allocataire de prestations familiales.	63,6	9,4	24,8	100,0
Ensemble.....	63,1	10,5	26,4	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(*) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(1) Sommation des objectifs « corriger les inégalités de revenus » et « lutter contre la pauvreté »

(2) Sommation des objectifs « assurer une aide aux familles ayant des enfants, quel que soit leur revenu » et « soutenir la natalité »

(3) Sommation des autres objectifs : aides jeunes enfants, aides grands enfants, aides pour mieux se loger, aides en cas de problèmes familiaux.

Par contre, quelques variations apparaissent dans les choix respectifs des deux attentes principales, celle de « lutter contre les inégalités » ou celle de « lutter contre la pauvreté ».

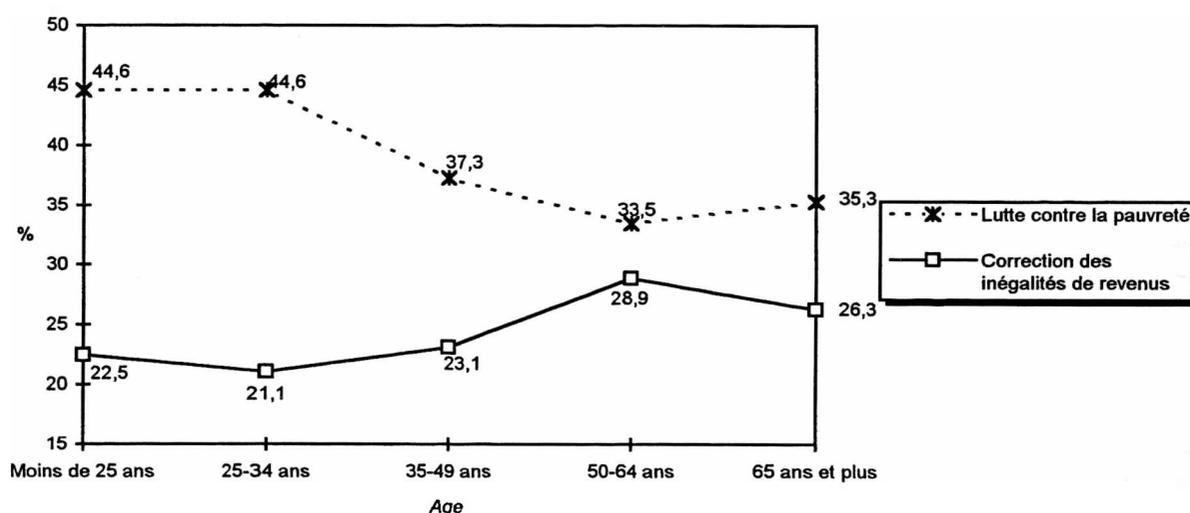
- **D'abord, en termes socio-démographiques** : le pourcentage d'individus mettant en avant la lutte contre la pauvreté est très élevée dans les tranches d'âges les plus basses (45% des moins de 35 ans la citent comme prioritaire). Il diminue ensuite pour se situer aux alentours de 34% chez les plus de 50 ans (graphique 18).

On observe le phénomène inverse, avec cependant moins d'amplitude, pour la correction des inégalités de revenus : prôné par 22% des plus jeunes, cet objectif est cité par 27% des plus de 50 ans. En fait, c'est dans la tranche des 50-64 ans que l'écart entre les deux objectifs est le plus faible.

Graphique 18

Objectif de lutte contre la pauvreté ou de correction des inégalités

- Comparaison des réponses selon l'âge -



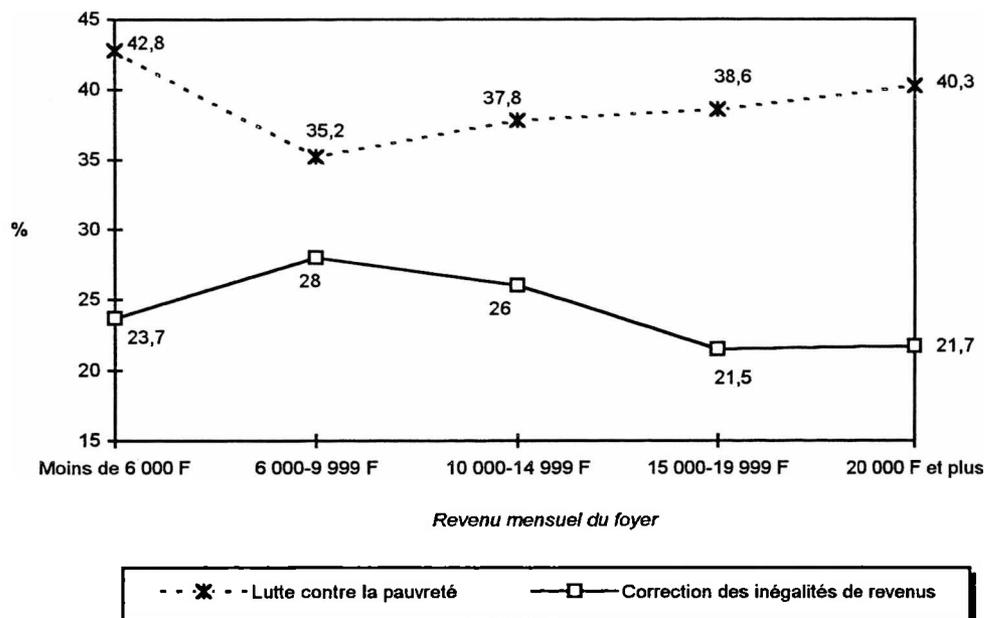
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

La « lutte contre la pauvreté » relève également d'une demande accrue aux deux extrémités de l'échelle des revenus (graphique 19). Les titulaires de revenus mensuels inférieurs à 6 000 Francs en sont davantage partisans (à 43%), signe de leur attente d'une aide en espèces plus conséquente ; c'est d'ailleurs également le cas de 43% des personnes à la recherche d'un emploi. Mais cet objectif prévaut aussi, pour de toutes autres raisons, chez les personnes disposant de hauts revenus. Parallèlement, l'objectif de correction des inégalités est, quant à lui, moins cité aux deux extrêmes de l'échelle des revenus. On peut se demander si un certain nombre de personnes aisées ne préfèrent pas opter pour la notion « moins pénalisante » de lutte contre la pauvreté plutôt que pour celle de « correction des inégalités », à laquelle ils ne manqueraient pas d'être associés sous forme de mise à contribution effective.

Graphique 19

Objectif de lutte contre la pauvreté ou de correction des inégalités

- Comparaison des réponses selon le revenu mensuel -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

De la même façon, certaines catégories sont davantage portées à choisir la lutte contre la pauvreté : c'est le cas des cadres par exemple, mais aussi des chômeurs. Les habitants de Paris et de son agglomération sont également dans ce cas. Par contre, les retraités manifestent un plus grand attachement relatif à la correction des inégalités de revenus (tableau 76).

Tableau 76

**Le pourcentage comparé de citations de «la lutte contre la pauvreté»
ou de « la correction des inégalités de revenus»**

- Analyse selon les principales caractéristiques socio-démographiques des enquêtés -

	(en %)	
	Lutte contre la pauvreté	Correction des inégalités de revenus
• Profession exercée		
Indépendant (*).....	36,1	25,7
Cadre supérieur, profession intermédiaire	45,2	24,1
Employé.....	38,4	22,7
Ouvrier.....	38,9	25,9
Reste au foyer.....	35,0	20,1
Retraité.....	33,0	28,3
Autre inactif.....	50,8	20,2
• Sexe-activité		
Homme actif.....	43,1	22,6
Homme inactif.....	39,0	24,2
Femme active.....	25,9	26,5
Femme inactive.....	36,5	24,7
• Diplôme		
Aucun, CEP.....	35,8	25,5
BEPC, technique inférieur au Bac.....	40,3	23,5
Bac, technique de niveau Bac.....	38,8	26,7
Supérieur.....	39,4	22,8
• Situation d'emploi		
Actif occupé.....	40,1	24,2
Inactif.....	36,0	24,8
Chômeur.....	42,6	23,7
• Taille d'agglomération		
Moins de 2000 hab.....	35,7	24,9
Plus de 2000 hab.....	38,0	26,0
Paris et agglomération parisienne.....	46,3	17,4
Ensemble.....	38,7	24,4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(*) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

- **Ensuite en termes d'opinions** : les partisans de la « lutte contre la pauvreté » se montrent encore plus « solidaires » des personnes en difficulté que ceux qui prônent la correction des inégalités de revenus. Plus des trois quarts d'entre eux estiment ainsi que les pouvoirs publics « ne font pas assez » pour les plus démunis ou encore que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance. De même, 71% pensent que la prise en charge des personnes en difficultés « leur permet de vivre » et non qu'elle les déresponsabilise (contre 62% en moyenne).

Tableau 77

Quelques opinions comparées des partisans de «la lutte contre la pauvreté»
et de ceux de «la correction des inégalités de revenus»

(en %)

	Partisans de la lutte contre la pauvreté	Partisans de la correction des inégalités de revenus	Ensemble de la population
Estime que les pouvoirs publics ...			
font trop pour les plus démunis	1,3	2,7	2,6
font ce qu'il faut pour les plus démunis.....	22,0	27,7	27,5
ne font pas assez pour les plus démunis.....	76,1	69,0	69,0
Total (y compris nsp).....	100,0	100,0	100,0
Pense que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées ...			
Leur permet de vivre.....	71,0	59,7	62,2
Leur enlève tout sens des responsabilités.....	28,1	39,3	36,7
Total (y compris nsp).....	100,0	100,0	100,0
Opinion sur le RMI ...			
Cela risque d'inciter à ne pas chercher du travail.....	38,9	41,9	44,5
Cela donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir..	60,1	56,2	53,8
Total (y compris nsp).....	100,0	100,0	100,0
Pense que certaines familles vivent dans la pauvreté ...			
Parce qu'elles n'ont pas eu de chance.....	76,9	69,8	70,0
Parce qu'elles n'ont pas fait d'effort.....	21,4	27,1	27,2
Total (y compris nsp).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Soutenir la natalité ou aider les familles sans considération du revenu

Ces deux objectifs ne sont, en réalité, mis en avant que par 10% de la population au total, soit 5 points de moins que l'année dernière.

Les personnes âgées de plus de 50 ans et les retraités restent, comme en 1996, sur-représentés dans le groupe des individus souhaitant que les prestations familiales s'orientent, à l'avenir, vers le « *soutien à la natalité* ». Les hommes et les diplômés y figurent également en proportion plus élevée qu'en moyenne.

« *L'aide aux familles sans considération de leurs revenus* » est un objectif davantage préconisé par les allocataires, les femmes, les personnes âgées de 35 à 49 ans, et celles ayant des enfants à charge.

Remarquons que dans ces deux catégories d'individus, on est relativement plus « sévère » à l'encontre des bénéficiaires des aides sociales : davantage de personnes pensent ici que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités (44% des partisans du soutien à la natalité et des défenseurs de l'aide aux familles sans condition de ressources le pensent, contre 37% en moyenne).

Un plus grand nombre se prononce également en faveur du maintien du calcul actuel du montant de l'APE, c'est-à-dire un montant défini indépendamment des revenus (respectivement 31% et 33%, contre 20% en moyenne).

Les souhaits plus spécifiques sont en partie dépendants de la situation personnelle

Enfin, les autres attentes semblent davantage réductibles à des attitudes très liées à la situation personnelle de ceux qui les expriment :

- 7% des Français placent en tête des objectifs à viser prioritairement par la politique familiale « *l'aide aux familles ayant de grands enfants à charge* ». Au début 1994, un certain nombre de questions sur ce sujet avaient été insérées dans l'enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* ». Nos concitoyens avaient alors exprimé une forte attente d'accroissement de l'aide en faveur des parents ayant à leur charge des enfants d'âge adulte¹. Ses principaux adeptes semblent être d'ailleurs ceux qui sont le plus directement intéressés par une telle politique : des individus d'âge mûr (40 à 60 ans), vivant en couple, avec des enfants.

¹ Cf. « *Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants* », déjà cité. Les deux tiers des Français estimaient alors que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents d'un enfant encore à leur charge même s'il ne vit pas sous le même toit qu'eux. Ils considéraient également que les enfants étudiants ou chômeurs devraient donner droit aux allocations familiales jusqu'à un âge moyen de 21 ans et demi. Enfin, 81% des Français se disaient d'accord avec l'idée que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou chômeurs.

Tableau 78

**Quelques caractéristiques sur-représentées chez les individus citant
« l'aide aux familles ayant de grands enfants »**
- 7 % de la population -

		(en %)
Caractéristiques socio-démographiques		
Femme de 40 à 59 ans.....	29	+13
Vit en couple	62	+12
A des enfants de moins de 20 ans.....	50	+15

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 29% des personnes souhaitant que les prestations familiales s'orientent à l'avenir vers l'aide aux familles ayant de grands enfants sont des femmes de 40 à 59 ans (soit 13 points de plus que dans l'ensemble de la population).

- L'intérêt personnel semble également en partie décelable dans les attitudes des enquêtés qui préféreraient faire porter l'effort sur « l'aide au logement des familles » (8% de la population). Il s'agit plus qu'en moyenne de jeunes de moins de 25 ans, de célibataires et de diplômés¹.

Tableau 79

**Quelques caractéristiques sur-représentées chez les individus citant
« l'aide aux familles pour bien se loger »**
- 8 % de la population -

		(en %)
Caractéristiques socio-démographiques		
Est âgé de moins de 40 ans et vit en province.....	48	+11
Est âgé de moins de 25 ans	24	+10
Célibataire	31	+10
Diplômé du supérieur	25	+6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 24% des personnes souhaitant que les prestations familiales contribuent à l'avenir à permettre aux familles de bien se loger sont âgées de moins de 25 ans (soit 10 points de plus que dans l'ensemble de la population).

- Enfin, la situation personnelle paraît un peu moins liée à la demande « d'aide aux familles ayant de jeunes enfants ». On notera que les hommes, les retraités et les personnes âgées réclament davantage ce type d'orientation pour les prestations familiales. Mais cette attente ne concerne en fait que 4% de la population.

¹ Les étudiants assumant une charge de logement peuvent, depuis 1991, prétendre à l'allocation de logement social, ce qui n'était pas le cas auparavant.

2 - Aider d'abord les familles ayant le moins de revenus

La préférence affirmée des Français envers les objectifs de « redistribution verticale des revenus » est confirmée par les réponses à une autre question, posée à plusieurs reprises depuis 1990 sous des formes quasi-identiques : quand on leur demande de choisir expressément entre aider les familles qui ont « le plus d'enfants » ou aider celles qui ont « le moins de revenus », les Français optent sans hésitation, à 85 %, pour la deuxième solution.

Il existe donc bien un courant d'opinion très majoritaire, relativement stable depuis de nombreuses années : pour nos concitoyens, le critère « ressources du foyer » est plus important, dans le calcul des prestations, que le critère « nombre d'enfants du ménage » (tableau 80). Pour eux, **la politique de la famille doit donc d'abord exercer un rôle de redistribution collective vers les plus bas revenus, plutôt que de compenser, sans considération des ressources du foyer, les charges occasionnées par la présence d'enfants.** Ce large consensus s'est même encore renforcé de 3 points cette année, atteignant son plus haut niveau depuis 1990. Cette progression a touché tous les groupes de la population.

Tableau 80

S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités d'aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?

(en %)

	Début 1990* (A)	Début 1991* (B)	Début 1992 (C)	Début 1996 (D)	Début 1997 (E)	Evolution 1996-1997 (E) - (D)
. Aider les familles qui ont le plus d'enfants.....	16,8	17,3	18,5	17,2	14,1	- 3,1
. Aider les familles qui ont le moins de revenus	82,6	82,0	80,5	82,3	85,3	+3,0
. Ne sait pas	0,6	0,7	1,0	0,5	0,6	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Au début 1990 et 1991, la formulation de la question était quelque peu différente. Le libellé exact était le suivant : « Si l'on augmentait les allocations familiales, laquelle de ces deux possibilités vous semblerait la meilleure ? Aider davantage les familles qui ont le plus d'enfants, aider davantage les familles qui ont le moins de revenus. »

Cette relative unanimité concerne aussi bien les bénéficiaires de prestations familiales que les non-allocataires (tableau 81) : respectivement 85 % et 86 % d'entre eux mettent en avant, pour l'aide aux familles, le critère « ressources du ménage ».

Tableau 81

S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités d'aide aux familles,
laquelle préféreriez-vous ?
- début 1997 -

	(en %)		
	Allocataires	Non-allocataires	Ensemble de la population
. Aider les familles qui ont le plus d'enfants	14,5	13,8	14,1
. Aider les familles qui ont le moins de revenus	84,8	85,7	85,3
. Ne sait pas	0,7	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Etant donné la forte concentration des réponses sur une des deux modalités, aucune caractéristique socio-démographique ne se détache particulièrement. Tout juste peut-on relever que 89% des cadres se prononcent pour l'aide aux familles ayant de faibles revenus (+ 4 points par rapport à la moyenne). C'est aussi le cas de 89% des femmes actives et de 88% des 50-64 ans. A l'inverse, les non-diplômés et les personnes ayant au moins trois enfants à charge citent un peu plus souvent l'aide aux familles nombreuses, sans toutefois que cela ne dépasse un cinquième des réponses¹.

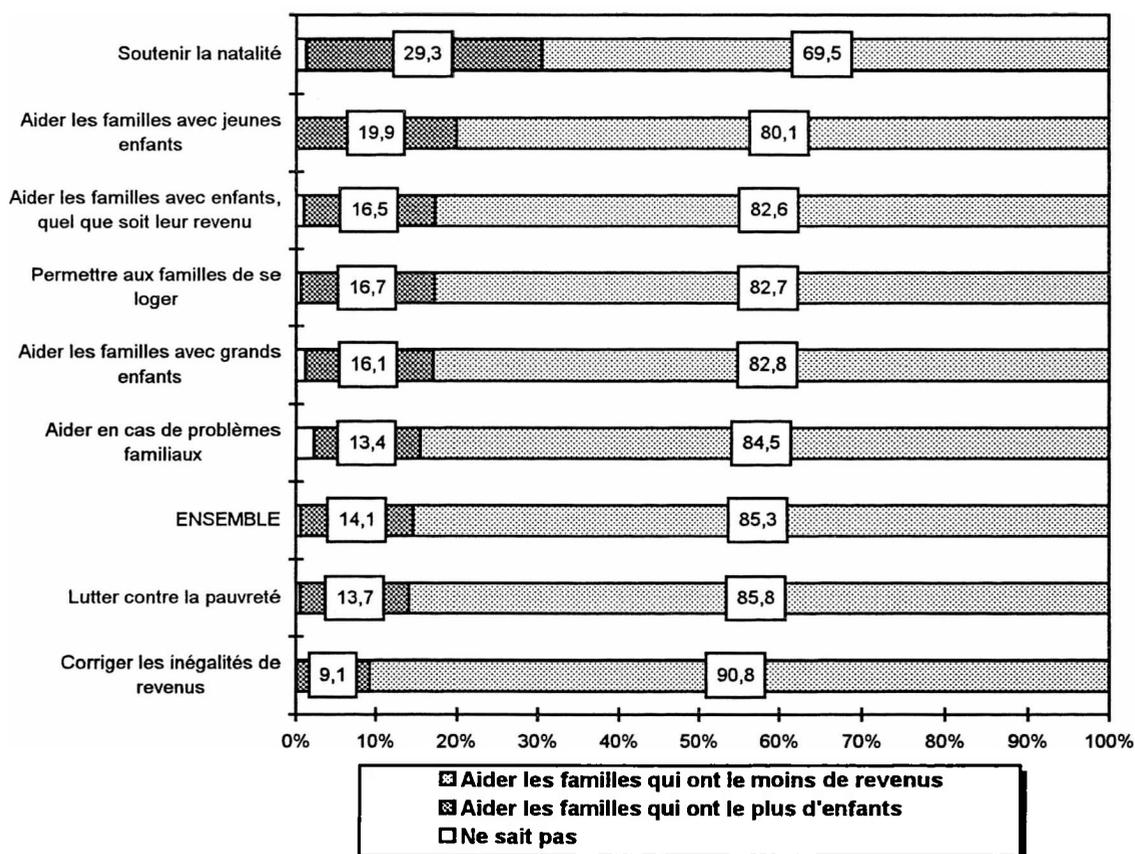
De la même façon, les variations sont très faibles en termes d'opinions. Par exemple, quel que soit l'objectif que l'on voudrait que les prestations familiales poursuivent à l'avenir, on tend quand même toujours à privilégier d'abord l'aide aux familles ayant le moins de revenus (graphique 20). Ainsi, même chez les Français désirant qu'à l'avenir les prestations familiales aident **prioritairement à soutenir la natalité**, 70% optent plutôt pour l'aide aux familles modestes. Certes, ce taux est inférieur de 15 points à la moyenne générale, mais il reste significativement plus élevé que celui relatif aux partisans de la solution inverse, celle d'aider d'abord « les familles qui ont le plus d'enfants ».

Les attitudes relèvent donc ici **d'une position généraliste de principe : quitte à aider les familles en fonction d'un certain nombre d'objectifs, on préfère que la recherche de cet objectif passe d'abord par un soutien aux familles les moins argentées.**

¹ On trouvera en annexe, tableau A5, le récapitulatif des résultats.

Graphique 20

Les préférences concernant l'aide aux familles,
selon l'objectif que devraient poursuivre les prestations familiales à l'avenir



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Signalons, en tout état de cause, que les individus préférant que l'on privilégie **l'aide aux familles nombreuses** plutôt que l'aide aux familles modestes se caractérisent par deux types d'opinions (tableau 82) :

- Ils ont une **vision assez traditionaliste du couple, de la famille et du rôle de la mère dans le foyer**. Par exemple, la moitié d'entre eux trouvent normal que l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants incombe aux femmes.
- D'autre part, **ils semblent plus attachés aux prestations versées indépendamment du niveau de ressources**. Ils sont ainsi plus nombreux à défendre le système actuel de l'APE (allocation forfaitaire mensuelle ne dépendant pas du revenu).

Tableau 82
Quelques opinions sur-représentées chez les individus préférant
« l'aide aux familles qui ont le plus d'enfants »
 - 14 % de la population -

		(en %)
Pense qu'il ne faut rien changer au système actuel de l'APE.....	30	+ 10
Estime que les prestations sociales à augmenter aujourd'hui en priorité sont les prestations familiales..	35	+ 9
Trouve normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et d'éducation des enfants.....	50	+ 8
Estime que le mariage est une union indissoluble.....	31	+ 7
Estime que la famille est le seul endroit où l'on se sent bien.....	73	+ 7
Trouve normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient des femmes.....	66	+ 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : parmi les personnes préférant l'aide aux familles qui ont le plus d'enfants, 30% estiment qu'il ne faut rien changer au système actuel de calcul de l'APE (montant fixe forfaitaire indépendant du revenu), soit 10 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Section 3 - Un désir d'intervention accrue en direction des plus démunis

A vrai dire, les attitudes précédentes et les quelques inflexions mises en évidence sont à mettre en relation avec un contexte général plutôt favorable à l'accroissement de **l'aide envers les plus défavorisés**. Certes, pour les Français, il ne s'agit pas, dans le domaine, de faire « n'importe quoi », sans contrôles¹. Mais en tout état de cause, il existe bien aujourd'hui un consensus pour affirmer que les pouvoirs publics n'en « font pas trop » pour les plus démunis : 97% de nos concitoyens en sont convaincus. Près de sept Français sur dix (69%) vont même jusqu'à penser que l'action auprès de ces populations est **insuffisante**, taux quasiment aussi élevé qu'en 1995, année où l'attente d'aides envers les plus défavorisés était particulièrement forte (tableau 83).

Tableau 83

Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?

	(en %)				
	Début 1991	Début 1992	Début 1995	Début 1997	Evolution 1995-1997
. Font trop	3,0	3,4	1,8	2,5	+0,7
. Font ce qu'ils doivent	34,3	33,9	24,3	27,5	+3,2
. Ne font pas assez	61,8	61,6	72,7	69,0	-3,7
. Ne sait pas	0,9	1,1	1,1	1,0	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Une attente d'intervention plus forte dans les milieux modestes

Les catégories confrontées au chômage ou susceptibles de glisser vers une certaine précarité se montrent les plus revendicatives à l'égard des pouvoirs publics : 83% des chômeurs jugent l'action de l'Etat envers les plus démunis insuffisante, de même que 80% des ouvriers, 74% des employés et 72% des individus qui s'imposent

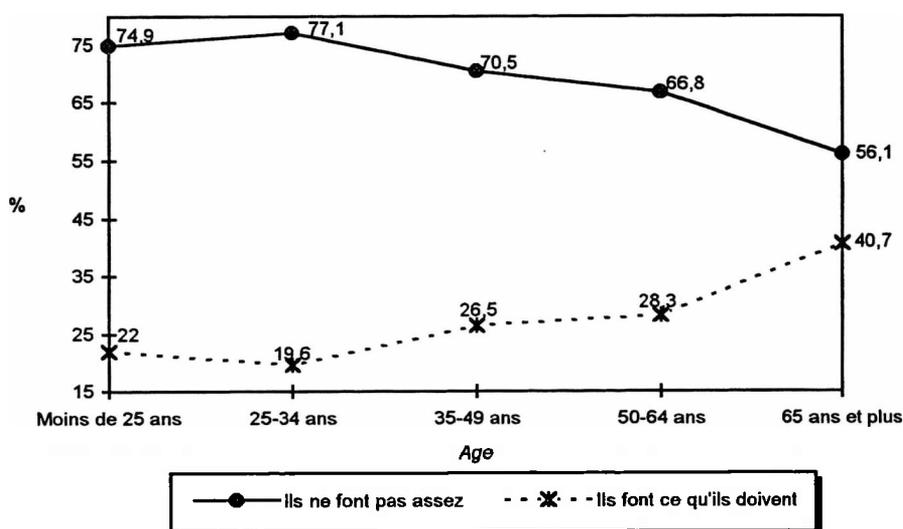
¹ Cette demande d'aide ne s'entend pas en effet sans la nécessité d'un contrôle des prestations versées. Voir « Prestations sociales, allocations familiales, RMI », Rapport CREDOC déjà cité.

régulièrement des restrictions. Cette attitude est également partagée par 74% des allocataires de prestations familiales, 75% des individus vivant en HLM, ILN et 79% des personnes qui ne disposent d'aucun patrimoine.

Les jeunes (moins de 35 ans, cf. graphique 21) et les étudiants (« autres inactifs ») sont également plus nombreux à trouver insuffisante l'aide aux plus défavorisés. Les positions sont plus partagées, en revanche, chez les personnes âgées, même si une majorité d'entre elles (56%) estime quand même que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis.

Graphique 21

Opinions sur l'action des pouvoirs publics en direction des plus démunis
- Comparaison des réponses selon l'âge -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les travailleurs indépendants, les retraités, les individus vivant dans une petite commune (moins de 2 000 habitants) sont un peu plus nombreux à trouver l'action des pouvoirs publics suffisante. Mais, à vrai dire, ce sentiment dépasse rarement le tiers des suffrages quelle que soit la catégorie (tableau 84).

Tableau 84

Opinions sur l'action des pouvoirs publics envers les plus démunis
- Analyse selon les principales caractéristiques socio-démographiques des enquêtés -

	Les pouvoirs publics font ce qu'ils doivent	Les pouvoirs publics ne font pas assez	Total (y compris réponse « ils font trop » et nsp)
			(en %)
• Profession exercée			
Indépendant (*).....	36,4	59,2	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	26,6	68,5	100,0
Employé.....	22,8	73,7	100,0
Ouvrier.....	17,6	79,8	100,0
Reste au foyer.....	29,6	66,6	100,0
Retraité.....	36,3	60,4	100,0
Autre inactif.....	22,4	76,1	100,0
• Situation d'emploi			
Actif occupé.....	26,6	69,4	100,0
Inactif.....	32,1	64,7	100,0
Chômeur.....	14,8	82,8	100,0
• Taille d'agglomération de résidence			
Moins de 2000 hab.....	32,6	63,1	100,0
Plus de 2000 hab.....	26,4	70,3	100,0
Paris et agglomération parisienne.....	22,6	74,6	100,0
• Revenu mensuel du foyer			
Moins de 6 000 F.....	29,2	69,0	100,0
6 000-9 999 F.....	24,1	72,5	100,0
10 000-14 999 F.....	23,7	72,9	100,0
15 000 F et plus.....	29,4	66,0	100,0
• S'impose des restrictions ?			
Oui.....	24,6	72,0	100,0
Non.....	32,8	63,5	100,0
• Allocataire de prestations familiales	23,2	73,9	100,0
Ensemble.....	27,5	69,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(*) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

Toujours est-il que globalement, trois séries d'opinions prédominent chez les personnes jugeant insuffisante l'intervention des pouvoirs publics envers les plus démunis :

- **Une attitude plus « généreuse » envers les personnes en difficulté** : les deux tiers considèrent que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre plutôt qu'elle ne les déresponsabilise et les trois quarts expliquent la pauvreté par un manque de chance plutôt que par un manque d'efforts (+ 5 à + 6 points par rapport à la moyenne). 60% considèrent également que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir. L'esprit de solidarité est ici plus fort qu'en moyenne et conduit à voir, dans les différentes aides sociales, plus un moyen de subsistance pour les plus démunis qu'un « assistanat déresponsabilisant ».
- **Une critique plus forte sur l'action des pouvoirs publics** : 73% trouvent les prestations familiales globalement insuffisantes (9 points de plus qu'en moyenne) et 27% jugent les mesures actuelles visant à la réinsertion des personnes en difficultés totalement inefficaces.
- **Une inquiétude accrue du chômage** : 80% redoutent une poursuite de l'augmentation du nombre de chômeurs et 78% déclarent leur inquiétude, pour eux ou pour leurs proches, vis-à-vis du risque de chômage.

A l'inverse, l'opinion selon laquelle les pouvoirs publics « font ce qu'ils doivent » pour les plus pauvres est associée à un regard relativement plus critique sur les défavorisés et sur les prestations sociales (tableau 85). Ainsi, 51% des tenants de cette opinion estiment que les prestations familiales sont globalement « suffisantes ». Dans ce groupe, on dénonce d'ailleurs plus souvent les effets « pervers » du RMI : 56% des membres du groupe considèrent que cette prestation risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail ; 38% estiment que si certains vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'ils n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir. Autrement dit, le souhait qu'on n'en fasse pas plus pour les plus pauvres relève aussi, en partie, d'un jugement global qui conduit à douter du résultat même des actions menées dans ce domaine.

Tableau 85

Principales opinions sur-représentées chez les individus estimant que les pouvoirs publics « font ce qu'ils doivent » ou « ne font pas assez » pour les plus démunis

(en %)

Les pouvoirs publics « font ce qu'ils doivent » (27% de la population)		Les pouvoirs publics « ne font pas assez » (69% de la population)	
<u>Opinions sur les prestations et sur les personnes en difficulté</u>			
Les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes	51 (+18)	Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes.....	73 (+9)
Le RMI n'incite pas à travailler.....	56 (+12)	Le RMI aide à s'en sortir.....	60 (+6)
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir.....	38 (+11)	Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance.....	76 (+6)
La prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	44 (+7)	La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre....	67 (+5)
Les mesures de réinsertion des personnes en difficulté sont assez efficaces.....	26 (+8)	Les mesures de réinsertion des personnes en difficulté ne sont pas du tout efficaces.....	27 (+3)
<u>Opinions sur le chômage</u>			
Le nombre de chômeurs va se stabiliser.....	36 (+14)	Le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années.....	80 (+6)
Les mesures de lutte contre le chômage sont assez efficaces.....	18 (+8)	Les mesures de lutte contre le chômage ne sont pas du tout efficaces.....	31 (+5)
Non inquiet de l'éventualité du chômage	31 (+6)	Inquiet de l'éventualité du chômage.	78 (+3)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 51% des individus estimant que les pouvoirs publics font ce qu'ils doivent pour les plus démunis trouvent les prestations familiales globalement suffisantes, soit 18 points de plus qu'en moyenne. 73% de ceux qui croient, en revanche, que les pouvoirs publics ne font pas assez trouvent les prestations destinées aux familles globalement insuffisantes (9 points de plus qu'en moyenne).

Section 4 - Les arbitrages entre les prestations sociales

Depuis 1992, le questionnaire d'enquête comporte une double interrogation permettant d'apprécier l'importance relative que nos concitoyens accordent à chacune des prestations sociales. Lesquelles faut-il augmenter en priorité ? Au détriment de quelles autres ? Les réponses à ces questions permettent de mieux mesurer l'importance attribuée par les Français à l'aide à la famille et l'évolution de leurs opinions sur ce sujet.

Bien entendu, le désir affirmé par une forte partie de la population de voir s'accroître l'aide aux populations les plus démunies -désir que l'on vient d'évoquer-, comme les différents débats intervenus dans le courant de l'année 1996 sur la politique familiale, sur les retraites ou sur le déficit de la Sécurité Sociale, menés sur fond de restrictions budgétaires, ont certainement influé sur les réponses apportées par nos concitoyens aux questions sur les prestations à augmenter en priorité : **les Français mettent aujourd'hui davantage l'accent sur les prestations familiales et sur le RMI**, tandis que les prestations-vieillesse tendent à voir leur taux de citations reculer.

1. Les prestations familiales et le RMI sont, pour les Français, les deux prestations sociales à augmenter en priorité

On sait qu'interroger la population sur les prestations sociales et sur celles qui lui paraissent « prioritaires » n'est pas chose aisée : chacun est plus ou moins attaché à chacune des prestations existantes et toute tentative de hiérarchisation repose, au niveau individuel, sur des arbitrages complexes, tenant compte à la fois -mais dans des proportions très variables selon les individus- des intérêts personnels, de l'appréciation portée sur les priorités collectives et sur l'image, positive ou négative, que l'on a de chaque prestation sociale, de ses objectifs et de son impact supposé.

C'est la raison pour laquelle la formulation proposée (voir tableau 86) oblige chaque enquêté à se plier à un choix difficile : n'opter que pour une seule prestation dans une hypothèse d'arbitrage très contraignante, celle où l'on devrait diminuer une prestation au profit d'une autre.

Cette proposition permet cependant à chaque enquêté d'affirmer **sa** priorité, pour autant que l'on veuille bien se souvenir que les résultats obtenus reposent sur une **appréciation relative** : chaque enquêté désigne **une seule prestation**, et non pas son attachement, en valeur absolue, à chaque prestation sociale.

Le suivi dans le temps des résultats, par répétition de la même méthode, permet donc de mieux percevoir les fluctuations qui interviennent dans la prestation à laquelle les Français, considérés cette fois dans leur ensemble, sont relativement le plus ou le moins attachés.

Depuis que la question a été posée pour la première fois (1992), **les prestations familiales demeurent celles que le plus grand nombre de Français souhaite voir augmenter en priorité** : cette année, plus d'un quart d'entre eux affichent une telle opinion (tableau 86). On relève, d'ailleurs, un net regain de citations pour l'aide à la famille (+ 5 points par rapport à 1995) : le taux enregistré nous ramène à la situation des années 1992 et 1993, effaçant du même coup « l'effritement » relatif que les prestations familiales avaient connu il y a deux ans.

En deuxième position prend place le RMI : près d'un Français sur cinq (19%) préférerait une augmentation de cette prestation ; c'est le taux le plus fort obtenu par cette aide depuis 1992 (+6 points en 5 ans).

Les prestations de chômage recueillent, ensuite, 14% des suffrages, c'est à dire un niveau comparable à celui d'il y a deux ans, mais sensiblement plus important qu'en 1992.

Mais le plus notable est que ces deux dernières allocations sont maintenant passées devant les prestations-vieillesse (13% des citations) : **les retraites enregistrent, cette année, une baisse sensible (- 5 points par rapport à 1995, - 8 points par rapport à 1992).**

Si les prestations-logement progressent légèrement (+ 2 points par rapport à 1995), elles passent cependant à peine la « barre des 10% ». Enfin, les prestations-maladie et les pensions d'invalidité sont celles que nos concitoyens citent le moins souvent pour les augmenter. Notons que ces deux aides enregistrent toutes les deux un petit recul par rapport à 1995 et une baisse générale depuis 1992.

Tableau 86

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité ?

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	Début 1992 (A)	Début 1993 (B)	Début 1994 (C)	Début 1995 (D)	Début 1997 (E)	(en %)	
						Evolution 1995-1997 (E) - (D)	Evolution 1992-1997 (E) - (A)
. Prestations familiales.....	25,7	25,7	24,4	20,6	26,0	+5,4	+ 0,3
. Revenu Minimum d'Insertion.....	13,2	17,0	18,0	17,3	19,1	+1,8	+ 5,9
. Prestations de chômage.....	7,9	9,9	14,8	14,0	13,8	- 0,2	+ 5,9
. Prestations vieillesse, retraites.....	21,1	18,2	16,6	17,9	13,2	- 4,7	- 7,9
. Prestations de logement.....	6,9	5,6	6,5	8,3	10,4	+2,1	+ 3,5
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	12,6	9,9	8,7	10,6	8,3	- 2,3	- 4,3
. Pensions d'invalidité ou de handicap.....	8,5	8,2	7,3	7,7	5,4	- 2,3	- 3,1
. Ne sait pas.....	4,2	5,5	3,7	3,6	3,8		
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Plus globalement, l'observation des réponses apportées à cette question depuis 1992 permet de faire trois constats principaux :

- **L'attachement des Français à la politique familiale se confirme** : les prestations familiales ont gardé tout au long de la période la première place au palmarès des prestations à augmenter prioritairement.
- Trois types de prestations enregistrent, sur l'ensemble de la période, **une hausse générale** de leurs citations : **le RMI, les prestations chômage et les prestations de logement**. Cette tendance peut être interprétée comme le souhait de la population, confrontée aux difficultés économiques et à l'accroissement du nombre de chômeurs, de renforcer la solidarité envers les groupes les plus défavorisés de la société.
- Trois autres types de prestations enregistrent **une diminution** de leurs citations depuis 1992. Il s'agit **des prestations-vieillesse, des prestations-maladie et des pensions d'invalidité**.

On peut également noter que le classement varie peu selon que l'on est allocataire ou pas de prestations familiales (cf. tableau A6 en annexe 1). Simplement, le RMI vient talonner les prestations familiales chez les non-allocataires.

Observons quelles sont les principales caractéristiques des partisans de l'augmentation de chacune des aides.

A- Les prestations familiales

Les partisans de l'augmentation des prestations familiales se recrutent avant tout chez les personnes ayant des enfants à charge : 47% d'entre eux ont des enfants de moins de 16 ans dans leur foyer (alors que dans l'ensemble de la population, 31% ont au moins un enfant à charge). Les femmes de 25 à 39 ans sont également sur-représentées ici et, plus généralement, les personnes de 25 à 35 ans. Davantage d'allocataires de prestations familiales figurent dans ce groupe.

Souhaiter prioritairement une hausse des prestations familiales va de pair avec deux attitudes particulières formulées par ailleurs : on considère que les prestations versées aux familles, sont globalement « insuffisantes » ; on préfère, en matière d'aides aux familles, des prestations en espèces plutôt qu'en nature. Les partisans de la hausse des prestations familiales semblent également se caractériser par un certain scepticisme à propos de l'efficacité du RMI : certains redoutent les effets désincitatifs de cette prestation sur la recherche d'emploi (tableau 87).

Tableau 87

Quelques caractéristiques distinctives des partisans d'une augmentation des prestations familiales
- 26% de la population -

	(en %)	
Caractéristiques socio-démographiques		
A au moins un enfant de moins de 16 ans à charge	47	+ 16
Touche des prestations familiales.....	54	+ 16
Femme de 25 à 39 ans.....	21	+ 6
Agé de 25 à 34 ans.....	27	+ 6
Opinions		
Trouve que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	78	+ 14
Pour mieux aider les familles, préfère des aides en espèces plutôt que des aides en nature	56	+ 10
Considère que la prestation sociale à diminuer en priorité aujourd'hui est le RMI.....	14	+ 4
Estime que le RMI risque de ne pas inciter à chercher du travail.....	49	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations familiales, 47% ont au moins un enfant de moins de 16 ans à charge, soit 16 points de plus que la part qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

Si le profil-type du partisan de l'augmentation des prestations familiales est celui de l'allocataire actuel, on observe cependant que la hausse du taux de citations de cette prestation, intervenue entre 1995 et 1997, a affecté tous les groupes de population. Certaines catégories ont cependant vu leur demande progresser plus vite qu'en moyenne (tableau 88) : si cela concerne précisément les allocataires actuels, cela touche également les femmes et les employés. Mais la hausse a été aussi importante chez les titulaires de revenus modestes que chez les bénéficiaires de hauts revenus.

Tableau 88

Le pourcentage d'individus souhaitant en priorité une augmentation des prestations familiales
- Evolution 1995/1997 dans quelques catégories -

	(en %)		
	Début 1995 (A)	Début 1997 (B)	Evolution 1995-1997 (B) - (A)
Employé.....	21,0	30,1	+ 9,1
Est âgé de moins de 25 ans.....	17,5	26,2	+ 8,7
Dispose, dans son foyer, de plus de 15 000 F/mois	20,2	28,4	+ 8,2
Dispose, dans son foyer, de moins de 6 000 F/mois	14,7	22,8	+ 8,1
Allocataire de prestations familiales.....	28,0	35,7	+ 7,7
Ensemble.....	20,6	26,0	+ 5,4

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : 30% des employés citent, en 1997, les prestations familiales comme prestation à augmenter en priorité, contre 21% en 1995 (soit 9 points de plus en deux ans).

B- Le revenu Minimum d'Insertion

Les personnes souhaitant en priorité une augmentation du RMI affichent également, sur d'autres questions, une volonté de solidarité envers les plus défavorisés. Le RMI leur semble d'ailleurs jouer un rôle de soutien non négligeable puisque les trois quarts d'entre eux pensent que cette prestation donne à ses bénéficiaires « le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir ». Ces personnes estiment également, pour une grande part, que la prise en charge des foyers aux ressources insuffisantes donne à ces familles la possibilité de vivre, plus qu'elle ne les déresponsabilise. Un grand nombre juge, d'ailleurs, que l'aide des pouvoirs publics en faveur des plus démunis n'est pas assez importante.

Les groupes plus convaincus qu'en moyenne de la nécessité d'accroître le RMI appartiennent aux couches sociales les plus favorisées : 26% des partisans de cette prestation sont des cadres et un quart sont diplômés du supérieur. Autrement dit, les

partisans d'un accroissement du RMI ne sont pas toujours obligatoirement ceux qui pourraient en bénéficier directement.

Tableau 89
Quelques caractéristiques distinctives des partisans d'une augmentation du RMI
- 19% de la population -

	(en %)	
Caractéristiques socio-démographiques		
Cadre supérieur, profession intermédiaire.....	26	+ 7
Diplômé du supérieur.....	25	+ 6
Célibataire.....	25	+ 4
Opinions		
Estime que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.....	74	+ 20
Pense que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	72	+ 10
Considère que les prestations sociales à diminuer en priorité sont les prestations-logement.....	35	+ 8
Trouve les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis	76	+ 7
Pense que le premier objectif que les prestations familiales devraient viser à l'avenir est la lutte contre la pauvreté.....	46	+ 7
Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance.....	76	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui souhaitent voir augmenter en priorité le RMI, 26% sont des cadres supérieurs ou des membres de profession intermédiaire, soit 7 points de plus que la part qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

C- Les prestations chômage

La proposition d'augmenter en priorité les prestations de chômage est davantage défendue par les catégories les plus préoccupées par les problèmes d'emploi : cela concerne évidemment les chômeurs eux-mêmes, mais aussi les ouvriers, ou encore les jeunes de moins de 25 ans et les célibataires.

Ces différences socio-démographiques mises à part, on observe que les opinions les plus caractéristiques des partisans de l'accroissement des prestations chômage sont les mêmes que celles qui caractérisent les partisans de l'augmentation du RMI.

Tableau 90

Quelques caractéristiques distinctives des partisans d'une augmentation des prestations chômage
- 14% de la population -

	(en %)	
Caractéristiques socio-démographiques		
Chômeur	22	+ 10
Célibataire	29	+ 8
Vit en HLM, ILN	24	+ 7
Ouvrier	22	+ 6
A moins de 25 ans.....	19	+ 5
Opinions		
Estime que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.....	63	+ 9
Pense que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	70	+ 8
Considère que les prestations sociales à diminuer en priorité sont les prestations familiales.....	17	+ 6
Trouve les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis.....	77	+ 8
Pense que le premier objectif que les prestations familiales devraient viser à l'avenir est la lutte contre la pauvreté.....	47	+ 8
Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance.....	78	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations chômage, 22% sont des chômeurs, soit 10 points de plus que la part qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

D- Les prestations vieillesse

Encore une fois, on note que les partisans de l'augmentation des prestations-vieillesse comportent en leur sein une sur-représentation des personnes le plus directement concernées par ce type d'allocations : 41% ont plus de 65 ans et 42% sont retraités. Cette population regroupe, par ailleurs, relativement plus de personnes n'ayant aucun diplôme, n'ayant pas d'enfants à charge et ne bénéficiant pas de prestations familiales.

Par opposition aux groupes précédents, les opinions qui caractérisent les partisans de la hausse des retraites sont relatives à des attitudes de prudence vis-à-vis des effets éventuellement déresponsabilisants des prestations destinées aux plus démunis. Une majorité d'entre eux (58%) pensent ainsi que le RMI risque de ne pas inciter ses bénéficiaires à chercher du travail. Près d'un sur deux dénonce aussi les risques de déresponsabilisation liés à la prise en charge des familles défavorisées.

Tableau 91
Quelques caractéristiques distinctives des partisans
d'une augmentation des retraites
 - 13 % de la population -

		(en %)
Caractéristiques socio-démographiques		
Est âgé de 65 ans ou plus.....	41	+ 22
Retraité.....	42	+ 20
Aucun diplôme (ou seulement le Cep).....	44	+ 17
Femme inactive.....	48	+ 15
N'a pas d'enfants de moins de 16 ans à charge.....	82	+ 13
Vit dans un couple dont les deux membres sont inactifs.....	30	+ 12
Ne touche pas de prestations familiales.....	72	+ 11
Opinions		
Pense que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher du travail	58	+ 14
Pense que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités.....	48	+ 11
Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes	43	+ 10
Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	36	+ 9
Considère que les prestations sociales à diminuer en priorité aujourd'hui sont les prestations-logement.....	34	+ 7
Trouve les pouvoirs publics font ce qu'ils doivent pour les plus démunis...	34	+ 7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations-vieillesse, 41% ont 65 ans ou plus, soit 22 points de plus que dans l'ensemble de la population.

E- Les augmentations des prestations-logement, prestations-maladie et pensions d'invalidité sont moins souvent évoquées

Les partisans de l'augmentation prioritaire des prestations de logement sont plus fréquemment des jeunes diplômés : au sein de ces partisans, 19% ont moins de 30 ans et possèdent le Bac ou un diplôme du supérieur (alors que ces caractéristiques regroupent 12% de la population en moyenne) ; 26% sont diplômés du supérieur ; 22% résident à Paris ou dans son agglomération.

Aucune caractéristique ne domine chez les individus qui souhaitent **une augmentation des remboursements maladie de la Sécurité Sociale**. Quant aux **partisans de l'augmentation des pensions d'invalidité ou de handicap**, ils se recrutent relativement plus -de quelques points- chez les individus de plus de 40 ans et chez

ceux qui sont atteints d'une infirmité, d'un handicap ou d'une maladie chronique durable.

2. Les prestations de logement demeurent, de loin, celles que les Français souhaitent diminuer en priorité

L'augmentation prioritaire des prestations, évoquée précédemment, devrait se faire, selon les Français, principalement **au détriment des prestations de logement** : 27% de nos concitoyens seraient prêts à les voir réduites (tableau 92). Il faut noter que depuis que la question est posée, les prestations-logement ont toujours figuré en tête des prestations à diminuer en priorité.

Ce sont, ensuite, les remboursements maladie de la Sécurité Sociale que nos concitoyens seraient prêts à sacrifier (14%). Mais ce « sacrifice » est évoqué cette année par un peu moins d'enquêtés qu'il y a deux ans (- 3 points).

Les prestations familiales, les prestations vieillesse et le RMI sont ensuite toutes les trois citées comme prestations à diminuer, par environ 10% de la population. On remarque que la diminution du RMI a cette année un peu plus de partisans : la prestation suscite donc à la fois plus d'intérêt dans certains groupes de la population (voir ci-dessus), mais aussi des critiques plus affirmées dans d'autres.

Tableau 92

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle diminueriez-vous en priorité ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1997	Début 1992 (A)	Début 1993 (B)	Début 1994 (C)	Début 1995 (D)	Début 1997 (E)	Evolution 1995-1997 (E) - (D)	Evolution 1992-1997 (E) - (A)
. Prestations-logement.....	26,6	29,6	28,7	29,1	27,1	- 2,0	+ 0,5
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	15,7	16,7	17,1	16,2	13,6	- 2,6	- 2,1
. Prestations familiales.....	8,5	9,0	11,0	13,4	10,7	- 2,7	+ 2,2
. Prestations vieillesse, retraites.....	7,1	8,0	11,4	10,8	10,5	- 0,3	+ 3,4
. Revenu Minimum d'Insertion.....	11,0	9,3	7,5	6,8	10,1	+3,3	- 0,9
. Prestations de chômage.....	12,6	11,0	7,3	6,4	7,2	+0,8	- 5,4
. Pensions d'invalidité ou de handicap.....	4,5	3,8	5,6	5,0	6,0	+1,0	+ 1,5
. Ne sait pas.....	14,0	12,6	11,4	12,3	14,8		
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La diminution des prestations-logement est évoquée en premier dans quasiment toutes les catégories : cette baisse est encore plus envisagée chez les retraités et chez les personnes de plus de 50 ans¹.

On peut finalement calculer, pour chaque prestation, l'écart entre le nombre de personnes qui souhaitent la voir augmenter et le nombre de celles qui préfèrent, au contraire, la voir diminuer (tableau 93).

Cette année encore, **l'écart négatif le plus élevé concerne les prestations-logement** (écart **négatif** de 17 points) : il s'agit donc des aides que le plus grand nombre de Français sont finalement prêts à « sacrifier ». Cet écart est cependant moins grand que ceux relevés dans les années 92 à 95 (graphique 22).

Tableau 93

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une aide et de ceux qui souhaitent la diminuer (début 1997)

(en %)

Classement par ordre décroissant de la troisième colonne	Prestation qui serait augmentée (1)	Prestation qui serait diminuée (2)	Différence Col 1 - Col 2
. Prestations familiales	26,0	10,7	+15,3
. Revenu Minimum d'Insertion.....	19,1	10,1	+9,0
. Prestations de chômage.....	13,8	7,2	+6,6
. Prestations vieillesse, retraites.....	13,2	10,5	+2,7
. Pensions d'invalidité ou de handicap.....	5,4	6,0	-0,6
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale.....	8,3	13,6	-5,3
. Prestations-logement.....	10,4	27,1	-16,7

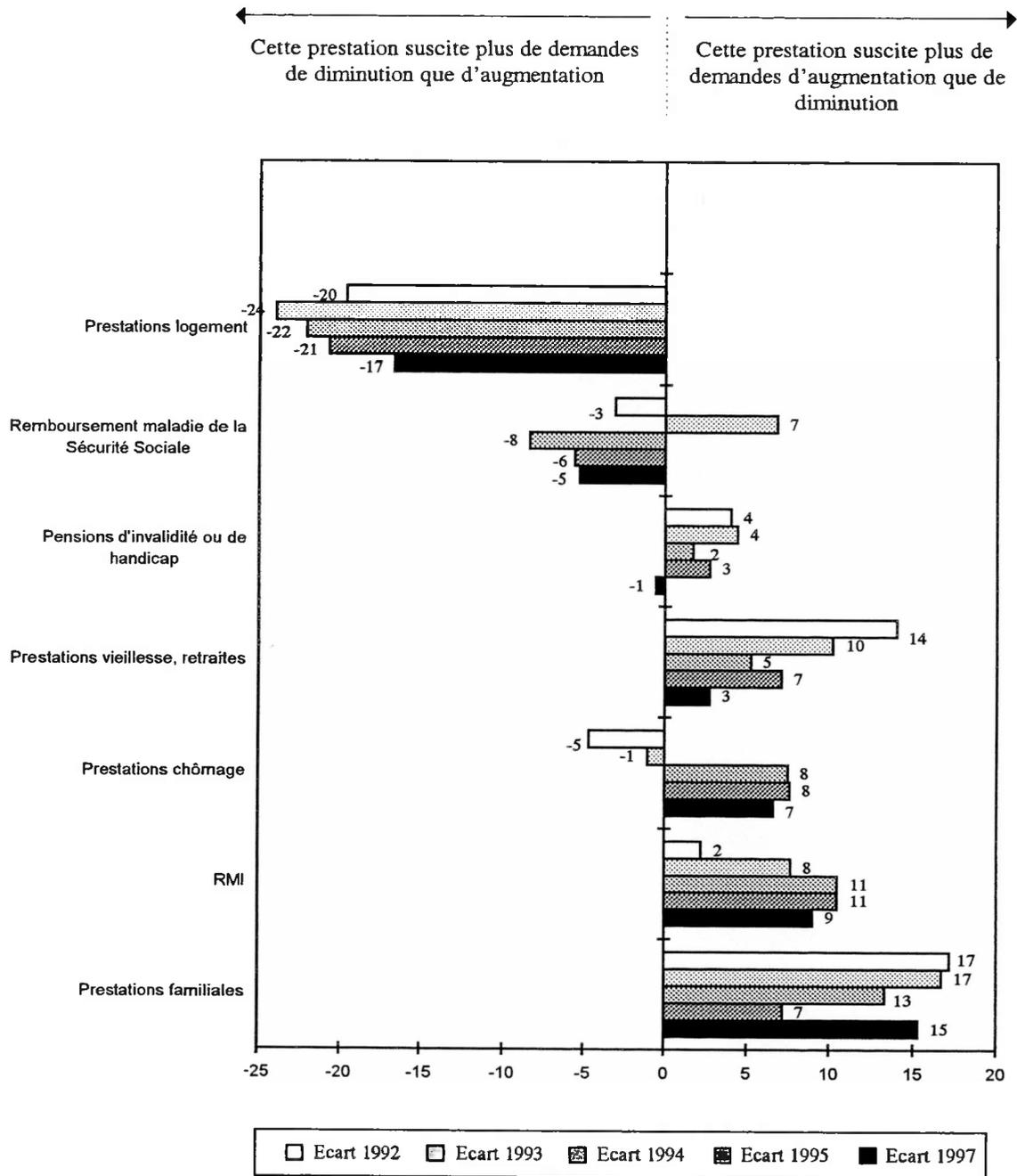
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

A l'opposé, l'écart **positif** le plus élevé concerne les prestations familiales (+ 15 points). Cet élément confirme l'importance que nos concitoyens accordent à l'aide à la famille : **les prestations familiales connaissent cette année une évolution très favorable, principalement au détriment des prestations-vieillesse**. En effet, pour les prestations familiales, le solde positif s'est accru, passant de + 7 à + 15 points en deux ans. A l'inverse, le solde positif a reculé pour ce qui concerne les retraites, passant de + 7 à + 3 points (graphique 22).

¹ On trouvera en annexe le détail des principales catégories sur-représentées parmi les personnes ayant cité chacune des prestations comme celle à diminuer en priorité (tableau A7).

Graphique 22

L'évolution des écarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une aide et de ceux qui souhaitent la diminuer



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : l'écart entre le pourcentage d'individus favorables à l'augmentation des prestations de logement et le pourcentage de ceux qui sont favorables à leur diminution est de - 17 points en 1997. Cet écart était de - 24 points en 1993 et de - 20 points en 1992.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il paraît bien difficile de résumer en quelques lignes la multiplicité des enseignements de l'étude, tant il est vrai que les thèmes abordés ici sont a priori différents (préférences en matière de modes de garde, conciliation « vie professionnelle-vie familiale » et partage des tâches dans le couple, objectifs assignés aux prestations familiales). De plus, certains de ces sujets se prêtent peu à des analyses seulement limitées à l'exploitation de quelques questions « fermées » dont les réponses, pour représentatives qu'elles soient, ne permettent pas toujours de bien distinguer ce qui relève des normes collectives ou des attitudes individuelles. Cependant, et sans reprendre ici dans le détail les éléments figurant dans la note de synthèse, trois enseignements principaux se dégagent de l'étude, du point de vue des politiques sociales et familiales :

- * Les préférences des Français en matière de modes de garde sont marquées par une plus forte attirance envers **les solutions individuelles**. Ce n'est pas tant que les crèches collectives ne sont pas appréciées, bien au contraire, mais dans le domaine, **les contraintes ressenties** jouent un rôle important et c'est la crèche qui est considérée comme le mode d'accueil qui présente « le plus d'inconvénients » ; ces inconvénients sont probablement liés à une certaine « rigidité » (par opposition à la « souplesse » de certains modes individuels).

Ce n'est pas pour autant que les parents ne sont pas demandeurs de plus d'équipements collectifs de garde : il existe toujours une forte demande insatisfaite en la matière.

D'ailleurs, l'observation de l'évolution des attitudes et comportements tend à montrer **l'impact que peuvent avoir dans le domaine des mesures ciblées** : la mise en place de prestations -ou d'aides- permettant de développer le recours aux assistantes maternelles a porté ses fruits. De la même façon, le développement de

l'AGED semble s'être accompagné de la poussée d'une certaine demande en matière de garde à domicile.

- * Les attitudes de la population en matière de politique de la petite enfance sont globalement marquées par **la volonté de donner la priorité à la relation « parent-enfant »**. C'est la raison pour laquelle neuf Français sur dix considèrent que l'arrivée d'un enfant doit inciter les parents à « adapter » leur activité professionnelle : l'arrêt temporaire d'activité est, de ce point de vue, privilégié par une majorité de la population, mais la réduction du temps de travail est également préconisée dans des proportions croissantes depuis quatre ans.

C'est aussi la raison pour laquelle plus de la moitié de nos concitoyens préfèrent, en matière d'aides, celles permettant, à l'arrivée d'un enfant, de moduler l'activité professionnelle des parents, plutôt que celles facilitant le recours à telle ou telle formule d'accueil. Même les femmes actives expriment en majorité une telle préférence.

- * Enfin, les Français confirment que dans leur esprit, les prestations familiales doivent surtout avoir pour objectif **d'assurer une redistribution verticale des revenus**. Ce souhait, affiché depuis plusieurs années, trouve confirmation dans les objectifs cités comme ceux que les prestations familiales devraient privilégier à l'avenir (lutte contre la pauvreté, lutte contre les inégalités de revenus), dans la volonté réaffirmée que l'aide à la famille soit dirigée vers les foyers les plus modestes, ou dans le désir de voir moduler l'APE en fonction des ressources.

En tout état de cause, **l'attachement des Français aux prestations familiales** ne fait pas de doute : ce sont les prestations qu'ils placent, depuis cinq ans, en tête des aides sociales à augmenter en priorité. Après le léger effritement intervenu en 1995, cette année se caractérise même par un nouveau regain de citations de l'aide à la famille, placée loin devant le RMI, les prestations-chômage ou les retraites.

ANNEXES

A N N E X E 1

**Tableaux complémentaires
sur les données relatives
au début 1997**

Tableau A1
Les aides à renforcer en priorité pour la garde des jeunes enfants
 - Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -

(en %)

	Aides visant à favoriser la garde par les parents (arrêt temporaire, réduction du temps de travail)	Aides visant à favoriser l'accueil à l'extérieur (crèche, assistante maternelle, gardes rémunérées)	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée			
Indépendant (1)	52,7	45,7	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	59,9	39,1	100,0
Employé	58,6	41,1	100,0
Ouvrier	58,1	41,9	100,0
Reste au foyer	57,8	40,5	100,0
Retraité	52,5	45,1	100,0
Autre inactif (2)	57,1	42,9	100,0
• Age			
Moins de 25 ans	57,1	42,3	100,0
25-34 ans	60,9	38,5	100,0
35-49 ans	57,1	42,5	100,0
50-64 ans	56,6	42,1	100,0
65 ans et plus	51,8	45,5	100,0
• Revenu mensuel du foyer			
Moins de 6 000 Francs	53,9	45,6	100,0
6 000 à 9 999 Francs	58,6	40,3	100,0
10 000 à 14 999 Francs	58,2	41,2	100,0
15 000 Francs et plus	57,8	41,5	100,0
• A des enfants de moins de 6 ans	62,1	37,5	
Ensemble	56,8	42,1	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

Tableau A2

Dans les faits, 99% des bénéficiaires de l'APE sont des mères.
De quelle opinion êtes-vous le plus proche à ce sujet ?

	(en %)		
	Cette situation est normale	Il faudrait plutôt inciter les pères à bénéficier de la prestation	Ensemble de la population (y.c. nsp)
• Sexe			
Homme	60,8	38,3	100,0
Femme	56,5	42,7	100,0
• Profession exercée			
Indépendant (1)	70,4	29,6	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	43,6	55,8	100,0
Employé	51,6	48,5	100,0
Ouvrier	57,9	40,7	100,0
Reste au foyer	59,7	38,6	100,0
Retraité	75,3	23,2	100,0
Autre inactif (2)	44,3	55,2	100,0
• Age			
Moins de 25 ans	44,3	55,5	100,0
25-34 ans	49,6	49,5	100,0
35-49 ans	56,1	43,7	100,0
50-64 ans	65,0	33,9	100,0
65 ans et plus	75,3	23,2	100,0
• Diplôme			
Aucun (ou seulement le Cep)	67,5	31,2	100,0
BEPC diplôme technique inférieur au bac	60,4	39,2	100,0
Bac, diplôme technique niveau bac	52,4	46,8	100,0
Etudes supérieures	47,1	52,0	100,0
• Revenu mensuel du foyer			
Moins de 6 000 Francs	59,9	39,7	100,0
6 000 à 9 999 Francs	56,7	42,6	100,0
10 000 à 14 999 Francs	56,3	42,8	100,0
15 000 Francs et plus	57,0	42,2	100,0
• Lieu de résidence			
Commune de moins de 2 000 habitants ...	64,7	35,1	100,0
Commune de 2 000 à 20 000 habitants	65,0	33,8	100,0
Commune de 20 000 à 100 000 habitants ...	53,7	44,8	100,0
Commune de 100 000 habitants et plus ...	57,4	41,5	100,0
Paris et agglomération parisienne	47,1	52,5	100,0
• A des enfants de moins de 6 ans	56,7	42,5	100,0
Ensemble	58,6	40,6	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

Tableau A3

Accord ou désaccord avec l'idée : « Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants »

- Analyse suivant quelques critères socio-démographiques -

(en %)

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée			
Indépendant (1)	52,4	47,6	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	27,3	72,1	100,0
Employé	32,4	67,0	100,0
Ouvrier	44,6	54,4	100,0
Reste au foyer	47,9	50,9	100,0
Retraité	57,4	41,3	100,0
Autre inactif (2)	28,2	70,4	100,0
• Age			
Moins de 25 ans	33,9	64,6	100,0
25-34 ans	30,1	68,7	100,0
35-49 ans	40,5	59,0	100,0
50-64 ans	46,5	52,7	100,0
65 ans et plus	59,8	39,2	100,0
• Sexe-activité			
Homme actif	41,2	57,8	100,0
Homme inactif	48,9	49,3	100,0
Femme active	26,5	72,9	100,0
Femme inactive	48,4	51,0	100,0
• Taille d'agglomération			
Moins de 2 000 habitants	45,6	53,4	100,0
Plus de 2 000 habitants	41,8	57,2	100,0
Paris et agglomération parisienne	38,6	61,0	100,0
• Diplôme			
Aucun (ou seulement le Cep)	55,5	43,9	100,0
BEPC diplôme technique inférieur au bac	43,8	55,3	100,0
Bac, diplôme technique niveau bac	30,1	69,3	100,0
Etudes supérieures	30,4	67,7	100,0
• Revenu mensuel du foyer			
Moins de 6 000 Francs	48,8	49,8	100,0
6 000 à 9 999 Francs	43,8	55,6	100,0
10 000 à 14 999 Francs	39,0	60,2	100,0
15 000 Francs et plus	37,4	62,3	100,0
Ensemble de la population	42,3	56,8	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

Tableau A4
Les Français et le partage sexuel des tâches

	(en %)				
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Total (y compris autres, nsp)
	(1)	(1)	(1)	(1)	
• Profession exercée					
Indépendant (1)	15,8	35,0	40,6	n.s.	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	4,9	21,7	67,1	6,3	100,0
Employé	n.s.	28,4	63,5	n.s.	100,0
Ouvrier	10,2	33,4	49,1	7,3	100,0
Reste au foyer	11,8	35,4	48,0	n.s.	100,0
Retraité	10,3	45,1	38,7	5,9	100,0
Autre inactif (2)	n.s.	22,1	67,5	n.s.	100,0
• Age					
Moins de 25 ans	6,7	27,2	58,9	7,2	100,0
25-34 ans	6,9	22,5	64,6	6,1	100,0
35-49 ans	9,8	29,8	55,2	5,2	100,0
50-64 ans	8,2	37,6	48,5	5,7	100,0
65 ans et plus	10,6	46,8	36,9	5,7	100,0
• Sexe-activité					
Homme actif	10,5	29,7	51,3	8,6	100,0
Homme inactif	10,9	36,7	46,5	5,9	100,0
Femme active	n.s.	22,7	69,7	n.s.	100,0
Femme inactive	8,6	38,7	48,1	4,6	100,0
• Taille d'agglomération de résidence					
Moins de 2 000 habitants	10,8	33,6	50,3	5,3	100,0
Plus de 2 000 habitants	8,0	32,7	52,9	6,4	100,0
Paris et agglomération parisienne	6,9	31,5	57,0	n.s.	100,0
• Diplôme					
Aucune (ou seulement le Cep)	11,9	42,2	41,3	4,6	100,0
BEPC, diplôme techn. inférieur au bac .	9,2	33,7	50,0	7,2	100,0
Bac, diplôme technique niveau bac	5,9	23,8	65,8	n.s.	100,0
Supérieur	4,8	24,9	64,3	6,1	100,0
• Revenu mensuel du foyer					
Moins de 6 000 Francs	10,0	37,3	46,8	5,9	100,0
6 000 à 9 999 Francs	9,2	33,7	51,6	5,5	100,0
10 000 à 14 999 Francs	8,1	30,5	55,1	6,3	100,0
15 000 Francs et plus	5,9	29,9	58,8	5,6	100,0
Ensemble	8,5	32,8	52,8	5,9	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

n.s. : non significatif

¹ Sur la définition des groupes, voir le texte pages 103 à 105.

Tableau A5

S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités d'aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?

(en %)

	Aider les familles qui ont le plus d'enfants	Aider les familles qui ont le moins de revenus	Total (y compris autres, nsp)
• Profession exercée			
Indépendant (1)	18,4	81,6	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	10,1	89,5	100,0
Employé	12,5	87,2	100,0
Ouvrier	13,7	86,3	100,0
Reste au foyer	14,9	83,8	100,0
Retraité	16,9	81,7	100,0
Autre inactif (2)	13,6*	86,5	100,0
• Age			
Moins de 25 ans	14,8	84,8	100,0
25-34 ans	13,1	86,6	100,0
35-49 ans	14,4	85,2	100,0
50-64 ans	11,1	88,4	100,0
65 ans et plus	17,6	81,1	100,0
• Sexe-activité			
Homme actif	15,5	84,6	100,0
Homme inactif	13,7	85,3	100,0
Femme active	10,8	88,5	100,0
Femme inactive	15,1	84,1	100,0
• Diplôme			
Aucun (ou seulement le Cep)	17,2	82,5	100,0
BEPC, technique inférieur au Bac	12,7	86,4	100,0
Bac, technique niveau Bac	11,2	88,5	100,0
Supérieur	14,7	84,5	100,0
Ensemble	14,1	85,3	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

(1) Exploitant agricole, commerçant, artisan, chef d'entreprise.

(2) Etudiant essentiellement

* Effectifs faibles

Tableau A6

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait aujourd'hui en diminuer une au profit de l'autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité ?
((début 1997)

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Allocataire	Non- allocataire
. Prestations familiales	26,0	35,7	19,8
. RMI	19,1	18,5	19,5
. Prestation-chômage	13,8	12,6	14,6
. Prestation-vieillesse, retraites	13,2	9,4	15,6
. Prestation-logement	10,4	10,4	10,5
. Remboursement maladie de la sécurité sociale	8,3	7,3	8,8
. Pension d'invalidité ou de handicap	5,4	3,4	6,6
. <i>Ne sait pas</i>	3,8	2,7	4,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Tableau A7

Les principales catégories sur-représentées parmi les personnes ayant cité chacune des prestations comme celle à diminuer en priorité
(début 1997)

Souhaite qu'on diminue en priorité ...	(en %)
• Les prestations logement	27,1
. 65 ans et plus	33,4
. Retraité	33,1
. Non diplômé	31,5
. 50 à 64 ans	30,7
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu supérieur à 15 000F.....	30,1
• Les remboursements maladie de la sécurité sociale	13,6
. Moins de 25 ans.....	24,0
. Chômeur	19,7
. Célibataire	19,5
. Vit en HLM, ILN.....	19,4
. 25 à 35 ans	19,2
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu inférieur à 6000F.....	18,9
• Les prestations familiales	10,7
. Femme de 40 à 59 ans	16,6
. Diplômé du supérieur	14,1
. Cadre supérieur, profession intermédiaire.....	13,6
• Les prestations vieillesse	10,5
. Moins de 25 ans.....	17,9
. Célibataire	16,6
. Chômeur	15,4
. Employé	14,3
• Le RMI	10,1
. Homme de 25 à 39 ans.....	14,7
• Les prestations chômage	7,2
. Travailleur indépendant.....	18,1
• Les prestations d'invalidité ou de handicap	6,0
. Femme de moins de 25 ans	12,8
. Chômeur	9,9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : au début 1997, 33% des plus de 65 ans souhaitent qu'on diminue en priorité les prestations logement, contre 27% des Français.

A N N E X E 2

Rappel de résultats antérieurs

Tableau A8
Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant
 Rappel des résultats de 1990-1991

	(en %)	
	Ensemble de la population	Dont : a un enfant de moins de 6 ans
. Crèche collective	27,2	31,2
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	20,3	24,2
. Garde par les grands-parents	33,8	23,6
. Garde à domicile par personne rémunérée	14,9	15,5
. Nourrice non agréée	3,6	5,5
. <i>Ne sait pas</i>	0,2	-
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1990 et début 1991

Tableau A9**Inconvénient principal de la crèche collective (1991)***

- champ : individus ayant désigné la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients -
(en %)

Trop d'enfants, trop de bruits, promiscuité.....	21,2
Horaires inadaptés, trop rigides	19,1
Risques de maladies contagieuses	11,9
Enfant non gardé en cas de maladie	9,5
Manque d'affection	9,2
Eloignement de la crèche	5,8
Autres	18,6
Ne sait pas	4,7
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1991

Tableau A10**Inconvénient principal de la nourrice non agréée (1991)***

- champ : individus ayant désigné la nourrice non agréée comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients -
(en %)

Problème de compétence, de confiance, de qualification .	38,5
Aucune garantie, pas de recours en cas de problème	32,6
Absences de normes, de contrôle sanitaire	4,5
Pas d'avantages fiscaux	4,0
Autres	13,6
Ne sait pas	6,8
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1991

Tableau A11**Inconvénient principal de la garde par les grands parents (1991)***

- champ : individus ayant désigné les grands parents comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients -
(en %)

Les enfants sont trop gâtés	45,4
Risques de rapports conflictuels sur l'éducation des enfants, problèmes familiaux ou affectifs	34,5
Autres, ne sait pas	20,1
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1991

* Il s'agissait de questions « ouvertes » : aucune proposition de réponses n'était formulée à l'enquêté.

Tableau A12

Il existe aujourd'hui une Allocation Parentale d'Education d'environ 2700 Francs/mois. Elle s'adresse à celui des parents qui déciderait d'arrêter momentanément de travailler, mais elle est limitée aux familles qui ont trois enfants dont un de moins de 3 ans. Pensez-vous que cette allocation devrait être étendue à toutes les familles ayant un enfant de moins de trois ans, en cas d'arrêt de l'activité professionnelle de l'un des parents ?

- 1993 -

	(en %)
	Ensemble de la population
Oui.....	82,7
Non.....	15,6
Total (y compris nsp).....	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1993

Tableau A13

Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu.

Trouvez-vous ... ?

- 1991 et 1994 -

	(en %)	
	Début 1991	Début 1994
Que c'est bien ainsi.....	17,0	11,3
Qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu	18,2	23,6
Qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente)	60,3	62,5
Ne sait pas	4,5	2,6
Total.....	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

A N N E X E 3

Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

**Vague de début 1997 de l'enquête sur les
« Conditions de vie et les Aspirations des Français »**

1 - **Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ... ?**

(Présentez la liste - une seule réponse)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|---|
| . Les deux parents continuent à exercer leur activité | 1 |
| . Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail | 2 |
| . L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler ... | 3 |
| . L'un des deux parents réduise son temps de travail | 4 |

Passez à Q3

2 - **Lequel des deux parents de préférence ?**

(Enumérez - une seule réponse)

- | | |
|--------------------------------------------|---|
| . Le père | 1 |
| . La mère | 2 |
| . Celui qui a le salaire le plus bas | 3 |

3 - **Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ?**

(Ne rien proposer - une seule réponse)

(Si « nourrice », faire précisez si agréée ou pas)

- | | |
|-------------------------------------------------|---|
| . Crèche collective, crèche (s.a.i.) | 1 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 2 |
| . Nourrice non agréée | 3 |
| . Crèche familiale | 4 |
| . Garde à domicile par personne rémunérée | 5 |
| . Garde par les grands-parents | 6 |
| . Halte garderie | 7 |
| . Autre, précisez / _____ / | 8 |

Question à ne poser qu'à ceux qui ont ou ont eu au moins un enfant. Sinon, passer à Q5

4 - **Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?**

(Ne rien proposer - une seule réponse)

(Si « nourrice », faire précisez si agréée ou pas)

- | | |
|-------------------------------------------------|----|
| . Crèche collective, crèche (s.a.i.) | 01 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 02 |
| . Nourrice non agréée | 03 |
| . Crèche familiale | 04 |
| . Garde à domicile par personne rémunérée | 05 |
| . Garde par les grands-parents | 06 |
| . Halte garderie | 07 |
| . Mère travaillant à domicile | 08 |
| . Mère au foyer | 09 |
| . Autre, précisez / _____ / | 10 |

5 - Parmi les modes de garde suivants, quel est celui qui vous paraît ...

a) Le plus bénéfique pour l'enfant ?

(Présentez la liste - Une seule réponse)

- . Crèche collective 1
- . Nourrice (assistante maternelle) agréée 2
- . Nourrice non agréée 3
- . Garde à domicile par personne rémunérée 4
- . Garde par les grands-parents 5

b) Le moins coûteux pour les parents ?

(Présentez la liste - Une seule réponse)

- . Crèche collective 1
- . Nourrice (assistante maternelle) agréée 2
- . Nourrice non agréée 3
- . Garde à domicile par personne rémunérée 4

c) Celui qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ?

(Présentez la liste - Une seule réponse)

- . Crèche collective 1
- . Nourrice (assistante maternelle) agréée 2
- . Nourrice non agréée 3
- . Garde à domicile par personne rémunérée 4
- . Garde par les grands-parents 5

6 - Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels des pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail de l'un (ou des deux) parent(s)..... 1
- . Les aides financières pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents 2
- . Les aides pour les services d'accueil collectif (crèche, crèche familiale, halte garderie)..... 3
- . Les aides financières pour recourir à une assistante maternelle. 4
- . Les aides financières pour faire garder son enfant à domicile .. 5

- 7 - Aujourd'hui, il existe une prestation (l'Allocation Parentale d'Education) permettant aux parents, à partir de leur deuxième enfant, de travailler à temps partiel ou de cesser temporairement leur activité jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans. Cette prestation est d'un montant fixe forfaitaire, indépendant du revenu. Selon vous, conviendrait-il plutôt ...?

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . De faire varier le montant de la prestation en fonction du revenu 1
- . De réserver cette prestation seulement aux familles à revenus modestes..... 2
- . De ne rien changer au système actuel 3

- 8 - Dans les faits, 99% des bénéficiaires de cette prestation sont les mères. De quelle opinion êtes-vous le plus proche à ce sujet ?

(Enumérez - une seule réponse)

- . Cette situation est normale car la prestation intéresse surtout les mères 1
- . Il faudrait essayer de changer cette situation en incitant les pères à bénéficier de la prestation 2

- 9 - Avec laquelle de ces deux propositions sur les congés parentaux êtes-vous le plus en accord ?

(Présentez la liste - Une seule réponse)

- . Il faut offrir la possibilité de congés parentaux pendant les trois premières années de l'enfant, car c'est durant ces années que c'est le plus utile 1
- . Il faut offrir la possibilité de fractionner les trois ans de congés parentaux en plusieurs périodes que l'on pourrait prendre quand on veut, jusqu'aux 10 ans de l'enfant..... 2

- 10 - Aujourd'hui, les mères qui travaillent assurent la majeure partie des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants. Vous allez me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune de ces affirmations.**

(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Il est normal que les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants
- . Les pères devraient plus prendre en charge les tâches domestiques
- . Les pères devraient plus prendre en charge les soins et l'éducation des enfants
- . Le partage des tâches au sein de la famille est une affaire privée, propre à chaque couple
- . Comme les mères assurent l'essentiel des tâches domestiques et de soins des enfants, cette situation handicape leur carrière professionnelle

Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	NSP
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3

- 11 - Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris APL) ?**

- . Oui..... 1
- . Non..... 2

- 12 - S'il vous fallait choisir entre ces deux possibilités d'aide aux familles, laquelle préféreriez-vous ?**

(Enumérez - une seule réponse)

- . Aider les familles qui ont le plus d'enfants 1
- . Aider les familles qui ont le moins de revenus..... 2

- 13 - Quel est, pour vous personnellement, le premier objectif que les prestations familiales devraient viser dans les années qui viennent ?**

(Laissez la liste - une seule réponse)

- . Soutenir la natalité 1
- . Lutter contre la pauvreté..... 2
- . Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu 3
- . Aider les familles qui ont de jeunes enfants 4
- . Aider les familles qui ont de grands enfants à charge..... 5
- . Corriger les inégalités de revenus 6
- . Permettre aux familles de bien se loger 7
- . Aider en cas de problèmes familiaux 8

14 - Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?

a) Prestation à augmenter en priorité

(Présentez la liste - Une seule réponse)

. Prestations familiales	1
. Prestations de logement	2
. Prestations de chômage	3
. Prestations vieillesse, retraites	4
. Pensions d'invalidité ou de handicap	5
. Revenu Minimum d'Insertion.....	6
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7

b) Prestation à diminuer en priorité

(Présentez la liste - Une seule réponse)

. Prestations familiales	1
. Prestations de logement	2
. Prestations de chômage	3
. Prestations vieillesse, retraites	4
. Pensions d'invalidité ou de handicap	5
. Revenu Minimum d'Insertion.....	6
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7

15 - Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?

(Enumérez - Une seule réponse)

. Font trop.....	1
. Font ce qu'ils doivent	2
. Ne font pas assez.....	3

Dépôt légal : Juin 1998

ISSN : 1242-7764

ISBN : 2-84104-109-3

